





apud

ENTRETIENS FAMILIERS

Pour les Amateurs

DE LA

LANGUE FRANÇOISE,

Divisés en deux Parties,

DONT

La Première contient un Abregé des
Regles & des Observations
de la Grammaire,

& L'autre

La Maniere, dont on se doit gouverner
parmi le beau Monde

PAR

FRANÇOIS DE FENNE

P. D. L. L. F.



A LEYDE,

Chez CORNEILLE BOUTESTEYN 1690

A

Tres-Noble Gentilhomme

Monsieur RUDOLPHE
DE SCHÖNBERG,

Seigneur

De GELENAU, THUN,
SANSBACH & ZWÖNIZ

ET

à Monsieur

Mons. LAURENT FREDERIC
HARTMANN.

AVER-

D
qui ont
tretien
L'api
moins ut
gues, q
contrib
volontie
comme
conci
qu'il pr
la No
aux Ra
servoie
air, Le
J'ai
souvent
tiens ;
n'avois
de Paris
re : Il
qu'elles
ont ici
Excep
à soufr
eillie d
tement
Livre :
dre insu
d'aver
determi
Dialog
par leur

A V E R T I S S E M E N T.

DE tous les Ouvrages, qui ont passé sous la presse depuis quelques années, il n'y en a point, qui aient été plus souvent rebatus, que ceux, qui ont paru sous les Noms de Dialogues ou d'Entretiens.

L'opinion, qu'on a toujours eue. qu'ils ne sont pas moins utiles à ceux, qui se mettent à l'étude des Langues, qu'avantageux à leurs Auteurs, n'ont pas peu contribué à ces diverses productions. Je donnerois volontiers dans ce Sentiment, si l'on s'y prenoit, comme il faut: car de tous ceux qui sont venus à ma connoissance, je n'en ai vu aucun, qui réponde à ce qu'il promet, hormis les Entretiens Familiers pour la Noblesse étrangere: Les autres sont semblables aux Roseaux de la fable, sur lesquels, ceux, qui s'en servoient, ne pouvoient entonner, que ce sâcheux air, Les Oreilles de Midas.

J'ai long tems balancé sur la persuasion, qui m'a souvent été faite, de donner au Public des Entretiens; & je n'aurois jamais pu m'y résoudre, si je n'avois vu qu'on a imprimé depuis peu les Dialogues de Parival en Allemagne à la suite de ma Grammaire: Il est vrai que je n'aime pas ces Editions, quoi qu'elles soient en plus grand nombre, que celles, qui ont ici vu le jour, parce qu'elles sont faites sur des Exemplaires, que je n'approuve pas, j'ai de la peine à souffrir que des Dialogues, qui commencent à vieillir dès le jour de leur naissance, & qui sont presentement plus qu'à demi pourris, soient cousus à mon Livre: cela seroit capable de l'infecter, & de le rendre insupportable à ceux même qui n'en avoient point d'aversiion. Cette seule consideration a achevé de me déterminer; & pour ne point servir d'Eco à mille Dialogues, qui ont batu les oreilles de tout le monde, par leur bon jour & bon-soir, j'ai pensé que je ne

AVER TISSEMENT.

serois pas inutile au Public, si je lui donnois l'Abregé de ma Grammaire en forme d'Entretiens : ce sera faire, comme disent ceux, qui parlent Proverbes d'une pierre deux coups & fournir à ceux, qui ne sont pas laborieux le moien d'aprendre les Regles de la Grammaire en parlant & sans peine.

Il est vrai, qu'en servant aux Autres. je me suis tort à moi-même, & que je fournis des Leçons à quelques bruyllons, qui de miserables, qu'ils étoient, & ne sachant où donner de la tête, se sont erigés en Maîtres de Langues, semblables au Medecin malgré Lui de Moliere. Qui de fagoteur se fit Medecin. On les peut reconnoître par le peu d'Argent qu'ils exigent de ceux, qu'ils entreprennent d'enseigner ou plutôt de tromper; & comme il s'en trouve quelques uns, qui pour épargner trente ou quarante sous le mois, se laissent persuader, ne prenant pas garde qu'au lieu de gagner, ils sont une double perte, & du tems & de leur argent, j'ai crû être obligé de faire cette digression, pour avertir ceux, qui sont amateurs de notre Langue, de se donner de garde de ces sortes de gate-métiers, qui n'entendent ni Grammaire, ni ses Regles.

J'ai ajouté à ces Entretiens une seconde Partie, qui traite de la Civilité. Ouvrage, que j'ai donné au Public il y a six ou sept ans, mais que j'ai retouché & mis en meilleure forme qu'il n'étoit.

Au reste, Messieurs, Quoi qu'il n'y eût point de Dialogues, ni d'Entretiens, Ceux qui sont curieux de notre Langue n'en seroient pas plus pauvres: Les Comedies en Prose de feu Monsieur de Moliere, & les Traductions de feu Monsr. d'Ablancourt, & sur tout son Lucien, ne recompenseroient que trop cette perte.

ENTR

F A I

Regles

demen

gue

Entre u

homme

itr

INTR

Qui ser

E

A.

A

que rec

qui se

Vôtre

dans la

coise; je

prier

former

Gentil

m'a été

B. Il e

je fai t

ENTRETIENS

FAMILIERS

des

Regles & des Fon-
demens de la Lan-
gue Françoisé;

Entre un ieune Gentil-
homme & un Ma-
ître de Lan-
gues.

INTRODUCTION

Qui sert de Premier
Entretien.

A. **A**iant enten-
du le grand
avantage,
que reçoivent ceux,
qui se seruent de
Vôtre Instruction
dans la Langue Fran-
çoisé; je viens Vous
prier d'y vouloir
former un Jeune
Gentil homme qui
m'a été commis.

B. Il est vrai, que
je fai toute mon a-

COLLOQUIA

FAMILIARIA

de

Lingux Gallicæ

Regulis ac Funda-
mentis

Adolescentem Nobilem
inter & Lingux
Gallicæ Præ-
ceptorem

INTRODUCTIO

Primi Colloquii vices
supplens.

A. **A**udito ma-
gno profe-
ctu, quem
faciunt, qui tibi Lin-
gux Gallicæ Præce-
ptori dant operam, Te
rogatum venio ut A-
dolescentis cujusdam
Nobilis mihi crediti
ingenium Literis Gal-
licis excolas.

B. Verum est, præ-
cipuam mihi Nobili-

A

faire

faire de servir les braves Cavaliers. Mais *Monsieur* peut être que ceux, qui Vous ont parlé de moi, Vous en ont parlé avec passion.

A. Ils m'en ont parlé avec vérité; & quand cela ne seroit pas, Vos Ouvrages sont entre les mains de tout le monde pour n'en être pas convaincu.

B. J'aurois tort de me défendre d'une chose qui ne fait rougir personne, & qui me donne presently l'occasion de Vous rendre mes devoirs.

A. Voulez Vous donc prendre la peine de m'accompagner chez nous?

B. Quelques affaires que je ne puis laisser m'en empêcher: Mais s'il

bus serviendi rationem esse, sed, Domine fortassis illi, qui de me sermonem miscuere, pro affectu locuti sunt.

A. *Vera locuti sunt, lucubrationes tue plurimum manibus teruntur, quam ut illud lateat.*

B. *Non ex aquo facerem, si id denegarem, quod nemini ruborem incutit, mihi que mea tibi præstandi officia nunc ansam præbet.*

A. *Placet ne igitur me comitari domum?*

B. *Negotia nonnulla, quæ non patiuntur moram, me in diversa trahunt: verum,*

Vous

Vous
où je
trouve
heure
drai.

A.
de tab
heure

B. S
lez,
trouve
re-là.

A. J
rai m
Vous
tre ap
B. C
plaira

Seco

De

B. V
Mon

Vous
A. V
lisez
Voilà
me, de

Entretien I.

3

Vous plait me dire où je pourai Vous trouver & à quelle heure, je m'y rendrai.

A. Nous sortons de table sur les deux heures.

B. Si Vous le Voulez, je Vous irai trouver à cette heure-là.

A. Je Vous envoie-
rai mon laquai, qui
Vous amenera à nô-
tre appartement.

B. Ce qu'il Vous
plaira.

*si mihi notum facias,
ubi locorum & quâ
horâ te invenero, me
sistam.*

*A. E mensa surgi-
gimus circa secundam.*

*B. Si Tibi libuerit,
tunc temporis te con-
veniam.*

*A. Mittam famu-
lum, qui te addu-
cat.*

B. Ut placet.

Second Entretien
Des Auteurs.

B. Vous me voiez,
Monsieur, comme je
Vous ai promis.

A. Vous nous ob-
ligez grandement:
Voilà le Gentilhom-
me, de qui je Vous

I I. Colloquium
De Authoribus.

B. *Praesto sum, ut
fidem dedi.*

A. *Nos admodum
tibi obstrictos reddis:
En Nobilem, de quo
locutus sum; Illum ti-*

A 2 ai

ai parlé; je Vous le
recommande

*Abordant le Gentil-
homme.*

B. Monsieur, Ceux,
qui possèdent plu-
sieurs Langues, ont
un avantage, que,
ceux, qui les igno-
rent, n'ont pas.

C. Il est vray, *Mon-
sieur*, & principale-
ment ceux, qui en-
tendent le Grec & le
Latin.

B. Pourquoi, je
Vous en prie, plutôt
ces deux Langues,
que l'*Alemand* ou
l'*Italien*.

C. Parce qu'il se
trouve plus d'exce-
lens Auteurs qui ont
écrit en ces deux
Langues, que dans
toutes les Autres.

B. Ceux qui parlent
François ont le même
Avantage: car il ne
se trouve point de
bons livres Grecs ou

*bi commendatum ha-
be.*

Alloquens No-
bilem.

B. Domine, qui plu-
rimas callent linguas,
magnum ex iis præ ig-
norantibus capiunt e-
molumentum.

C. Sic se res ha-
bet, Domine, Præ-
sertim quibus Græca
& Latina familiares
sunt.

B. Cur, quæso,
hæc potius, quam aut
Germanica, aut Ita-
lica.

C. Quoniam Lite-
rarum Antesignani hæc
præ aliis, coluerunt
scriptis suis.

B. Qui Gallicam
tenent, eandem colli-
gunt utilitatem; nul-
los enim alicujus notæ
libros reperias Græce

Lat-

Latins
res b
Franço

C.
mais,

des C

B. U

ces C

ient a

que d

C. C

qui o

iffi d

ction

B. M

est fa

Celui

vraie

ture e

de br

ses fa

que M

les T

Tacite

taires

Lucien

Felix,

la Ret

le, de

Marm

e

Latins, qui ne soient
très bien traduits en
Français.

C. Il est vrai
mais, ce ne sont que
des Copies.

B. D'accord, M. si
ces Copies, ne valo-
ient autant ou plus
que des Modeles.

C. Qui sont ceux,
qui ont le mieux re-
ûssi dans la Tradu-
ction?

B. M. d'Ablancourt
est sans contredit,
Celui, dont les ou-
vrages de cette na-
ture ont fait le plus
de bruit : C'est à
ses savantes veilles
que Nous devons
les Traductions de
Tacite, des Commen-
taires de Cesar, de
Lucien, de Minutius
Felix, d'Arrian, de
la Retraite des dix mi-
le, de Tucidide, de
Marmol, des Apoph.

aut Latinè conscri-
ptos, quin ad amuf-
sim sint Gallicè red-
diti.

C. Verum dicis, sed
non nisi Apographa
sunt.

B. Esto sanè, si A-
pographa hæc Arche-
typis concedant.

C. Qui sunt illi, qui
versiones suas avi-
bus melioribus perfe-
cerunt?

B. D. d'Ablan-
court sine controver-
sia is est, cujus scri-
pta omnes miro exce-
perunt: plausu; Do-
ctis ipsius Lucubra-
tionibus acceptas re-
ferimus versiones Ta-
citi, Commentari-
orum Cesaris, Lu-
cani, Minutii Feli-
cis, Arriani, &c.

regnes des Anciens,
& des Stratagemes de
Frontin.

C. Quel jugement
faites Vous du Quinte
Curse de Vaugelas ?

B. Tous les Con-
noisseurs sont du
sentiment, que le
tems de trente ans,
que l'Auteur a mis
à faire cet excelent
ouvrage, a été tres
bien employé, qu'il
n'y a rien de plus
beau, ni de plus har-
di.

C. L'on peut, sans
doute, bien profiter
de la Lecture de ces
ouvrages.

B. Il est constant,
si l'on s'y prend
comme il faut.

C. Comment faire,
pour y bien reüssir ?

B. Il faut connoî-
tre à fond la Langue
Françoise.

C. C'est ce, qui
me manque, & que

C. Quale fers judi-
cium de Q. Curtio de
Vaugelas ?

B. *Lustra tria Ope-
ri illi traducendo op-
timè impensa, nihil
elegantius, nihil ausu
majori literis proditum,
Eruditi omnes
sentiunt.*

C. *Magnum procul
dubio ex libris his fru-
ctum seras.*

B. *Magnum sane, si
justè utaris.*

C. *Quid agendum
ut scopum attingam ?*

C. *Oportet Lin-
guam Gallicam fún-
ditus percalleas.*

C. *Id deest, sed &
perdoceas, exopto.*

je de-

je de

m'apre

B. Il

plus ai

plicati

côté v

nir ce

haitez

C. I

que je

m'y pe

mon.

B. Il

d'une

maire.

C.

Vous

B.

bien

de bie

& de

steme

ou par

C.

s'il V

que V

meill

rendr

en au

B. A

voule

vienna

je desire que Vous
m'appreniez.

B. Il n'y a rien de
plus aisé, un peu d'a-
plication de Vôtre
côté vous fera obte-
nir ce que Vous sou-
haitez.

C. Dites moi, ce
que je doi faire, & je
m'y porterai de tout
mon cœur.

B. Il faut se servir
d'une bonne Gram-
maire.

C. Qu'appellez
Vous Grammaire?

B. C'est l'art de
bien Ortographier,
de bien Prononcer,
& de s'exprimer ju-
stement de vive voix
ou par écrit.

C. Apportez moi,
s'il Vous plait, celle
que Vous jugerez la
meilleure, & je vous
rendrai ce que Vous
en aurez donné.

B. A quelle heure
voulez Vous, que je
vienne ?

B. *Nihil adeò in-
promptu est, exigu-
um tua ex parte Stu-
dium te reddet Voti
compotem.*

C. *Dic quid agen-
dum sit, & serio in-
cumbam.*

B. *Eruditâ. Gram-
maticâ opus est.*

C. *Quid Gram-
maticam Vocas.*

B. *Rectè scriben-
di, rectè pronuntian-
di, seque aut voce,
aut scriptis expri-
mendi, Artem.*

C. *Adfer, si pla-
cet, quam censēs op-
timam, ac pretium re-
pendam.*

B. *Qua horâ te con-
veniam ?*

A 4 C. A

C. A dix heures du matin, ou à deux heures après midi.

B. Je viendrai après midi.

C. Je vous attendrai, cependant je me recommande &c.

B. A dieu, Monsieur, je suis Vôtre tres-obéissant serviteur.

C. Je suis le Vôtre.

C. *Horâ decimâ matutinâ, aut secundâ pomeridianâ.*

B. *Pomeridianâ veniam.*

C. *Te Præstolabor, interim me commendatum volo.*

B. *Vale, Domine, me flexilem & sequacem senties.*

C. *Me quoque.*

3. Entretien

Des Elemens de la Grammaire & Principalement de ses Termes.

B. Voila le Livre, dont je Vous ai parlé.

C. Je vous suis fort obligé.

B. Ce sera ce livre, qui nous servira de guide dans tous nos entretiens, je Vous prie de le bien étudier.

3. Colloquium

De Elementis Grammaticæ ac imprimis de Terminis ejus.

B. *Ecce librum, de quo verba feci.*

C. *Tibi uno non tantum nomine devinctus sum.*

C. *Liber ille in omnibus colloquiis se nobis ducem præbëbit, rogo ut sæpenumero pervolvās.*

C. Je

C. Je ferai tout ce que Vous me direz Commencez seulement, Vous me voyiez disposé à Vous écouter.

B. La Grammaire roule sur huit parties d'Oraison, ou de Discours qui sont, l'Article, le Nom, le Pronom, le Verbe, l'Adverbe, la Conjonction, la Preposition & l'Interjection: Sans la connoissance desquelles, rien ne se peut exprimer ni par écrit ni de vive voix.

C. Faites m'en connoître la difference.

B. Il y en a quatre qui ne changent point l'Adverbe, la Conjonction, la Preposition & l'Interjection.

C. Et les Autres?

B. Les quatre autres, qui sont l'Article, Le Nom, Le

C. *In omnibus morum geram, solummodo initium fac, ad vacandum sermoni tuo expeditum vides.*

B. *Grammatica octo Orationis partibus constat, Articulo scilicet, Nomine, Pronomine, Verbo, Adverbio, Conjunctione, Prepositione & Interjectione, quæ si fugiant, nil scripto, nil voce exprimi potest.*

C. *Da illorum discrimen.*

B. *Quatuor, Adverbium, Conjunctionio, Prepositio, & Interjectio non variantur.*

C. *Ceteræ autem?*

B. *Quatuor aliæ nempe Articululus, Nomen, Pronomen,*

A. Ver-

Pronom & Le Verbe, sous lesquelles on comprend le *Participle*, souffrent du changement dans leurs terminaisons, comme; *Le Prince, Les Princes, je nous, j'aime, j'aimerai, aimé, aimés.*

C. Comment appelez vous le changement des *Articles*, des *Noms*, & des *Pronoms*?

B. On l'appelle *Declinaison*, & le changement des *Verbes* *Conjugation*.

C. Qu'est ce que l'*Article*?

B. L'*Article* est une *Particule*, qui se met devant le *Nom Substantif* ou devant l'*Adjectif* pour en faire connoître le *Genre* le *Nombre*, & le *Cas*.

C. J'ai entendu, qu'il n'y a rien de plus difficile dans

Verbum ejusque Participium variantur, exempli causâ, Le Prince, Les Princes, je, nous, j'aime, j'aimerai, aimé, aimés.

C. *Quo nomine perhibes, Articulorum, Nominum & Pronominum mutationem?*

B. *Declinationis, uti & Verborum variationem, Conjugationis nomine.*

C. *Quid est Articulus?*

B. *Est Particula, quæ Nominibus Substantivis aut Adjectivis præponitur, ut Genus, Numerum & Casum, designet.*

C. *Audivi, nil tanti laboris & operæ esse ac usum Articuli.*

Vôtre

Votre Langue que
l'Usage de l'Article.

B. Il est vrai, &
pour ne Vous pas
rebuter d'abord je
traiterai première-
ment du Nom.

C. N'apelle t-on
pas Nom, ce qui sert
à nommer chaque
chose qui tombe
sous le sens?

B. Justement, &
le nom se divise en
Nom Substantif & en
Nom Adjectif.

C. Je Vous entend.

B. Le Substantif est
un mot qui dit le
Nom de la chose que
l'on comprend d'a-
bord & qui seul la
signifie fixe & de-
terminée. Comme,
Le Ciel, le Monde, la
Terre.

C. Qu'apellez
Vous Adjectif.

B. C'est une ma-
nière d'être qui dit

B. Verum est, ne
autem illico te prota-
lem primo illa, que
Nominis sunt plana
faciam.

C. Nonne Nomen
dicitur, quod rerum
omnium, que cadunt
in sensum Nomi in-
serviunt?

B. Rectè, dividi-
tur in Nomen Sub-
stantivum & Adje-
ctivum.

C. Percipio.

B. Substantivum
dictio est, que rem
suo signans nomine
mox absolutam gene-
rat perceptionem, ac
sola firmam eam &
determinatam signifi-
cat, ut: Le Ciel,
le Monde, la Terre.

C. Quid Vocas Ad-
jectivum?

B. Quemdam existen-
di modum, qui cu-

les Qualités du Substantif, bonnes, ou mauvaises, ou indifferentes, & qu'on ne comprend pas quand on le nomme seul, comme Spatieux rond, noire, blanc.

C. Quel est l'Usage du Substantif & de l'Adjectif?

B. Le Substantif nomme la chose, & l'Adjectif en marque la qualité, comme, le Ciel est spatieux, la terre est ronde.

C. Ne faut il pas que l'Adjectif soit du même Genre, Nombre, & Cas, que son Substantif?

B. Sans doute; car lorsque le Substantif est du Genre Masculin, il faut que l'Adjectif le soit aussi, & si le Substantif est du genre féminin, l'Adjectif le suivra.

C. Comment peut

justumque nota Qualitates Substantivi indicans, solus tamen mancans generat cognitionem, ut: spatieux rond, noire, blanc.

C. *Quis Usus Substantivi & Adjectivi.*

B. *Substantivum rem, Adjectivum vero, indignat Qualitatem, ut: Le Ciel est spatieux, la Terre est ronde.*

C. *Nonne Substantivo suo Adjectivum, Genere, Numero & Casu respondet?*

B. *Proculdubio, dum enim Substantivum Masculini aut Fœminini Generis est, Adjectivum eodem consentiet genere.*

C. *Substantivi genus*

on scay
Substan
re Ma
minin.

B. L
pluspa
Propre
par de
nerales

leur
comm
voir d
mair

Genre
des M
ou C

conno
minais
marqu
même

C.
tens;
un
nom

B. L
spacien
Profon

C. E
B. L
Ecritur
sainte

on sçavoir si le nom *Substantif* est du genre *Masculin*, ou *Fœminin*.

B. Le Genre de la pluspart des noms Propres, se connoit par des Regles Generales fondées sur leur signification, comme on le peut voir dans la Grammaire au chapitre des Genres; & le genre des Noms Apellatifs ou Communs, se connoit par leur terminaison ce qui se remarque aussi dans le même Chapitre.

C. Je Vous entens; donnez moi un exemple du nombre pluriel.

B. Les Cieux sont spacieux & les Mers Profondes.

C. Et du Cas.

B. Lisez la sainte Ecriture ou l'Ecriture sainte: Vous devez

mus Masculinum aut Fœmininum unde perspectum hebuerit?

B. *Plurimorum nominum Propriorum genus ex Regulis Generalibus significationi eorum immitentibus hauries: Appellativorum vero seu communium genus eorum Terminatio dabit; si Grammaticam confulas Capite de Generibus.*

C. *Rem teneo, exemplum numeri Pluralis suppedita.*

B. *Cœli sunt spatiosi & Maria profunda.*

C. *Casus exemplum exhibe.*

B. *Scripturam sacram pervolve: His*

A 7 ici

ici bien remarquer, que l'Article prend toujours la première place, & qu'il ne se met jamais entre le Substantif & l'Adjectif, si Vous en exceptez l'Adjectif Tout qui le reçoit devant & après soi, comme: toute la ville, de toute la ville, à toute la ville &c.

C. Est ce là tout ce que l'on doit remarquer du Nom?

B. Je me réserve à Vous parler du Cas en traitant de l'Article. On peut encore diviser le Nom en Nom Propre & en Nom Apellatif,

Le Nom Propre est celui, qui distingue une Personne d'une autre, & qui lui est Particulier.

L'Apellatif; celui qui est commun à tout un Genre, ou à

sedulo notandum, Articulum primum semper, nunquam verò cum, qui Substantivum inter & Adjectivum est, occupare locum, si Adjectivum Tout excepteris, cui & præponitur & postponitur, ut: toute la ville, de toute la ville, à toute la ville.

C. Nihil ne aliud de Nomine advertendum?

B. Articulum enucleando de Casibus differam. Nomen dividitur in Proprium & Appellativum.

Proprium Personam à Persona distinguit, ipsique peculiare est.

Appellativum Geneti toti aut Speciei toti convenit, ut: à tou-

toute
comme
sont de
pres, c
tif est l
Nou
main
l'Artic
C. V
verez
écoute

4

Des A

B. Je
hier, si
viens de
de l'A
C. Il
m'atou
d'une l
ôtera
siculés
B. Je l
distinct
me sera
C. Vo

toute une Espece, comme: Pierre, Jean, sont des Noms Propres, dont l'Appellatif est l'Homme.

Nous verrons demain l'Usage de l'Article.

C. Vous me trouverez prêt à Vous écouter.

Pierre, Jean. Propria sunt, quorum Appellativum est l'Homme.

Cras Articulorum usum expendemus.

C. Promptum invenies.

4. Entretien

Des Articles & des Cas.

B. Je Vous promiss hier, si je m'en souviens de Vous parler de l'Article.

C. Il est vrai, & je m'atens que ce sera d'une façon, qui en ôtera toutes les difficultés.

B. Je le ferai le plus distinctement qu'il me sera possible.

C. Vous m'en avez

4. Colloquium.

De Articulis & Casibus.

B. Heri pollicitus sum, si recte memini, Articulos enodare.

C. Ita est, ac spero id eo expediendum modo, qui omne arduum & involutum evolvat, madumque solvat.

B. Pro viribus id dilucidè perficiam.

C. Articuli Desi-
déja.

déjà donné le *Definition*

B. En voicy la *Division*.

Il y a de trois sortes d'*Articles* le *Defini*, l'*Indefini*, & l'*Article*, d'*Unité*.

C. Faites m'en connoître l'usage.

B. L'*Article Defini* se met devant les Noms *Communs* ou *Appellatifs*, qui sont nettement expliqués, & qui ne laissent aucun doute de leur *Qualité* après eux.

C. Donnez m'en un exemple.

B. Le livre, que Vous lisez est admirable : l'on entend assez, de quel livre on parle, par ce qui suit, que Vous lisez.

C. Je Vous entend, passez à l'*Article Indefini*.

nitionem modo habeo.

B. *Divisionem accipe.*

Tria sunt Articulorum Genera, Definitus, Indefinitus & Articulus Unitatis.

C. *Usum eorum aperit.*

B. *Articulus definitus Nominibus Appellativis liquidò explicatus, omnemque Qualitatis suæ scrupulum eximentibus præfigitur.*

C. *Exemplum tribue.*

B. Le Livre que Vous lisez est admirable, *Quem volvis librum, optimum esse censeo, de quo libro sit sermo, ex sequentibus, que vous lisez, sat superque intelligitur.*

C. *Adverto animum, Transi ad Articulum Indefinitum.*

Les

B. Les Noms Propres, d'Hommes, de Femmes, de Villes, de Mois & de Jours, se servent de l'Article Indefini; comme: J'ai reçu ce livre de Jean & je le donnerai à Marie.

C. Quand se doit on servir de Article d'Unité.

B. Cet Article ne se trouve pas dans les Ouvrages de la pluspart des Grammairiens, quoi qu'il soit d'un plus grand usage que les deux Autres.

C. D'où vient cela?

B. C'est, ou qu'ils ne l'ont pas entendu, ou qu'ils se sont défiés de le pouvoir expliquer nettement.

G. Vous en traitez toutéfois, comme

B. *Nomina Propria Virorum, Mulierum Civitatum, Mensium & Dierum utuntur Articulo Indefinito, ut: j'ai reçu ce livre de Jean, & je le donne à Marie, Hunc accepi librum à Joanne, eumque Mariae tribuo.*

C. *Quando Articulus Unitatis usui est?*

B. *Articulus hic, licet usus frequentissimi, plurimis Grammaticorum libris exulat.*

C. *Qui hoc fit?*

B. *Vel quoniam non intellexere, vel non tanto fudere ausu, ut florem illum expanderent.*

C. *Illum tamen, ut vidi, in tua Grammatica j'ai*

j'ai vû, dans vôtre
Grammaire.

B. Puisque Vous
avez pris la peine
d'y remarquer ce
que j'en ai dit, je ne
m'étendrai pas d'a-
vantage sur ce sujet.

C. J'ai aussi pris
grand plaisir à voir
les diferens usages
des deux Autres Ar-
ticles, & les beaux
exemples, dont vous
les avez éclaircis.

B. J'en ai retran-
ché deux chapitres
dans la dernière E-
dition de ma Gram-
maire, de peur que
la longueur n'en re-
butât les Etrangers,
& d'ailleurs parce
que ce qui y étoit,
se trouve dans ce
que j'ai laissé.

C. S'il se rencon-
tre quelque difficul-
té Vous la pouvez
lever à ceux, qui se
servent de Vôtre In-
struction.

*tica legentium notioni
substernis.*

C. *Cum in Dicta de
Articulo hoc oculos in-
tenderis, verbis super-
sedeo.*

C. *Variū aliorum
Duorum Articulorum
usus & Perspicua,
quibus eos dilucidasti
exempla, Legenti per-
placuerunt.*

B. *Grammatica ul-
timò in lucem edita duo
de Articulis Capita
detraxi, ne nimia pro-
lixitas Peregrinos de-
terreret, eandemque in
illis incudem tundendo,
legentium capita ob-
tunderem.*

C. *Si quæ reperian-
tur tenebra, eas per-
facile tuâ utentibus
Institutione discu-
ties.*

B. C'est

B. C'est aussi ce que j'ai considéré. Il ne reste plus rien pour finir cet entretien, que de Vous dire trois ou quatre mots, de ce que Nous apellons *Cas* ou *Cheutes*.

C. Quoi que j'en aie leu quelque chose dans les mêmes *Chapitres*, vous m'obligerez de me dire s'il y a quelque chose de particulier à observer.

B. J'ai réduit les six *Cas*, dont les *Auteurs Grammaticiens* le servent; à trois, comme Vous avez vû; Le *Nominatif* & l'*Accusatif* n'étant qu'un, & le *Genitif* & l'*Ablatif* aussi le même? Quant au *Vocatif*; il n'est d'aucun usage en notre Langue.

C. N'y a-t-il point

B. *Meum mihi narras somnium, jam nihil superest ad extrema Colloquio hinc addenda lineamenta, quam Casus tibi breviter perstringam.*

C. *Licet quadam iisdem Capitibus legerim, voto tamen meo responderis, si mysteria eorum enunciatis.*

B. *Casus sex, quibus alii utuntur Grammatici, ad tres reduxi, ut vidisti Nominativus enim & Accusativus, uti & Genitivus & Ablativus sese referunt: Quoad Vocativum, nullum in eo ad Linguam nostram est momentum.*

C. *Nulla ne datur disse-*

de difference entre le Nominatif & l'Accusatif, & entre le Genitif & l'Ablatif?

B. Quant à la figure il n'y en a point, mais il s'y en trouve dans l'usage.

C. Et quelle?

B. Le Nominatif gouverne le Verbe dont il fait l'Action & se met ordinairement le premier: L'Accusatif en est gouverné, & le suit presque toujours, comme: la Roi aime la Reine, le Roi est au Nominatif, parce que c'est le Roi, qui fait l'action d'aimer, La Reine est l'Accusatif, parce que c'est la Reine, qui reçoit l'Action du verbe Aimer.

C. Je Vous entens.

B. Touchant le

differentia inter Nominativum & Accusativum, ac inter Genitivum & Ablativum?

B. *Quod ad figuram attinet, nulla est, sed usus eorum alius est.*

C. *Qui igitur differunt?*

B. *Nominativus Verbum regit, cujus Actor est, ac plerumque praeponitur, Accusativus ab eo regitur, eique fere semper postponitur, ut: Le Roi aime la Reine Rex Reginam amat. Le Roi est in Nominativo, quia Rex est qui agit, & La Reine est in Accusativo, quia Regina hic patitur.*

C. *Capio.*

B. *Genitivus inter Ge-*

Genitif
entre C
l'Abla
Verbe
marqu
& de l
du de la

C.

Verbes
nent l'

B. L'e
ordina

les V
Après

cevoir,

l'loign
me: J

més de
du Roi

gné de

C. Je

de re
vous

dire:
s'il vo
quelq
re qu
de jou
tems
trier

Genitif il se trouve entre deux Noms & l'Ablatif entre un Verbe & un Nom. Les marques du Genitif & de l'Ablatif sont, du de la, des, de.

C. Quels sont les Verbes, qui gouvernent l'Ablatif.

B. l'Ablatif se met ordinairement après les Verbes Passifs; Après les Verbes Recevoir, obtenir, Separer, Eloigner &c. comme: Nous sommes aimés de Dieu, j'ai reçu du Roi, vous êtes éloigné de la ville.

C. Je m'efforcerais de retenir ce que vous venez de me dire: Finissons ici s'il vous plaît, j'ai quelque petite Affaire qui m'empêche de jouir plus longtemps de V^{otre} entretien.

duo Nomina, Ablativus Autem inter Verbum & Nomen collacatur: Du, De la, Des, De Genitivum & Ablativum denotant.

C. Quibus Verbis vulgò Ablativus postponitur?

B. Verbis Passivis, & Recevoir, Obtenir, Separer, Eloigner, &c. ut: Nous sommes aimés, de Dieu à Deo amamur, j'ai reçu du Roi. A Rege accepi, vous êtes éloignés de la ville, ab urbe procul distatis.

C. Operam dabo ut ea, quæ dixisti Memoriam mandem. Parvi momenti negotium, longiorem mihi sermonis tui communionem invidet.

5. Entretien.

A. Entrez Monsieur
entrez.

B. Comment, Mes-
sieurs, ces Vous en-
core à table !

A. Vous nous y
voiez, approchez
Monsieur, Garçon
aportes un siege à
Monsieur.

C. Quelle heure
est il ?

B. Il s'en va deux
heures.

A. Nous nous som-
mes mis à table,
qu'il étoit plus de
midi & demi.

C. Que dites Vous
midi & demi ? Il é-
toit une heure sou-
née.

A. Basque Verse
un Verre de Vin à
Monsieur. Nous ne
ferons rien au-

5. Colloquium.

A. *Infer pedem Do-
mine.*

B. *Quomodo, adhuc
discumbitis ?*

A. *Ut vides, adi-
proprius Domine. Fa-
mule Domino sedem
adfer.*

C. *Quæ hora est ?*

B. *Instat Secunda.*

A. *Accubimus post
semi-primam.*

C. *Quid ais ? quin
imò prima audita.*

A. *Basque funde vi-
num Domino: hodie
feriabimur, Domi-
nus non est idoneus ut se
jour-*

jour
n'est
meur
C. V
s'il V
après
nous.
B. Il
fible,
quelq
rendre
A. V
drez d
Vous
tiers
cette f
B. Je
pas vo
affaires
C. U
pas co
demen
B. C
pour V
A. à c
nous l
C. Jo
tes ou a
B. Je
jou.
A. Si

jour d'hui Monsieur, *ad studia referat.*
n'est pas en hu-
meur d'étudier.

C. Vous passerez,
s'il Vous plait cet
après - midi avec
nous.

B. Il m'est impos-
sible, j'ai encore
quelques Visites à
rendre.

A. Vous les ren-
drez demain, L'on
Vous fera volon-
tiers quartier pour
cette fois.

B. Je ne negligé
pas volontiers mes
affaires.

C. Une fois n'est
pas coutume; Vous
demeurerez.

B. Ce sera donc
pour Vous obéir.

A. à quoi passerons
nous le tems?

C. Jouons aux Car-
tes ou au Trictrac.

B. Je n'aime pas le
jeu.

A. Si faut il bien

C. *Tempus hoc po-
meridianum nobiscum,
si libuerit, transiges.*

B. *Egeo tempore,
unt enim nonnulli, quos
videndi causa adeam.*

A. *Aditurus es die
crastina, facile hac
vice eximèris noxæ.*

B. *Egrè desum re-
bus meis.*

C. *Minime id tibi in
consuetudinem vertis,
manebis.*

B. *Mansurus sum,
ut vobis obtemperem.*

A. *Qua re fallemus
horas?*

C. *Chartis aut Tri-
ctrac Ludamus.*

B. *Non capior lus.*

A. *Hoc tamen agen-
faire*

faire quelque chose.

*dum, ut tempus duca-
tur.*

B. Jouons donc au
Piquet.

B. *Ludamus igitur
Piquet.*

C. J'en suis con-
tent.

C. *Idem mihi consi-
lium sedit.*

A. Que l'on nous
apporte des Cartes.

A. *Adferantur char-
tæ lusoriæ.*

C. Monsieur n'ai-
me pas le jeu, fai-
sons un petit tour.

C. *Dominus non
gaudet lusu, deambu-
lemus.*

B. Tout ce qu'il
Vous plaira.

B. *Prout arriserit
vobis.*

A. Voila un hom-
me à tout faire.

A. *En Virum ad o-
mnia succinctum.*

C. C'est l'homme
du monde le plus
obligeant.

C. *Est commodissi-
mis moribus homo.*

B. Je ne fai que
mon devoir.

B. *Solum impleo par-
tes meas.*

A. Ne contestons
pas d'avantage, le
tems se passe.

A. *Ne plura profun-
damus verba, dies præ-
tervolat.*

C. Vous avez rai-
son, il se fait tard.

C. *Vera dicis, adve-
sperascit enim.*

A. Demeurons ici,
on a deja mis le cou-
vert pour souper.

A. *Emaneamus, stra-
ta ad cœnam mensa
est.*

B. M. M. Je Vous
souhaite le bon-
soir.

B. D. D. *Exopto ut præ-
ceps in noctem diei tem-
pus feliciter vobis cedat*

A. M.

A. M. Vous souperez avec nous.

A. *Nobiscum coenam sumes.*

B. Je Vous demande pardon, j'ai quelque petite affaire au logis.

B. *Excusatum habes mihi domi est.*

C. Vous nous desobligerez.

C. *In offensa eris.*

B. Je demeure donc, puis que Vous le voulez.

B. *Maneo igitur ad nutum vestrum.*

6. Entretien

Des Pronoms & en premier lieu des Pronoms Personnels.

6. Colloquium

De Pronominibus ac primò de Personnalibus.

B. Nous allons entamer une matière, qui demande une grande application d'esprit.

B. *Initium ponimus materiae, quae magnam postulat animi inductionem.*

C. Je sçai que les Pronoms ne manquent point de difficultés, que les plus habiles, ont bien de la peine à débrouiller.

C. *Non me fugit Pronominibus multos inesse nodos, quos praecleara eruditione viri vix solvunt.*

B. C'est-ce que nous allons faire.

B. *Nodos illos Herculeos jam dissolvemus.*

B C. Je

C. Je vous prie d'y apporter le moins de façon & le plus de lumière que vous pouvez.

B. Je ne toucherais que le nécessaire.

C. Commencez donc, je vous écoute.

B. Le *Pronom* est ce, qui se met au lieu du *Nom* outre la Division Ordinaire, que les Grammairiens Latins nous en ont laissée, nous en avons encore une autre.

C. Je sçai qu'ils les ont divisés en six Espèces: en Pronoms Personels, Possessifs, Demonstratifs, Relatifs, Interrogatifs, & en Pronoms Impropres ou Indefinis.

B. Vous avez raison, & c'est de ces Espèces que je trai-

C. *Rogo ut rem in pauca, sed perspicua conferas.*

B. *Maxime tantum necessaria summatim exponam.*

C. *Incipe igitur, attentum vides.*

B. *Pronomen Nominis loco usurpatur, ac præter illam, quam Latini tradidère, Divisionem, alia nobis est.*

C. *Ea à Latinis in sex deduci Species, Personalia, Possessiva, Demonstrativa, Relativa, Interrogativa, & Indefinita, perspectum mihi est.*

B. Rectè, de his acturus sum, cum secundam Divisionem terai

terai
vous a
mots
de Div

C. V
sans d
dans

maire ?
B. C
dit, s'

diferen
noms

Absol
C. C

Prono
C. C

qui n'e
sage,

qui éta
verbes,

nent,
les Pr

sonels ;
metten

Noms,
les au

hormis
tifs.
C. D
quelque
B. Qu

terai après que je vous aurai dit deux mots de leur seconde Division.

C. Vous en avez, sans doute, traité dans V^otre Grammaire ?

B. Ce que j'en ai dit, s'y voit sous la différence des Pronoms Conjonctifs & Absoluts.

C. Quels sont les Pronoms Conjonctifs ?

C. Ce sont Ceux, qui n'ont aucun usage, étant seuls, & qui étant joins aux verbes, les gouvernent, comme sont les Pronoms Personels ; ou qui se mettent devant les Noms, tels sont tous les autres Pronoms, hormis les Relatifs.

C. Donnez m'en quelques Exemples.

B. Quant aux Pro-

paucis fuero completus.

C. *Procul dubio eam in tua Grammatica aperuisti.*

B. *Quod dixi, sub Pronominum Coniunctivorum & Absolutorum differentia cernitur.*

C. *Quæ sunt Pronomina Coniunctiva ?*

B. *Ea sunt quæ sola, frondes sunt fructuum, addita autem verbis, illa regunt, ut sunt Pronomina Personalia, aut qua Nominibus proponuntur, ut sunt cætera Pronomina, exceptis Relativis.*

C. *Porrigè exempla quedam.*

B. *Quoad Pronomina*
B 2 noms

noms Personels, *Je, Tu, Il & Ils*. Ils ne font d'aucun usage séparés des *Verbes* de sorte qu'il faut que nous disions, *Je Chante, Tu Chantes, Il Chante, Ils Chan- tent*. de même que mon *Pere, ce livre, Quel homme quel le femme ? &c.*

C. Ne peut on pas dire, *moi chante, toi chantes, lui chante, eux chantent ?*

B. Nullement, car ces *Pronoms, Moi, Toi, &c.* sont *Abso- luts* & ne sont pas en usage devant les *Verbes* pour les regir, ou gouverner; mais bien après les *Verbes* en étant eux-mêmes regis.

C. De sorte, donc,

na *Personalia, Je, Tu, Il & Ils; nul- lum sine Verbo usum habent; ita ut dicen- dum sit je chante, ca- no, Tu chantes ca- nis, Il chante canit, Ils chantent, canunt sicut etiam, mon Pe- re, Pater meus, ma Mere mater mea, ce livre hic liber, Quel homme? Quis vir, Quelle femme? Quae mulier?*

C. Nonne rectè di- xero, moi chante, toi chantes, lui chante, eux chan- tent?

B. *Nequaquam: il- la enim Pronomina moi toi &c. Abso- luta sunt nec ut re- gant, Verbis praefigun- tur, sed ut regantur postponuntur.*

C. Ita ut Pronomi- que

que
Abso
me
qui
mém
jonctif
Adje
besoi
aux
Noms
B. Je
miera
C,
lez v
Elle,
elles
sonels
B,
marq
Person
bes,
lier qu
C. Pa
le Ver
Prono
B.
stant
est
mais
tifou
Prono

que les Pronoms *Absoluts* sont comme des *Substantifs*, qui subsistent d'eux-mêmes : & les *Conjonctifs*, comme des *Adjectifs*, qui ont besoin d'être joints aux *Verbes*, ou, aux *Noms*.

B. Je passe à la première Division.

C. Pourquoi appelez vous, *Je, Tu, Il, Elle, nous, vous, ils, elles* Pronoms *Personels*.

B. Parce qu'ils marquent les trois *Persones* des *Verbes*, tant au *Singulier* qu'au *Pluriel*.

C. Faut il donc que le *Verbe* obéisse au *Pronom Personel* ?

B. Cela est constant, si le *Pronom* est au *Nominatif* : mais s'il est au *Datif* ou à l'*Acusatif*, ce *Pronom* est plutôt

na Absoluta instar Substantivorum per se subsistant : Coniunctiva autem ut Adiectiva Verbis, Nominibusque addenda

B. *Ad primam Divisionem transeo.*

C. *Cur Je, Tu, Il, Elle, Nous, Vous, Ils, Elles Pronomina Personalia vocitas ?*

B. *Quoniam tres in utroque numero Verborum Personas produunt.*

C. *An igitur Verbum Pronomini Personali obediat ?*

B. *Indubitanter, si Pronomen Nominativus, sit; si verò Dativus sit, aut Accusativus, Relativum*

B ; Re-

Relatif, que Personnel, & le Verbe, au lieu d'en être régi, le gouverne.

C. Eclaircissez moi cela par un Exemple?

B. En voici deux *Je vous aime, & vous m'aimez. Je, est le Nominatif, qui régit le Verbe aime; Vous est l'Accusatif gouverné par le même Verbe. Au contraire, Vous au second est le Nominatif, auquel obéit le verbe aimez; Me est l'Accusatif qui se rapporte à la personne, qui parle.*

C. D'où vient que ces sortes de Pronoms ne se servent point d'Articles.

B. Les Articles ayant été introduits, à cause qu'il ne se fait point de changement dans les Noms pour en marquer les

potius quam Personale censeas, Verbumque non regitur, sed regit.

C. Exemplo id deplana.

B. *En duo. Je vous aime te amo, & vous m'aimez & me amas, Je Nominativus est, regens Verbum aime: vous Accusativus est, qui regitur. E contra Vous in altero exemplo Nominativus est, cui verbum aime obsequitur, Me Accusativus est, qui ad personam loquentem refertur.*

C. Cur Pronomina illa Articulis non utuntur?

B. *Articulis in usum deductis, eo quod Nomina nullam, qualis in Latina Lingua, que casus distinguat, mutationem patiantur,*

Cas,

Cas
voit d
Latin
cella
des e
me n
Mais
que (C
Datif
à son
C. J
trois C
dans
Perso
autre
B.
quelq
man
ua
se ser
Person
le fo
vous
marq
nitif
doit
Verbe
com
tres C
C. E
les au

Cas, comme l'on voit dans la Langue Latine, Il a été nécessaire de se servir des *Articles*, comme nous avons dit : Mais nous voions ici que (*Je*) a dans son *Datif* *me* : *Il*, *Lui*, & à son *Acusatif* (*Le*).

C. Je ne trouve que trois *Cas* ou Cheutes dans les Pronoms Personnels, & tous les autres en ont cinq.

B. S'il arive que quelque *Verbe* demande un *Genitif* ou un *Ablatif*, Il faut se servir du Pronom Personnel absolu, qui le fournira : mais vous devez bien remarquer que ce *Genitif* ou *Ablatif* se doit placer après le *Verbe* & non devant, comme font les autres *Cas*.

C. Est-ce donc que les autres *Cas* ne sui-

Opus fuit Articulis, ut dictum est. Hic autem videtur (Je) in Dativo, in Me, Il in Lui & in Accusativo in Le variari.

C. Tres solummodo in Pronominibus Personalibus, in cæteris vero quinque Casus reperio.

B. Si Verbum Genitivum vel Ablativum exigat, Pronomine Personali absoluto, quod illorum copiam facit, utendum est : aut Genitivum vel Ablativum Verbo retroponi, non præponi, uti in aliis fit casibus, etiam atque etiam notandum est.

C. Nunquamne igitur Casus alii Ver-

vent jamais les *Verbes* ?

B. Je vous prierois de prendre la peine de consulter la Grammaire sur ce chapitre, si je n'avois quelques petites difficultés à vous résoudre touchant, la maniere d'*Interroger*.

C. Parlez, je Vous écoute.

B. La simple *Interrogation* se fait en mettant le *Verbe* devant le *Nominatif*, comme: Avez vous dit-il, parlé-je? &c.

L'autre *Interrogation*, qui se fait avec plus d'*Energie* ou de force, Ne fait pas seulement suivre le *Nominatif* après le *Verbe*; mais elle y joint les particules *Negatives*, comme *N'avez Vous pas?* ne

bis *subnectantur?*

B. *Ut ea de re Grammaticam consuleres, expeterem, nisi quoad Interrogationem, seu Interrogandi modum quidam essent exsolvendi nodi.*

C. *Loquere, Audio.*

B. *Verbum Nominativo præmittendo, simplex fit Interrogatio, ut: Avez vous, habes-ne, dit-il? inquit ille, parle-je? loquor ne.*

Alia Majoris Energæ, insuper Particulas Negantes admittit; ut: N'avez vous pas? nonne habes? Ne dit il pas? Nonne dicit, Ne parle je point? nonne loquor?

dit

dit
point
C.
j'aur
voir
se tr
Gran
y a
qui
cile,
terai
B.
l'hor
revo

7.

Des
ifs.

C. Je
dois p
B. C
res m
nués,
chero
treti
dinée

C.
nous
Entre
ou, ét

dit il pas ? ne parle-je point ?

C. En voila assez j'aurai le soin de voir le reste , qui se trouve dans la Grammaire , & s'il y a quelque chose , qui me semble difficile , je Vous consulterai.

B. Adieu , j'aurai l'honneur de vous revoir demain.

C. P'ene dixisti, Cœtera, quæ Grammatica continet perlustrabo, & si quid arduum offendam, te consulam.

B. Vale, fruar demum præsentia tuâ.

7. Entretien.

Des Pronoms Possessifs.

C. Je ne Vous atendois pas ce matin.

B. Quelques affaires me sont survenues , qui m'empêcheront de Vous entretenir cette après-dînée.

C. Remettrons nous donc nôtre Entretien à demain, ou , êtes vous venu

7. Colloquium.

De Pronominibus Possessivis.

C. Te matutino hoc tempore non manebar.

B. Inciderunt negotia, quæ à meridie habebunt me occupationem, quam ut horâ præsentia te conveniam.

C. An igitur suspendemus lectionem hanc in crastinum, an vero eâ mente adveni-

B s à des-

à dessein de me *sti ; ut horam hanc me-*
donner cette heu- *cum extrahas ?*
re.

B. Tout ce qu'il *B. Prout tibi proba-*
Vous plaira: Tou- *tur ; Nihil-ominus , ne-*
téfois pour ne point *tempore excidamus , ho-*
perdre de tems, em- *ram hanc occupemus.*
ploions cette heure.

C. l'en suis con- *C. Tibi acquiesco.*
tent.

B. De Vous dire , *B. Pronomina Pos-*
que les Pronoms *sessiva ex ea , quam*
Possessifs, ont pris ce *denotant possessionem ,*
nom parce qu'ils *cognomen habere , te-*
marquent quelque *non praterit.*
Possession , c'est ce
que Vous sçavez.

C. Cela s'entend *C. Abunde capio :*
assez : Mais pour *At quare dicitur-*
quoi dit on , *mon ame , son es-*
ame , son esperance.
perance ?
&c. ?

B. Je ne Vous ré- *B. Non responsitabo-*
pondrai pas avec *cum dodecade Gram-*
quelques Grammai- *maticorum , Mon ,*
rions à la douzaine , *Ton , son , com-*
que , *Mon , ton , son ,*
font du genre com- *munis , id est Mascu-*
mun c'est à dire , son *lini & Fœminini gene-*
du genre Masculin *ris esse , adeoque gene-*
& Feminin , & com- *ris utriusque Substan-*
tivis indiscriminatim
me

me tels se mettent indifferemment de vant les Substantifs de l'un & de l'autre Genre, ce qui n'est pas : mais cela se fait à cause de la *Voïelle*, qui suit.

C. Comment de la *Voïelle*?

B. La Langue Française aime tant la delicateſſe, que pour ne point choquer l'oreille, elle se fert de ces Pronoms, *Mon*, *Ton*, *Son*, devant les *Noms*, qui commencent par une *Voïelle*, ou, un (H) muët.

C. Qu'apellez vous un (H) muët ?

B. Qui ne se prononce pas, & cela se fait dans les *Noms*, qui tirent leur Origine du Latin, comme *Homme*, *Honnête*

C. Ne dit on pas

præzi, cui reclamatur ratio vera Vocalis sequentis.

C. *Quomodo Vocalis sequentis ?*

B. *Linguae Gallicae aded in amore est emendata cum suavitate vocum explanatio, ut Pronomina illa Mon, Ton, Son, Nominibus à Vocali aut ab (H) muto incipientibus præmittat, ne radat aures delicatas.*

C. *Quid dicis (H) mutum ?*

B. *Quod non effertur, id quod in nominibus a Lingua Latina originem ducentibus, ut : Homme, homo Honnête, Honestus.*

C. *Nonne, M'amie,*

B 6 M'a-

M'amie, m'amour ?

B. Ces expressions sont bourgeoises & ce sont des termes de caresse, qui signifient, mon petit cœur, ma chere amie: L'on écrit même, mamie, & quelques uns mamie.

C. Je rencontre de la difficulté dans l'usage de ces Pronoms, Son, Sa, Ses, Leur, leurs.

B. La Grammaire vous la levera si vous prenez la peine de la lire au Chapitre des Pronoms Possessifs.

C. Je l'ai consultée, & j'en ai démembré la plus grande partie, à la réserve de leur, que j'ai remarqué en un lieu du nombre singulier & en un autre du Pluriel.

M'amour, corculum meum, dicitur ?

C. Civium amantiumque voces sunt, ab his corculum meum, chara mea amica, non abludentes, sunt quoque, qui scribunt mamie & nonnulli ma mie.

C. Horum Pronominum, Son, Sa, Ses, Leur, Leurs usum offendo perdifficilem.

B. Caput de Pronominibus Possessivis perscrutanti omnis difficultas evanescit.

C. Perscrutatus sum, ac præter leur, maxima ex parte rem teneo, nam uno in loco singulare, in alio, plurale vidi.

B. Il n'est jamais Pluriel que lors qu'il est pris pour un Pronom Personnel ou Relatif (qui est ici le même) ayant à son singulier lui, & en cette qualité il se trouve toujours avec le Verbe : Lors que Leur est joint au Nom, il est toujours du nombre Singulier, & il prend à son pluriel une (S).

C. Pourquoi ne se peut on pas servir des Pronoms Possessifs, dans ces sortes d'Expressions, j'ai mal à la tête, il est blessé au bras, Vous avez reçu l'épée que vous attendiez & non pas j'ai mal à ma tête, il est blessé à son bras. Vous avez reçu votre épée, que &c.

B. Parce que ces Pronoms causeroient une redite en-

B. Nunquam Plurale est, nisi (quod in idem hic recidit.) Pronomen Personale aut Relativum sit, cujus singulare est lui, sicque nunquam non Verbo jungitur: Dum Leur Nomini præest, semper Singulare est, (S) in Plurali assumens.

C. Cur in hujusmodi expressionibus j'ai mal à la tête dolet mihi caput, il est blessé au bras, sauciatus est in brachio, Vous avez reçu épée, que vous attendiez, tibi traditus est gladius, quem expectabas, non utimur Pronominibus Possessivis, ut: j'ai mal à ma tête &c.

B. Quoniam Pronomina illa fastidiosum crearent Pleonasmum,

nuieuse ; puisque
personne ne peut é-
tre blessé au bras
d'un autre, ni avoir
mal à la tête qu'à
la sienne : Au reste,
c'est Monsieur L'U-
sage qui le veut, du-
quel il n'y a point
d'apel.

C'est en un mot le bon
usage,

Qui fait & defait le
langage.

C. Laissons, je vous
en prie, le rest à de-
main.

B. Tres-volontiers
& cependant vous
remarquerez, s'il
vous plaît, ce qui
vous paroitra de
plus obscur entre
les Pronoms Demon-
stratifs & les Rela-
tifs.

C. Je n'y manque-
rai pas.

*cum nemo vulnera
brachii nec dolorem
alieni patiatur capi-
tis : ceterum hæc u-
sus præcipit à quo
inmerito provocave-
ris.*

C'est en un mot le
bon usage

Qui fait & defait
le langage.

C. *Cætera, quæso,
in crastinum mittamus.*

B. *Perlibenter, in-
terim, quæ abstrusa
magis in Pronominibus
Demonstrativis &
Relativis reperies, in
oculis habeas.*

C. Non intermit-
tam.

3. Entretien

Des Pronoms Demon
stratifs.

B. Je ne m'étendrai pas sur les Pronoms Demonstratifs, persuadé, que la Grammaire, vous en aura débrouillé, ce qu'il y a de plus embarrassé.

C. Il n'y a que ces quatre Pronoms qui suivent, Il, Lui, Ce, & Celui, dont je ne sçai bien le véritable usage.

B. Il, est un Pronom Personnel, qui se met immédiatement devant le Verbe, en qualité de Nominatif, qui le gouverne, comme: il parle, il aime; ou après, s'il se fait une Interrogation, comme: parle-t-il? aime-t-il?

C. Je vous enten.

8. Colloquium

De Pronominibus
Demonstrativis.

B. Pronominibus Demonstrativis non multum implicabor, quia omnia, quæ in obscuro latent, Grammatica, ut arbitror, tibi aperit.

C. Sola hæc quatuor Pronomina, Il, Lui, Ce, & Celui, aliquid mihi in usu suo difficultatis movent.

B. Il Pronomen Personale est, quod immediate Verbo præpositum, illud instar Nominativi, regit, ut il parle, loquitur, il aime amat, vel interrogando postponitur, ut parle-t-il, aime-t-il?

C. Intellego.

B. Lui.

B. Lui est un Pronom Personnel absolu, ou Relatif, qui se rapporte à la Personne, dont on a fait mention auparavant, comme : qui a fait cela ? Lui. De qui parlez vous ? de lui, à qui donnerex vous cette épée ? à lui. Pour qui avez vous choisi ces fleurs pour lui.

C. Continuez, je vous écoute.

B. Ce doit être considéré, ou en qualité de Pronom Demonstratif Conjonctif, ou Absolu.

S'il est Conjonctif, il se met devant le Nom Substantif Masculin, qui commence par une Consonne, comme :

B. Lui, Pronomen Personale absolutum, aut Relativum est, quod, ad Personam refertur cujus facta est mentio ut. Qui a fait cela ? Quis illud fecit ? Lui, ipse. De qui parlez vous ? de quo loqueris ? de lui, de eo, à qui donnerex vous cette épée ? cui daturus es illum ensam ? à lui, ipsi. Pour qui avez vous choisi ces fleurs ? cui elegisti hos flores ? pour lui, ipsi.

C. Perge, aurem præbeo.

B. Ce, vel tanquam Demonstrativum vel absolutum. Est usurpandum :

Conjunctivum Substantivis Masculinis, quorum caput consonans est, præponitur, ut, ce livre, hic liber, ce logis, illa domus.

Absolutum, id est ce

ce livre
Si on l
Absolu
seul &
tif, pou
la Il n'a
riel, &
lement
general
la Pers
aussi é
Pronom
Que (c
fait pas
cela) co
ce que.
C. Je
B. Ce
Personne
ses, g
quées, a
son ser
& veu
le Rel
tous se
me : ce
de qui,
&c. D
comme
vez ren
se rapor

ce livre , ce logis
Si on le prend pour
Absolu , c'est à dire
seul & sans substan-
tif, pour *ceci* , ou ce-
la Il n'a point de plu-
riel , & il se dit seu-
lement des choses en
general , & jamais de
la Personne , Il veut
aussi être suivi du
Pronom Relatif, *Qui*,
Que (ce qui ne se
fait pas après ceci ou
cela) comme : ce qui,
ce que.

C. Je vous enten.

B. Celui se dit des
Personnes & des Cho-
ses , qui sont mar-
quées, aussi bien que
son féminin celle,
& veut après soi ,
le Relatif *Qui* dans
tous les cas , com-
me : celui qui , celle
de qui , ceux pour qui
&c. De sorte que
comme vous pou-
vez remarquer , Lui
se raporte à ce qui a

sibi positum , pro ceci
hoc , vel , cela illud,
numero plurali caret,
tantumque de rebus in
genere , non de Per-
sona dicitur & ad-
mittit post se Pronomi-
na Relativa , Qui,
Que , ut : Ce qui id
quod , vel ea qua , ce
que (quod non fit post
ceci , cela.)

C. Rem calleo.

B. Celui , *ejusque*
fœmininum Celle tum
de Personis , tum de
Rebus dicitur , ac
Relativum Qui omni
in Casu expetit , ut
celui , qui , ille qui,
celle de qui , illa de
qua ceux pour qui,
illi in quorum gratiam
&c. Ita ut , quemad-
modum certis indicîis
comperies , Lui di-
cta , Ce , & Celui
été

été dit, Ce & celui à
ce qui fait. *dicenda spectet.*

C. A quoi servent
ces Adverbes (ci &
(là) ?

B. Ils ont la même
force que le *Hic* &
Ille des Latins : car
comme (*Hic*) marque
le mot qui est le plus
proche, & *Ille* le plus
éloigné, de même
celui-ci se dit du plus
proche, & celui là de
l'autre.

C. *Quid Adverbia
hæc (Ci) & (La)
operantur ?*

B. *Idem ac Latino-
rum Pronomina (Hic)
& (Ille) : sicut enim
(Hic) rem proximam,
& (Ille) remotam
Latinis, ita celui-
ci, proximiorum, &
celui-là remotiorum
Gallis signat.*

9. Entretien.

*Des Pronoms Rela-
tifs.*

C. Passez, s'il Vous
plaît, aux Relatifs.

B. La Grammaire
en traite amplement
& pour ne Vous pas
ennuyer par une re-
dite facheuse, je
passerai sur trois ou
quatre observations,
qui serviront à é-

9. Colloquium.

*De Pronominibus
Relativis.*

C. *Pronominum Re-
lativorum exordium
nunc ducamus.*

B. *Grammatica de
iis verbose ducit, ne au-
tem crambe bis coctâ
fastidium pariam, tres
quatuorve observatio-
nes arripiam, que cæte-
ra in Grammatica de
illis dicta, facient li-
clair-*

clair
en dit
C. V
rez gr
B. V
voir q
à Qui
seulen
sonnes
ses Per
Qui &
quent
ment
& les

C. J
marqu
se dit
que d
mées,
met fe
le Dati
j'y ai
ferens
La, L
B. Ce
nent
que d
étant
rés il
facile.
C. Co

claircir, ce qu'elle quida.
en dit.

C. Vous m'oblige-
rez grandement.

B. Vous y avés pû
voir que de *Qui* &
à *Qui* se raportent
seulement aux *Per-*
sonnes, ou aux *Phra-*
ses Personnelles. & que
Qui & *Que* mar-
quent indifere-
ment les *Personnes* &
& les autres *Choses*.

C. J'y ai aussi re-
marqué, que *Quoi* ne
se dit proprement
que des *choses inani-*
mées, & que (*Où*) se
met fort bien pour
le *Datif* *Auquel*. &c
j'y ai aussi vû les di-
ferens usages de *Le*,
La, *Les*, *y* & *En*.

B. Ces *Relatifs* don-
nent d'abord quel-
que difficulté: mais
étant bien confide-
rés il n'y a rien de si
facile.

C. Comment donc.

C. *Me Admodum*
tibi devinctum reddes.

B. De *Qui* & à
Qui Personas tan-
tum sive Phraseolo-
gias Personales, *Qui*
véro & *Que*, *Per-*
sonas & *Res omnes*
indifferenter *respicere*
procul dubio adver-
tisti.

C. *Qui non nisi Re-*
bus inanimatis pro-
prie tribui, ac où ele-
ganter Auquel sub-
stitui, etiam perspexi
Varios quoque Le, La,
Les, y & en *usus*
perpendi.

B. *Relativa hæc pyi-*
mâ fronte negotium in-
gerunt, sed acrioribus
oculis inspecta, in ex-
pedita sunt.

C. *Qui igitur?*

B. Tous

B. Tous ces Pronoms ont une même signification, & l'on n'a qu'à prendre garde au Verbe qui les Gouverne.

Si le Verbe regit l'Accusatif, l'on se servira de (Le) lorsqu'il se rapporte à un Nom Substantif du genre Masculin & du nombre Singulier: (La) le féminin & (Les) l'un & l'autre Pluriel.

C. Ne peut-on pas se servir de ces Pronoms devant les Verbes, qui gouvernent le Nominatif.

B. (Le) se trouve devant le Verbe Etre; mais (La) ni (Les) ne s'y trouvent jamais.

C. La Raison?

B. Parce que la Réponse se fait en Général & non en Particulier, comme: Etes vous celle ou celles,

B. Omnibus illis Pronominibus eadem subiecta vis est, & solummodo in Verbum illa regens intendas oculos.

Si Accusativum regat, utendum est (Le) dum Substantivo generis masculini & numeri Singularis, (La) dum fœminino, (Les) dum utrique pluralis numeri adhaeret.

C. Nonne Verba Nominativum existentia, hæc quoque Pronomina admittunt?

B. Verbum Etre patitur Le, sed nunquam La, vel Les?

C. Cur?

B. Quia in ejusmodi phrasibus, generaliter, non specialiter responderetur, ut: Etes vous celle, vel celles, que

que
L'on r
bien,
nous le
mais j
les son
entend
suis ou
que l
j'avois

C. J
moin
dire.

B. C
le sex
de son
du ser
les or
pense
peu d
me:
Amo
femin
soien
C.
Parti

que nous cherchons ?
L'on répondra tres-
bien, je le suis, ou
nous le sommes & ja-
mais je la suis, ni nous
les sommes ? car on
entend par cela, je
suis ou Nous sommes ce
que Vous desirez de
sçavoir.

C. Je pense nean-
moins de l'avoir ouï
dire.

B. Cela se peut: car
le sexe étant jaloux
de son genre, se sert
du féminin en toutes
les occasions, où il
pense avoir quelque
peu de raison, com-
me: en Ouvrage,
Amour &c. qu'il fait
féminin, quoi qu'ils
soient Masculins.

C. Venons à la
Particule (y.)

que nous cherchons,
Estne illa, velesifne
illa, quas quærimus?
perapostiterespondetur;
je le suis, vel, nous
le sommes, sum, vel,
sumus nunquam autem.
je la suis, aut nous
les sommes: Per id
enim intelligitur, je
suis, vel nous som-
mes, ce que vous de-
sirez de sçavoir, sum
vel sumus id quod cu-
pis scire.

C. Tamen, ut puto,
sic fermocinantes au-
divi.

B. Ita quidem, sed
fœminas, quæ genere
suo pro virili utuntur,
quotiescumque non cen-
sent se simo suffitum fa-
cturam, prout dictio-
nes, Ouvrage, A-
mour &c. Licet sint
generis Masculini, in
fœminino usurpant.

C. Auspicemur par-
ticulam (y.)

B. Ce

B. Ce Pronom ou cet Adverbe Relatif a son usage devant les Verbes, qui gouvernent le Datif, comme: *Pensez, je Vous en prie, à cette affaire.*

R. Je vous promets, que j'y penserai.

C. Je trouve de la difficulté entre (y) & (lui.)

B. Lui ne se dit proprement, que des Personnes & (y) ne se rapporte aussi proprement qu'aux Choses.

C. L'on dit toutes fois, *Pensez vous à moi?* R. j'y penserai.

P. C'est à dire, je penserai à Vos affaires.

C. Donnez moi quelques exemples de (Lui.)

B. Avez Vous donné ce Livre à Jean ?

B. Pronomen illud, seu Adverbium Relativum Verbis Dativum regentibus premititur, ut: *pensez, je vous en prie, à cette affaire, cogita, queso de ea re.*

R. je vous promets que, j'y penserai. *Cogitabo.*

C. *Vix (y) & (Lui) scerno.*

B. Lui, ad Personnes (y) ad res genium ordinem dicunt.

C. *Nilominus aiunt, Pensez vous à moi? respondent que j'y penserai.*

B. *Id est, je penserai à vos affaires.*

C. *Profer exempla quaedam cum (Lui.)*

B. Avez vous donné ce Livre à Jean.

R. Je

R. J
présent.
ce bijou
le lui pr

C. Je
B. (y)
princip
vant le
mouve
Repos
quer le
a déjà p
Avez
à Am
(y) avo
de deux
maines.
semaine
Haje ?
peron.
demain

C. Q
ce y a
& (ici)
B. (le
verbe

R. Je lui en ai fait
présent. Donnerex vous
ce bijou a Catin ? Je
le lui presenterai.

R. Je lui en ai fait
présent ; Donnerex
vous ce bibjou à Ca-
tin ? dabisme hoc mo-
nile Catharine ? Je le
lui presenterai , illud
ei offeram.

C. Je vous enten.

C. Percipio.

B. (y) trouve son
principal usage de-
vant les Verbes de
mouvement & de
Repos , pour mar-
quer le lieu dont on
a déjà parlé, comme:
Avez vous demeure
à Amsterdam ? R. nous
(y) avons sejourné près
de deux mois, de six se-
maines. Irez Vous la
semaine qui vient à la
Haje ? R. Nous es-
perons d'y aler après
demain.

B. (y) maximè gau-
det verbis motus ad
locum & quietis in lo-
co, ut locus de quo
sermo fit, designetur,
exempli causâ, Habi-
tasti ne Amstelodami?

R. Nous (y) avons
sejourné près de
deux mois mansimus
duobus mensibus præ-
ter propter, &c. Ibi-
tisne hebdomade se-
quente Hagam ? Nous
esperons d'y aler a-
près demain, spera-
mus nos eo ituros po-
stridie.

C. Quelle diferen-
ce y a-t-il entre (y)
& (ici) ?

C. Quenam est di-
versitas inter (y) &
(ici).

B. (Ici) est un Ad-
verbe de Lieu, qui

B.) Ici) Loci Ad-
verbium est, æquè ac
(y)

marque le repos ou le mouvement, aussi bien qu'(y) : mais sans Relation, comme: demeurons ici, mon Frere viendra tout à l'heure ici.

(y) se raporte toujours, comme nous veuons de dire, au lieu, dont on a parlé, & l'on ne dit jamais, demeurons (y), que l'on n'ait fait auparavant mention de quelque lieu.

C. C'en est assez aujourd'hui, nous verrons demain le reste.

B. La Particule (en) étant d'un usage fort étendu nous servira demain d'entretien.

(y) quietem aut motum significans, sed nullâ ante factâ mentione, uti: demeurons ici, maneamus hic, mon Frere viendra tout à l'heure ici, meus frater huc brevi veniet.

(y) ut dictum est, ad locum, cujus factâ mentio, semper refertur, nec dicitur demeurons (y) maneamus, nisi locus in sermonibus prius habeatur.

C, Sufficit, reliqua in crastinum.

B. Particula (en) non exigui usus, cras occupabit nos.

10. Entretien

Suite des Pronoms
Relatifs.

B. (*En*) n'étant pas seulement Pronom Relatif: mais encore la marque du Gerondif, Adverbe, & Preposition, vous voulez bien, que j'en parle séparément.

C. Si vous en traitiez autrement, vous ne le pourriez faire sans confusion.

B. (*En*) Pronom Relatif se met devant les Verbes, qui gouvernent l'Ablatif, comme: si vous me faites cette grace, j'en aurai souvenance toute ma vie.

C. Ne marque t-il pas aussi le Lieu d'où l'on est parti?

10. Colloquium

Continuatio de Pronominibus Relativis.

B. Quoniam (*En*) & Pronomen Relativum, & Gerundii in do, Adverbii ac Prepositionis nota sit, ea de re singulatim agam.

C. Alias confusim exponeres.

B. (*En*) Verbis Ablativum postulantibus instar Relativi preponitur, ut: si mihi hanc feceris gratiam, j'en aurai souvenance toute ma vie, illius recordabor totâ vitæ meæ cursu.

C. Nonne etiam Locum unde index est?

C B. Ju-

B. Justement, en voici un exemple: Notre ami est il encore à Londres? R. Il en est parti de puis peu de jours.

C. J'ai vû ce que la Grammaire en dit, & je pense d'en avoir démêlé les difficultés: car s'il est pris pour la marque du Gerondif Il se met devant le Participe Actif, comme: *en vous abaissant, vous vous élevez.*

B. Et s'il est Adverbe, il a la même force que Comme, Exemple: *Il marche en Prince, il commande en maître.*

C. Ne marque-t-il pas aussi le tems qu'il s'emploie à une chose, comme: *Le fou fait plus de questions en une heure que le sage*

B. Est, *exemplum habe, Amicus noster versaturne adhuc Londini?* R. Il en est parti depuis peu de jours. *Inde profectus est a paucis diebus.*

C. *Illa quæ tua continet Grammatica, perspecta mihi, illorumque discrimina explorata mihi arbitror, si enim Gerundii indicium, Participio Activo præst, ut en vous abaissant vous vous élevez tu te humiliando exaltas.*

B. *Si Adverbii loco sit, idem ac instar valet, ut il marche en Prince, instar Principis incedit, il commande en maître, ut Magister imperat.*

C. *Numquid etiam quod rei agenda impenditur, tempus denotat? ut: Le fou fait plus de questions en une heure, que le sage*

ne scauroit resoudre en un an.

B. (En) est aussi une Preposition, qui se met devant les Roiaumes, ou Provinces, comme: En Angleterre, en Hollande. &c.

C. Je suis persuadé que l'Usage & un peu d'Application, me donneront une entiere connoissance de ce, qui se doit encore observer de cette Particule.

II. Entretien.

Des Pronoms Interrogatifs, & des Indefinis ou Impropres.

B. Je Viens aux Pronoms, qui seruent à Interroger.

C. Ne sont ils pas Conjonctifs & Abso-

ne sauroit resoudre en un an, mente captus plures movet quaestiones spatio horulae, ac unius anni sapiens resolvere posset.

B. Ita, & praeterea Praepositio est quae Regnis, Provinciis, que praeficitur: ut en Angleterre in Anglia, en Hollande, in Hollandia.

C. Usum, seriumque Studium, integram hac de Particula notitiam observandorum largitura mihi persuasum habeo.

II. Colloquium.

De Pronominibus Interrogativis, & de Indefinitis.

B. Pronominum Interrogativorum telam exodior.

C. Nonne ad instar Caterorum Conjun-

C 2 lus,

lus, comme les Autres?

B. Les Conjonctifs se placent devant. Le Nom Substantif, avec lequel ils s'accordent en Genre, en Nombre & en Cas, comme : Quel livre lisez Vous ? à quel jeu passerons nous le tems ? De quelles Nouvelles Vous entretenez Vous ?

C. Quels sont les Absolus ?

B. Lequel, Laquelle, Qui, Que, & Quoi.

Qui marque La Personne dans le Nominatif & dans l'Accusatif comme : Qui est là ; Qui demandez Vous ?

Que se met au lieu de quelle chose, comme : que Souhaitez

triva & Absoluta sunt.

B. Sunt, & Substantivis quibuscum Genere, Numero, & Casu conspirant, præsumuntur, ut: quel livre, lisez vous, quem pervolvit librum? à quel jeu passerons nous le tems, quo lusu tempus teremus? de quelles Nouvelles Vous entretenez vous, Quenam sunt nova vestra?

C. Quenam Absoluta sunt?

B. Lequel, Laquelle, Qui, Que & Quoi?

(Qui) in Nominativo & Accusativo Personam exhibet, ut: Qui est là: Quis ibi est? Qui demandez Vous, quem petitis.

Que, Loco (Quid usurpatur, ut: Que souhaitez vous? Quid optas?

Vous ? Qu'est ce que de
l'homme ?

(Que) se prend aussi
au lieu de Pourquoi,
comme : Que ne ve-
nez vous , quand je
vous appelle.

Quoi se prend pour
Comment , Exemple ;
Quoi , Vous êtes honnê-
te homme , & Vous
souffrez cette injure ?

A quoi se met au lieu
de pourquoi comme :
à quoi bon , tant de fa-
çons ?

C. Lequel, Laquelle,
comme j'ai vû, se
prend pour Qui,
mais dans un sens
plus particulier &
lors que qui n'expri-
me pas assez ce que
l'on veut sçavoir,
comme : Qui est ve-
nu ici ce matin ? un de

optas ? Qu'est ce que
de l'homme ? Quid
est homo.

Insuper loco (Quare)
adhibetur , ut : cur
non venis ; quando te
voco.

Quoi, vices (Com-
ment) tenet, ut: Quoi
vous êtes honnête
homme , & vous
souffrez cete injure.

Quomodo tû te hône-
stum prædicas , &
hanc pateris injuriam.
A quoi , pro (Pour-
quoi) usui est , ut : à
quoi bon tant de fa-
çons cui bono tot modi
rerum agendi ?

C. Lequel, Laquel-
le , ut vidi , pro (Qui)
sed strictiori capiuntur
sensu , eumque Qui ,
non satis id eruit , cuius
sciendi desiderio quis
tenetur , ut : Qui est
venu ici ce matin ?
Quis hodie mane huc
venit ? un de mes fre-

C ; mes

mes freres. Lequel ?
une de Vos bonnes a-
mies. Laquelle ?

B: Justement. Je
n'ai plus qu'un mot
touchant les Pro-
noms Indefinis ou
Impropres.

C. Achevez donc,
je Vous écoute.

B. Les Indefinis, ne
sont proprement ni
Noms ni Pronoms :
mais ils tiennent de
l'un & de l'autre,
ce qui a fait que
quelques uns les ont
apellés Pronoms Im-
propres.

C. Je pense qu'il
ne se peut rien ajou-
ter à ce qu'en dit la
Grammaire.

B. Elle en traite as-
sez amplement, c'est
pourquoi je Vous
laisserai le soin de
les examiner, & si

res, aliquis ex fratri-
bus, Lequel Quis eo-
rum. Une de vos
bonnes amies Que-
dam amicarum tuarum
Laquelle? Quanam?

B. Optime, Verbum
aut alterum de Prono-
minibus Indefinitis
reliquum est.

C. Progredere, at-
tentum senties.

B. Indefinita, nec
Nominum, nec Pro-
nominum proprie na-
turam induunt sed in
utriusque partem ve-
niunt, unde nonnullis
Impropria audiunt.

C. Grammaticam in
his omnibus numeris
Absolutam puto.

B. Longius illa pro-
sequitur, quam obrem
tibi curæ sit, ut ea
scruteris, si autem in
illis seclusum quid a
Vous

Vous
quel
Vous
aver
cerai
ver.

12.

Des

B.
be se
me e
n'en
tant
diffic
C.
mor
prim
étior
faire
mer
re.

B. L
jugu
gue p
Nom

Vous y rencontrez quelque difficulté, je Vous supplie de m'en avertir & je m'efforcerais de vous la lever.

communi Luce videatur mihi notum facias, omnemque movebo lapidem ut demonstrative deplanetur.

12. Colloquium

Des Verbes à l'Indicatif.

B. Quoi que le Verbe soit comme l'ame du discours, Il n'en est pas pour tant la partie la plus difficile.

C. Le Verbe est un mot, qui sert à exprimer toutes les actions que l'on peut faire, comme, aimer, dormir, voir, rire.

B. Le Verbe se conjugue ou se distingue par Modes, Temps, Nombres & Personnes.

12. Colloquium

De Verbis Indicativi Modi.

B. *Licet Verbum, ut anima sermoni sit, non tamen magis negotiosa illius Provincia est.*

C. *Verbum dictio est omnes que fiunt actiones exprimens, ut aimer, amare dormire, voir videre, rire ridere.*

B. *Verbum per, Modos, Tempora, Numeros & Personas conjugatur distinguiturve.*

C 4 C. Ex

C. Expliquez moi tous ces Termes.

B. Le Nom de *Mode* signifie une certaine maniere d'exprimer l'Action du Verbe.

C. Par combien de *Temps* peut on exprimer une *Action*?

B. Par trois *Temps* principaux, Le *Present*, Le *Passé*, & le *Futur* auxquels on ajoute, Le *tems Imparfait* & le *Plusque par-*

C. En combien de *Modes* peut on varier le *Verbe*?

B. En quatre. *Indicatif*, *Imperatif*, *Conjonctif*, & *Infinitif*. Tous ces Termes Viennent du Latin, qui sont de l'invention des Grammairiens.

C. Pourquoi apelle-t-on le premier *Mode Indicatif*?

C. Omnes illos terminos explica.

B. Quomodo exprimenta Verbi actio sit, Modus indicat.

C. Quot Temporibus Actionem quis exprimat?

B. Tribus praesertim, Praesenti, Praeterito & Futuro quibus Imperfectum ac Plusquam Perfectum additur.

C. Quot Modis Verba efferuntur aut discriminantur?

B. Quatuor, Indicativo, Imperativo, Coniunctivo & Infinitivo, Qui Termini ex Latinis Grammaticis suam cognoscunt originem.

C. Cur primus Modus Indicativus dicitur?

B. Par-

B. Parce qu'il indique ou marque quand l'action se fait effectivement dans un tems Present, Passé ou Futur, comme: je parle, j'ai parlé, je parlerai.

C. Pourquoi donne-t-on le nom d'Imperatif au deuxième Mode?

B. Parce qu'il marque l'action du Verbe en commandant ou en défendant, comme: parles, ne parles pas.

C. Que veut dire le nom d'Optatif ou de Conjonctif?

B. L'Optatif exprime l'Action du Verbe par souhait ou par desir, comme je voudrois que j'eusse, j'aurois tres volontiers. Et on l'appelle Conjonctif, à cause de la Conjonction qui le gouverne.

B. Quoniam, Præsenti, Præterito aut futuro tempore Actionem indicat, ut: je parle loquor, j'ai parlé locutus sum je parlerai loquar.

C. Cur Modus secundus Imperativi nomen obtinet?

B. Quia actionem Verbi Imperando aut Prohibendo notat, ut: parles, loquere, ne parles point, ne loquaris.

C. Quid Optativus seu Conjonctivus dicitur?

B. Optativus exprimit Actionem Verbi Optando, ut: je voudrois que j'eusse, j'aurois tres volontiers, utinam haberem: Conjonctivus que nuncupatur, propter Conjunctionem, illum exigentem.

C. Que dites vous de l'Infinatif?

B. Il marque l'Action du Verbe sans la Personne, comme: Parler, Chanter, on ne peut dire si c'est la Première, seconde ou troisième Personne que l'on doit entendre.

C. Le Nombre du Verbe est commun avec celui du Nom.

B. Vous avez raison. Touchant les Personnes, il y en a trois, dont la Première est celle qui parle, la deuxième, à qui l'on parle, & la troisième, de qui l'on parle.

C. Ne se sert on pas de la Seconde Personne du Pluriel, au lieu de la deuxième du singulier?

B. Oui & cela se fait, lors que la Personne à qui nous

C. Quid de Infinitivo sentis?

B. Impersonaliter Verbi Actionem indicat, ut: Parler, loqui, Chanter canere. Non patet an Prima, Secunda vel Tertia Persona subintelligatur.

C. Verbi Numerus, ut opinor, idem est ac Nominis.

B. Recte, Quoad Personas, tres sunt, Prima loquitur, Secunda, quam alloquimur, & Tertia de qua loquitur, est.

C. Nonne Secunda Pluralis, pro Secunda singulari usurpatur?

B. Dum Persona, cum qua nobis sermo est, meretur nostram

par-

parle
tre e
se se
de
parle
ne
n'a
rene
com
tre a
lors
est e
C.
auffi
ne g
B.
que
taier
parle
(Toi
ucul
on
uts e
aimo
dicu
imp
taier
avec
pas f

parlons merite nostre estime : mais on se sert de (*Tu*) & non de (*Vous*) lorsque l'on parle à une personne , pour qui l'on n'a que de l'indifference ou du mépris comme fait le Maître à son valet , ou lors que quelcun est en colere.

C. N'est ce pas aussi la marque d'une grande Amitié.

B. Oûi & c'est ce que l'on apelle *Tutaier* , c'est à dire parler par (*Tu*) & par (*Toi*) : Les Amis particuliers se *Tutaient*, on *Tutaie* aussi les petits enfans que l'on aime ; mais il est ridicule & memes impertinent de *Tutaier* les personnes, avec qui l'on n'est pas fort familier.

estimationem : Dum autem nobis negotium est cum aliquo , quem flocci facimus , ut Dominus ad servum , aut si quando quis irâ excandescat : utimur (*Tu*) & non (*Vous*) .

C. Nonne etiam firma & ardentis Amicitia nota est ?

B. Imò , idque est quod vocatur *Tutaier* ; Hoc est , per (*Tu*) & (*Toi*) se efferre , sic inter se confabulantur Amici intimi , sic quoque cum Pueris tenerioris ætatis , qui in deliciis sunt , sermocinantur : Verum ridiculum & absurdum est , ita agere cum illis , quibus cum nobis non intercedit magna familiaritas.

C. Ce Tutaiement n'est il pas aussi usité envers Dieu ?

B. Il l'a été, mais presentement Plu- sieurs se seruent de Vous, lors qu'ils ad- dressent leurs Prie- res à Dieu.

C. M. D' Ablan- court se sert toujourn de Tu & de Toi dans sa Traduction de Lu- cien.

B. C'est à la façon des Orientaux : & lors que l'on parle au Grand Turc ; l'on dit ta Hauteſſe, & non vôtre Hauteſſe.

C. Qui a-t-il à observer touchant les Temps.

B. Le Present n'a point de difficulté : si ce n'est que l'on s'en sert au lieu du

C. Numquid ille modus singularis lo- quendi erga Deum et- iam obtinet ?

B. Obtinuit : ve- rum nunc multi Se- cundâ plurali utun- tur, dum preces ad Deum fundunt.

C. Familiaris est Se- cundâ singularis D. d'Ablancourt in Lu- ciani Traductione.

B. Orientalium mo- re fit, Dumque ad Turcarum Impera- torem verbum quis facit, se effert per, Ta Hauteſſe & non, Votre Hauteſſe Tua- Celsitas.

C. Quid in Tempo- ribus observatu dig- num habetur ?

B. Præsens nil ar- dui habet, nisi quod pro Futuro usurpetur post Conjunctionem

Entre
junctio
(Si)
fai ce
l'on n
C.
mani
expr
B.
diffe
Le
parfa
Le
ple,
Le
Indefi
Le
fait.
C.
ge de
B.
Acti
sees
pas e
de vo
êtes
C.
pluſi
dent

Future après la Con-
jonction conditionnelle
(Si), comme: si je
fai cela, je veux que
l'on me fouëtte.

C. En combien de
manieres peut on
exprimer le Passé?

B. En quatre tems
differeus.

Le 1. S'apelle Im-
parfait.

Le 2. Parfait Sim-
ple, ou Defini.

Le 3. Composé ou
Indefini.

Le 4. Plusque Par-
fait.

C. Quel est l'usa-
ge de l'Imparfait?

B. Il montre les
Actions comme pas-
sées, & qui ne le sont
pas encore, je parlois
de vous lors que vous
êtes entré.

C. J'ai observé que
plusieurs confon-
dent souvent l'Im-

Conditionalem (Si)
ut: si je fai cela, je
veux, que l'on me
fouëtte, si id feceris,
volo virgis cadi.

C. Quotuplici modo
potest Præteritum ex-
primi?

B. Quadruplici,
Imperfecto,

Perfecto Simpli-
ci, seu Definito,
Composito aut
Indefinito

Et Plusquamper-
fecto.

C. Quis Imperfe-
cti usus est?

B. Quasi Præteri-
tas exhibit actiones,
quæ tamen nondum
præterierunt, uti: je
parlois lors que
Vous êtes entré, lo-
quebar dum ingressus
es.

C. Notavi plurimos
sæpe confundere Im-
perfectum cum Per-

C 7 parfait.

Parfait avec le Parfait Simple ; apprenez moi, de grace, l'usage de l'un & de l'autre ?

B. L'on se sert de l'Imparfait lors que l'action, dont on fait mention, est si souvent répétée qu'elle est passée en coutume & en habitude mais si l'on n'en veut pas marquer un si fréquent usage, Il faut se servir du Parfait Simple: voyez la Grammaire p. 218. & 219.

C. Vous venez de faire mention de deux tems Parfaits Simple & Composé, ou, comme quelques autres, Parfait Défini & Indéfini. Se peut on servir de l'un & de l'autre indifféremment ?

B. Il y en a, qui ont trouvé tant de

perfecto Simplicis, utriusque usum, doceas me, quæso.

B. Imperfecto utendum, dum actio, de qua agitur, tam sepe repetita fuit, ut in consuetudinem venerit: verum si tam frequens usus non sit notandus, utendum Perfecto Simplicis: videatur Grammatica pag. 218. & 219.

C. Mentione facta de duobus Præteritis Simplicis & Composito, vel ut aliis placet, Perfecto Definito seu Historico, & Indefinito, licetne uti utroque indifferenter ?

B. Sunt, qui tantam invenerunt difficultatem

difficul-
ge de
Tems

mairien

nom d

dien,

son,

d'apli-

pable

Neud

pioier

2. andre

C. I

com

qué,

beauc

B. I

ment

que si

entieren

qu'il

née, le

maine

l'actio

pour

qui d

tieren

l'on s

fait Si

te re

necess

difficulté dans l'usage des ces deux Tems, qu'un Grammairien l'a qualifié du nom de Neud Gordien, mais sans raison, puis qu'un peu d'application est capable de soudre ce Neud sans y employer l'épée d'Alexandre.

C. La Grammaire, comme j'ai remarqué, n'y apporte pas beaucoup de façon.

B. Il n'y a seulement qu'à observer, que si le tems est entierement passé & qu'il définisse l'année, le mois, la semaine ou le jour que l'action s'est passée, pourveu que le tems qui définit soit entierement écoulé l'on se sert du Parfait Simple; & de cette remarque suit nécessairement cel-

tatem, in illorum Temporum usu, ut Grammaticus quidam nuncupaverit Nodum Gordium, verum immeritò; quandoquidem exigua attentio illum Nodum solvere possit, absque Alexandri gladio.

C. Grammatica, ut animadverti, non adeò in eo laborat.

B. Solummodo observandum est quod si Tempus omnino præterierit, Definiatque Annum, Mensem Hebdomadam, aut Diem, quo actio facta fuerit, utendum sit Perfecto Simplicis; & ex hoc sicut necessario usus Præteriti Compositi seu Indefiniti.

le du *Preterit Compo*
fé ou *Indifini*.

C. C'est ce que j'ai remarqué : car si l'on ne dit pas le tems, où qu'on le spécifie par un mot, qui marque un tems qui est en cours, & qui n'est pas entièrement passé, l'on se sert du *Preterit Composé*.

B. L'on donne aussi au *Preterit Simple* le nom d'*Historique* ; parce que dans le récit ou narration *Historique* on a accoutumé de s'en servir, comme : *Un genereux Prince, aiant passé la Mer, aborda en un puissant Roiaume, où il fut reçu avec aplaudissement de la plus saine partie des Habitans, qui le mirent en possession de plusieurs Villes, & en suite, de quelques Provin-*

C. *Id animadverti, nam si Tempus non citetur, aut si fiat per dictionem, que non omnino lapsum notet tempus adhibendum est Præteritum Compositum.*

B. *Datur quoque Præterito Simplici Nomen Historici, Quoniam in narratione Historicâ, eo utimur, ut : Un Genereux Prince, aiant passé la Mer, aborda en un puissant Roiaume, où il fut reçu avec aplaudissement de la plus saine partie des Habitans, qui le mirent en possession de plusieurs Villes, & de quelques Provinces, & à son approche de la*

ces,
de la Ca
L'aband
cilita,
moien à
de mont
C. Pa
avec l
sur le
& sur l
B. Il
particu
ver, s
le Pl
marqu
ment
Passée:
finie a
comm
tre acti
parle,
tois par
êtes arr
C. Q
du Fut
B. J
parlan
sent de
C. Je
fois d'
devant

ces, & à son approche de la Capitale, Le Roi l'abandonna ? & facilita, par sa fuite, le moien à ce grand Heros de monter sur le Trône.

C. Passerez Vous avec la Grammaire sur le Plusque-Parfait & sur le Futur.

B. Il n'y a rien de particulier à observer, si ce n'est que le Plusque-Parfait marque non seulement une Action Passée: mais qui étoit finie auparavant que commencer une autre action, dont on parle, comme: j'étois parti, quand vous êtes arrivé.

C. Que dites Vous du Futur.

B. J'en ai traité en parlant du tems Présent de l'indicatif.

C. Je pense toutéfois d'avoir vû (Si) devant le Futur.

Capitale, Le Roi l'Abandonna, & facilita, par sa fuite, le moien à ce grand Heros de monter sur le Trône.

C. *Involves-ne silentio cum Grammatica Plusquam perfectum & Futurum.*

B. *Nihil peculiare notatu dignum est, Nisi quod Plusquam Perfectum non solum transactam indicet Actionem: verum, quæ, antequam alia inchoaretur actio, cujus fit mentio, finierat, ut: j'étois parti, quand vous êtes arrivé, discefferam quando apulisti.*

C. *Quid habes, quod de Futuro dicas?*

B. *De eo disserui de Presenti tractando.*

C. *Puto tamen, me vidisse (Si) ante Futurum.*

B. (Si)

B. (Si) n'est pas alors Conjonction mais Adverbe de Doute, comme : je ne sçai pas s'il viendra & s'il m'accordera ce que je lui ai demandé.

B. Ita est, sed eo in loco (Si) non est Con-junctio, at Adverbium Dubitandi, ut: Je ne sçai pas s'il viendra, & s'il m'accordera ce, que je lui ai demandé. Utrum venturus sit, mihi que concessurus id quod ipsum rogavi, ignoro.

13. Entretien.

Des Tems du Conjonctif.

C. Quelle difference y a-t-il entre les Tems du Conjonctif & Ceux de l'Indicatif?

B. La Conjonction Que veut quelque fois le mode Indicatif & quelque fois le Conjonctif.

C. N'y a-t-il point de Regles qui nous en montrent le veri-

13. Colloquium.

De Temporibus Con-junctivi Modi.

C. Qua in re discrepant Tempora Con-junctivi & Indicativi.

B. Id perspicuum est per duplicem usum Indicativi & Con-junctivi.

C. Danturne Canones, quibus eorum verus usus demonstratur?

table

table ut

B. La

en trait

Chapitre

à la pag

C. Je

& il m

toute

ne vien

qu'on

pas bien

qui son

cette di

B. Ve

son: Ca

ction g

vant ap

be, qui

Action

git l'Ind

me: Je

est vivan

C. Au

le Verb

pagne

ction

l'Aveni

ce qui

Verbe, q

Desir, u

une Prie

table usage ?

B. La Grammaire en traite dans un Chapitre fait exprès à la page 225.

C. Je l'ai consulté, & il me semble que toute la difficulté, ne vient que de ce qu'on ne considère pas bien les Verbes, qui sont la cause de cette différence.

B. Vous avez raison: Car la Conjonction *Que* se trouvant après un Verbe, qui marque une Action présente, reçoit l'*Indicatif*, comme: *Je sçai que Dieu est vivant.*

C. Au contraire si le Verbe qui accompagne la Conjonction *Que* regarde l'*Avenir* ou le *Futur*, ce qui se fait avec le Verbe, qui inferre un *Desir*, une *Volonté* & une *Prière*. Elle veut

B. *Grammatica eade re agit Capite 9. pag. 225.*

C. *Consului, & illius sum sententia quod omnis difficultas ex eo veniat, quod non bene attendatur ad Verba, que ansam dant huic differentia.*

B. *Optimè, Nam Coniunctio (Que) postposita Verbo, quod presentem indicat Actionem, Indicativum exigit, ut: Je sçai que Dieu est vivant. Scio Deum viventem esse.*

C. *Econtra si Verbum, quod Coniunctioni (Que) adheret, ad Futurum tendat, quod Accidit, cum verbis Desiderium, Voluntatem aut Supplicationem inferentibus petit Verbum Sequens*
avoir

avoir le Verbe, qui
suit dans le Conjon-
ctif, comme *Je veux*
que le Dieu des armées
soit mon défenseur.

B. Je voi que
vous n'ignorez pas
les deux Principales
Causes de cette diffe-
rence, je laisserai le
reste à la Grammaire,
qui vous en donnera
vne entiere connois-
sance.

C. J'ai aussi remar-
qué que quand cette
Conjonction se tra-
duit en Latin par
(*Quod*), elle regit l'*In-*
dicatif, & lors que
par (*Ut*), le Conjon-
ctif.

B. Cette remarque
est bonne, mais elle
n'est pas sans excep-
tion: Passons à l'usa-
ge des *Preterits Imp-*
parfaits.

C. Avant que d'a-
voir vû la Grammai-

in Coniunctivo, ut:
je veux que le Dieu
des Armées soit
mon défenseur. volo
ut Deus exercituum sit
defensor meus.

B. *Video te utramque*
illius differentia Cau-
sam non ignorare, cæ-
tera Grammaticæ o-
mitto, quæ tibi illius ple-
nam dabit notitiam.

C. *Id quoque obser-*
vavi, quod dum illa
Coniunctio Latine per
(Quod) exprimitur,
Indicativum postulet,
Et Quando per (Ut)
Coniunctivum.

B. *Valet quidem ea*
observatio, sed non ca-
ret exceptione: Tran-
seamus ad Imperfec-
torum usum.

C. *Antequam Gram-*
maticam pervolvissim,
re,

re, je m'y suis trouvé bien embarrassé : mais présentement, j'y trouve fort peu de difficulté.

B. Les Grammairiens ne sont pas d'accord, touchant l'Ordre des *Preterits Imparfais* : Pour moi je pense que le nôtre n'a pas choisi cet Ordre qu'il a mis, à la volée, puis qu'il a suivi l'ordre des tems d'où ces *Preterits* sont formés.

C. Je suis aussi de ce sentiment.

B. Nous nous servons du *Premier Preterit Imparfait* (qui est formé du *Preterit Simple de l'Indicatif*) avec les *Conjonctions*, qui gouvernent le *Conjonctif*, comme : bien que j'eusse, plût à Dieu que j'eusse.

nil mihi obscurius apparuit, nunc verò nullam in eo reperio obscuritatem.

B. Quod ad Ordinem Imperfectorum attinet, non Conveniunt Grammatici, Quantum ad me, ea mihi sedet sententia, quod noster suum casu fortuito non elegerit, quandoquidem Ordinem Temporis ex quo Præterita ista formantur secutus sit.

C. Et eadem mihi mens est.

B. Primi Imperfecti, quod à Præterito Simplici Indicativi formatur, usus est, accedentibus Conjunctionibus Coniunctivum postulantis, ut : bien que j'eusse licet haberem, plût à Dieu que j'eusse utinam haberem.

C. C'est

C. C'est ce, que j'ai remarqué.

B. Le deuxième Preterit Imparfait se forme du Futur de l'Indicatif, auquel il a quelque raport; mais son principal usage, se voit lors que le discours est Conditionel, comme: je vous aimerois, si vous m'aimiez.

C. Quelle difference y a-t-il entre ces deux Expressions. Je ne croiois pas que vous fussiez mon ami, & je ne pensois pas que vous seriez mon ami?

B. L'une & l'autre sont bonnes; mais elles n'ont pas une même force. La Première, je ne pensois pas que vous fussiez &c. marque un tems

C. *Id mihi visum est.*

B. *Ab Indicativi futuro formatur Imperfectum alterum. & ejusdem ferè naturæ est: verum frequentissimus illius usus apparet dum Oratio est Conditionalis, ut: je vous aimerois si vous m'aimiez, Te amarem, si me diligeres.*

C. *Qua in re differunt hæc duæ Expressiones, Je ne croiois pas que vous fussiez, mon ami, non arbitrabar te esse meum amicum, je ne pensois pas que vous seriez &c. Non arbitrabar te futurum.*

B. *Utraque valet, sed sensu diverso, Prima, je ne pensois pas que vous fussiez &c. Tempus præsens aut Transactum notat, alia verò, Que pre-*

present
l'autre
riez m
voiez
C. E
ce que
server
l'usage
B. L
en tra
plemen
pouvez
j'ajout
ment
bien p
à l'oc
Tems,
le Pre
Etif, su
de l'Ind
Premier
parfait
les Pre
catif,
veuille
vies en
Pleû
vègus o
en en h

present ou passé, & l'autre, que vous seriez marquer le Futur. voyez la pag. 226.

C. Est-ce là tout ce que l'on doit observer, touchant l'usage des Tems?

B. La Grammaire en traite plus amplement, que vous pouvez consulter, j'ajouterai seulement: Qu'il faut bien prendre garde à l'œconomie des Tems, qui veut que le Present du Conjonctif, suive le Present de l'Indicatif, & le Premier Præterit Imparfait se place après les Præterits de l'Indicatif, comme: Dieu veuille que vous viviez en bon Chretien.

Pleût à Dieu, qu'il vécût ou qu'il eût vécu en homme de bien.

vous seriez, Futurum. videatur Grammaticæ pag. 226.

C. Nihil ne observatu dignum est quod ad usum Temporum attinet?

B. Diffusius tractat Grammatica, quam ut pervolvam, consulo unum superaddam, Quod curiose observanda sit Temporum OEconomia, quæ exigit ut Conjectivi Præsens postponatur Indicativi Præsenti, Primumque Imperfectum Indicativi Præteritis. ut: Dieu veuille, que vous viviez en bon Chretien, faxit Deus ut Christiane vivas.

Pleût à Dieu, qu'il vécût, vel qu'il eût vécu en homme de bien. Utinam Instar viri probi viveret aut vixisset.

14. Entretien

De l'Usage des Participes.

C. Passerez vous sous silence l'usage des Participes?

B. Il n'y a rien dans toute la langue Françoisé, qui mérite plus d'application, que l'usage des Participes.

C. J'en suis persuadé, aussi ne souhaitez-je pas que vous en traitiez à fond, mais legerement.

B. Le Participe est ainsi apellé, parce que bienqu'il soit partie du Verbe, il participe aussi à la Qualité du Nom, ce qui se remarque, lors qu'il se trouve avec le Verbe Je suis, comme: je suis aimé,

14. Colloquium

De Usu Participiorum.

C. An silentio praeteribis usum Participiorum.

B. Nihil in omni Lingua reperitur quod majorem mentis praesentiam & attentionem exigat, quam Participiorum usus.

C. Id me non latet, sed ut funditus pertrahes non cupio, verum superficietenus.

B. Participium ita vocatum, quia licet sit pars Verbi, Nominis quoque Naturae & Qualitatis fit particeps quod liquide patet, dum Verbo Je suis jungitur, ut: je suis aimé amatus sum, elle est aimée, amata elle

elle est
mes aC.
B.Parti
bran
pes
pes
muns.C. D
peu d
noiss
de l'aB. I
tif,
genre
n'est

Adjec

te qu

même

même

que le

comm

d'une
geant
geant
C. M
du nor
B. Si

elle est aimée nous sommes aimés, aimées.

sum, nous sommes aimés, sumus amati, elles sont aimées, sunt amatae.

C. Continuez.

C. Perge.

B. On divise les Participes en deux branches, en Participes Actifs & Participes Passifs ou Communs.

B. In membra duo dividuntur Participia, in Activa & Passiva seu Communia.

C. Donnez moi, en peu de mots, la connoissance de l'un & de l'autre.

C. Paucis utriusque, notitiam dato.

B. Le Participe Actif, n'est jamais du genre féminin, si ce n'est lors qu'il est Adjectif, & en cette qualité, il est du même genre & du même nombre que son Substantif, comme: Le sexe est d'une humeur changeante, mais obligeante.

B. Activum, feminini Genëris nunquam est, nisi dum Adjectivi naturam induit, & ita cum Substantivo suo, genere & numero convenit, ut: Le sexe est d'une humeur changeante; mais obligeante, femina est mutabilis, sed accepta.

C. N'est-il jamais du nombre Pluriel?

C. Est-ne nonnunquam numeri pluralis?

B. Si Nous en vou-

B. Si D. Richelet
D lons

lons croire à *Richelet*, il est toujours *indeclinable* ; mais Ceux qui soutiennent qu'il reçoit le *Pluriel* dans le genre *Masculin* ont l'approbation de tous les bons Auteurs.

C. L'usage du *Participe Passif* est sans doute plus difficile ?

B. S'il est joint au Verbe auxiliaire *Avoir*, il a une signification *Active*, & il est *Indeclinable* ; si ce n'est lors qu'un *Accusatif* se trouve devant le *Verbe*, ou devant le *Participe*, avec lequel le *Participe*, est du même *Genre* & du même *Nombre*.

C. N'y a-t-il point d'autre remarque à faire sur ce chapitre ?

B. Consultez sur ce sujet la *Grammaire*.

attendere velimus, semper indeclinabile manet: Verum, qui Numerum pluralem in genere Masculino ei concedunt, nullos patiuntur sibi contradicentes inter Probatissimos auctores.

C. *Majorem procul dubio reperimus difficultatem in Participii Passivi usu.*

B. *Verbo Auxiliari Avoir junctum, est significationis Activæ, manetque indeclinabile, nisi quando Accusativus Verbo & Participio preponitur cum quo, in Genere & Numero convenit.*

C. *Nulla ne dantur de Capite hoc ?*

B. *Ad Grammaticam termitto. Sure.*

re. Je passe sur les *Supins*, puisque les François n'en ont point, & que les *Grammairiens*, qui les confondent avec les *Participes*, font voir par là leur ignorance.

pina prætereo, Supinis enim Carent Galli, & Grammatici, qui eandem cum Participiis hæc in re suam produunt ignorantiam.

15. Entretien.

De la Division des Verbes.

C. N'avez vous plus rien à dire touchant les *Verbes* ?

B. Vous sçavez, sans doute, qu'ils se divisent en *Verbes Actifs & Passifs*, & que les *Actifs* se distinguent encore en *Verbes Actifs* que nous appellons *Transitifs*, & en *Verbes Neutres*.

C. Les *Verbes Neutres* sont ils donc aussi *Actifs* ?

B. Puisque les

15. Colloquium.

De Verborum Divisione.

C. *Nihil-ne superest de Verbis ?*

B. *Illorum Divisio in Activa & Passiva, tibi nota est, æque benè ac eorum distinctio in Activa Transitiva, & in Activa Neutra.*

C. *An igitur Neutra sunt quoque Activa ?*

B. *Cum Neutra*
D 2 *Ver-*

Verbes Neutres marquent une Action, aussi bien que les Transitifs pourquoy ne les pourroit on pas mettre avec les Actifs.

C. Quelle difference y a-t-il entre les Transitifs & les Neutres.

B. Les Verbes Transitifs Gouvernent toujours un cas après eux, comme: Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, & ton Prochain comme toi même.

Quant aux Verbes Neutres ils ne reçoivent point de cas après eux, comme: Pour Vivre en bon Chrétien, il faut vivre selon la Parole de Dieu.

Actionem aliquam in se continent, æque ac Transitiva, cur non possent Activis annumerari?

C. Da discrepantiam inter Transitiva & Neutra.

B. Transitiva post se casum semper exigunt, ut: Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, & ton Prochain, comme toi-même, *amabis Deum tuum ex toto corde tuo, & Proximum sicut te ipsum.*

Quod ad Verba Neutra attinet, nullum post se casum admittunt, ut: Pour vivre en bon Chrétien, il faut vivre, selon la Parole de Dieu: *ut Christiane vivamus, juxta Dei*

C. Quels

C. Quels sont les Verbes Neutres dont on se serve dans les Tems Composés, du Verbe Auxiliaire Avoir, & Quels du Verbe Etre ?

B. Ceux qui prennent le Verbe Avoir, s'appellent Neutres Actifs: parce que leur signification a beaucoup de rapport aux Verbes Transitifs.

Les autres, qui ont le Verbe Etre, sont appellés Neutres Passifs, comme tenant plus de la signification Passive, que de l'Active. Voyez sur ce sujet la Grammaire, page: 130 & 131.

C. Quels sont les Verbes qu'on appelle Reciproques.

B. Ce sont des Verbes Actifs, dont la même Personne,

verbum vivere decet.

C. *Quæ Verba Neutra, in Temporibus Compositis Verbo Auxiliari Avoir, & Quenam Verbo Etre sunt in usu?*

B. *Quæ Verbum Avoir assumunt, Neutra Activa vocantur, eo quod eorum significatio perquam affinis sit Verbis Transiuis.*

Quæ autem Verbo Etre utuntur Neutra Passiva nuncupantur, quoniam magis significationis Passivæ, quam Activæ participes sunt. vide hac de re pag: 131 & 131.

C. *Quæ Reciproca vocas?*

C. *Verba Activa, quorum eadem Persona est simul agens &*

D 3 qui

qui agit est aussi cel
le, qui patit, com
me: je me repen, tu
te repens, &c. Qui se
repent, se punit, dit le
Proverbe.

C. Ces Verbes sont
ils toujours *Reciproques* ?

B. Les uns le devi
ennent en doublant
la même Personne,
& les autres le sont
toujours.

C. Quelle est la
marque des Verbes,
qui sont toujours
Reciproques ?

B. Ils sont marqués
dans le Dictionnaire
du Pronom Person
nel *se*, comme: *se*
promener, *se réjouir*
&c.

C. Pourquoi les
Verbes *Reciproques*
se servent ils du Ver
be Auxiliaire *Je suis*
dans les *Preteritis*
Composés & non du
Verbe *j'ai* ?

patiens, ut: je me
repent, *penitet me*, tu
tu repens, *penitet*
te. Qui se repent se
punit, inquit *Prover-*
bium.

C. *Sunt ne semper*
Reciproca ?

B. *Quadam semper*
sunt, & Quadam eva-
dunt Personam dupli-
cando eandem.

C. *Qua nota eorum,*
qua semper Recipro-
ca sunt ?

B. *Pronomen Perso-*
nale (Se) Infinitivo
præfixum reperitur in
Dictionariis, ut: se
promener deambula-
re, se réjouir se hi-
larem præbere, &c.

C. *Cur Verba Reci-*
proca Verbo Auxi-
liari (je suis) in Tem-
poribus Compositis,
& non Verbo (j'ai)
utuntur.

B. Par-

B. Parce que la signification *Passive* y est plus considérée que l'*Active*.

C. C'est donc pour cette raison que l'on s'en sert au lieu des Verbes *Passifs*.

B. Justement, s'il s'agit d'un chose inanimée : car dans cette rencontre le sens figuré y paroît d'avantage, comme : cela se dit, cette chose se fait ce qui ne seroit pas, si l'on parloit d'une personne, comme : Pierre se frappe, Marie se trompe.

C. Je ne trouve aucune difficulté dans les Verbes *Passifs* : Ce n'est qu'un Composé du Verbe *Auxiliaire Etre* avec le *Participé second*, qui est en ce lieu *Passif*, & qui prend toutes

B. *Quoniam significatio Passiva in illis prævalet, Activæ.*

C. *Ea igitur est ratio, cur pro Verbis Passivis sæpè usurpentur?*

B. *Maximè, si de re inanimatâ sit questio, hoc enim in casu figuratus sensus evidentius, apparet, ut : cela se dit, id dicitur se fait, fit, quod non fieret, si de persona sermo esset, ut : Pierre se frappe, Petrus se ipsum, verberibus excipit, Marie se trompe, Maria se ipsam fallit.*

C. *Nihil in Verbis Passivis obscuri reperio : nil nisi Compositum ex Verbo Auxiliari (Etre) cum Participio Secundo, quod hoc in loco Passivum est, Omnesque Adjectivi Qualitates*

les qualités d'un Ad-
jectif. assumit.

B. Vous en jugez
juste: Le Participe
en ce lieu s'acorde
en Genre & en Nom-
bre avec le Sujet. Au-
quel il se raporte:
Que si le Sujet est du
genre Masculin, le
Participe le doit é-
tre aussi: Si le Sujet
est Feminin, le Parti-
cipe sera aussi Femi-
nin en y ajoutant un
(e) & ainsi du Nom-
bre, y ajoutant un (s).

B. Benè dicis; In
Genere & in Nume-
ro cum Substantivo
ad quod refertur con-
venit: Si enim Sub-
stantivum sit Mascu-
li Generis, aut Fœ-
minini Participium
quoque in eo conveniet,
addendo (e) in Fœmi-
nino & (s) in numero
plurali.

16. Entretien.

Des Verbes Imperson-
nels & des Tems
Composés.

C. Quels sont les
Verbes qu'on appelle
Impersonnels.

B. Ceux qui ne
se conjuguent que
dans la troisième

16. Colloquium.

De Verbis Imperso-
nalibus & de Tem-
poribus Compositis.

C. Quæ Verba Im-
personalia dicuntur?

B. Illa, quæ non nisi
in tertia Persona sin-
gularis numeri con-
Per-

Perte
C.
sorte
B.
sorte
Acti
nois
nom
com
neige
font.
distin
Parti
(Don)
C.
cette
B.
pour
ne do
ne l'a
vant
fut a
delic
C.
difer
& (l'
B.
se dit
servir
en pre
celui

Personne singulier.

C. De combien de forte y en a-t-il ?

B. Il y en a de deux fortes ; les uns sont *Actifs*, qui se connoissent par le Pronom Personnel (*Il*), comme : *il pleut*, *il neige* : Les autres sont *Passifs*, & ils se distinguent par la Particule (*on*) ou (*l'on*).

C. Que signifie cette Particule (*on*)

B. Elle est prise pour (*Homme*) & je ne doute pas, qu'on ne l'ait ainsi écrit, avant que le François fût au point de la délicatesse, qu'il est.

C. Y a-t-il de la différence entre (*on*) & (*l'on*) ?

B. L'un & l'autre se dit, & on s'en peut servir indifféremment, en prenant garde à celui, qui est plus

jugantur.

C. *Quotuplex est Impersonale ?*

B. *Duplex*, *Activum*, *cujus nota est Pronomen Personale (Il) ut : Il pleut, il neige*, & *Passivum quod liquet videri per particulam (on) aut (l'on).*

C. *Quid hæc Particula (on) significat ?*

B. *Usurpatur pro (Homme) nec dubito, quin ita olim scriptum fuerit, antequam Lingua Gallica ad Perfectionis apicem, in quâ nunc est, pervenisset.*

C. *Daturne differentia inter (on) & (l'on) ?*

B. *Utrumque usurpatur, usque est indifferens, dummodò non fiat cacophonyâ, nonnulli tamen illius*

D 5 doux

doux à l'oreille: *sententia sunt, quod*
 Quelques uns tou- *(on) praevaleat (l'on.)*
 té-fois sôtiement
 que la particule *(on)*
 est meilleure que
(l'on.)

C. J'ai remarqué
 qu'on s'en sert quel-
 que fois fort bien
 pour la première
 Personne (*Je*); com-
 me : *on aura l'honneur*
de vous voir ; On vous
trouvera bien.

B. C'est comme si
 vous disiez : *j'aurai*
l'honneur de vous voir,
je vous trouverai bien.

C. Vous n'avez
 rien dit des Verbes
Auxiliares.

B. J'ai crû que vous
 en aviez une entière
 connoissance.

C. Je sçai qu'on les
 appelle *Auxiliares,*
 parce qu'ils aident
 les autres Verbes à

C. *Animadverti,*
quod nonnunquam ad-
hibeantur non sine ve-
nustate pro primâ Per-
sonâ (Je), ut : On
aura l'honneur de
vous voir, habiturus
sum honorem te viden-
di, Oh vous trou-
vera bien, Te quidem
inveniam.

B. *Ac si diceretur,*
j'aurai l'honneur de
vous voir, je vous
trouverai bien.

C. *Præteristi Verba*
Auxiliaria.

B. *Te eorum plenam*
habere notitiam arbi-
tratus sum.

C. *Quod Auxilia-*
ria vocentur novi,
quoniam Verbis aliis
auxilio sunt in Tem-
con-

conjuguer, dans les
Tems Composés.

B. Il est vrai & tous les Verbes en ont huit : deux à l'Indicatif, le Preterit Second, & le Plusque Parfait ; Quatre au Conjonctif, le Preterit, deux Plusque Parfaits & le Futur : & deux à l'Infinitif, le Preterit de ce Mode & le Preterit du Participe.

C. Il est donc nécessaire, pour bien conjuguer tous les Verbes, de sçavoir par cœur ces deux Conjugai'ons.

B. Tres-nécessaire, & pour les apprendre sans peine, Il faut bien remarquer ce que le Grammairien dit dans ses Observations Generales de la formation des Tems.

poribus Composi-
tis.

B. *Verum est, & omnia Verba habent octo, duo in I. dicativo, Præteritum Secundum & Plusquam Perfectum, Quatuor in Conjunctivo, Præteritum, Duo Plusquam Perfecta, & Futurum, & in Infinitivo, Præteritum modi illius & Participii Præteritum.*

C. *Necessè est igitur ad omnia Verba bene conjuganda, ut ambo Verba Auxiliaria memoria mandentur.*

B. *Admodum, & ut absque labore adisci valeant, attentè notanda sunt ea, quæ Grammaticus dicit in Observationibus suis Generalibus de Temporum formatione.*

D. 6

C. Pas.

C. Passerez vous le Gouvernement ou Regime des Verbes?

B. Vous trouverez dans la Grammaire ce que vous me demandez, si vous prenez la peine de la lire, aussi bien que la *Syntaxe des Noms.*

C. *Nihil ne de Verborum Regimine dicetes.*

B. *Grammatica tibi quoque hac in re satisfaciet : dummodo eam pervolveras attentè ubi Syntaxin verborum & Nominum invenies.*

17. Entretien

Des Adverbes & des Conjonctions.

B. Nous avons vû les Parties d'Oraison, ou, de Discours, que les Grammairiens appellent *Declinables*, il reste à dire quelque chose de *Celles*, qu'ils nomment *Indeclinables.*

C. *L'Adverbe est celle qui se presente la première en ordre.*

B. *L'Adverbe est*

17. Colloquium.

De Adverbiis & Conjunctionibus.

B. *Orationis Partes, quæ à Grammaticis Declinabiles dicuntur, perspeximus, de illis, quæ Indeclinabiles dicuntur tractandum superest.*

C. *Adverbium ea est, quæ primò se offert.*

B. *Adverbium vul-*

ordinairement joint au Verbe, auquel il donne plus ou moins de force & de signification, comme: bien, mal, peu, beaucoup.

C. Donnez m'en quelques exemples.

B. Vous aimez, j'en ten bien que vous aimez, mais je ne sçai pas comment; pour le faire connoître, j'ajouterai l'Adverbe, bien, & je dirai; Vous aimez bien, ou, mal; de même. Vous mangez peu & vous dormez long-tems.

C. En combien de Chefs les divise-t-on ?

B. En quatre Principaux :

En Adverbes de Tems, de Lieu, de Quantité & de Négation.

go. Verbo jungitur, cui plus minusve Energiae dat & significationis, ut: bien, bene, mal, malè, peu, parum, beaucoup, multum.

C. Nonnulla exempla porrige.

B. Vous aimez, audio te-amare, verum Quomodo ignoro, ut notum id faciam, Adverbium addam bien & dicam Vous aimez bien, vel, mal amas benè vel malè, ita, Vous mangez peu, & vous dormez long-tems, parum edis & diu dormis.

C. In quot Capita dividuntur.

B. In quatuor Principia :

In Adverbia Temporis, Loci, Quantitatis & Negationis.

C. Ya-t-il quelque chose dans ces quatre Chapitres, sur quoi Vous pensez que la Grammaire a passé un peu légèrement ?

B. Je ne trouve rien à y ajouter, ce pour-quoi, je vous prie de les bien étudier : car ils ne sont pas de si peu d'Importance qu'on les doive négliger.

C. Les Autres Ad-*verbes* ne sont ils pas aussi de quelque considération ?

B. Ils méritent assurément d'être vûs : mais il s'y rencontre peu de difficulté.

C. A quoi sert la *Conjonction*.

B. A joindre & à lier les discours & les Phrases, comme : (&) (ou) (mais) &c. Exemple Vous & moi nous sommes

C. *Danturne aliqua in illis quatuor Capitulis, quæ Grammaticam summis tantum attigisse labris, arbitraris.*

B. *Nihil addendum existimo, quapropter te rogo, ut illa attentè inspicias, non enim tam exigui sunt momenti, ut negligantur.*

C. *Nomine cætera Ad-*verbia* alicujus sunt momenti ?*

B. *Sunt procul dubio visu digna: sed exiguum in illis reperitur negotium.*

C. *Cui prodest Con-*junctio* ?*

B. *Conjungendis Discursibus & Phrasibus, ut: (&) (ou) (mais) Exemp: Vous & moi nous sommes grands ou pe-
grands*

grands ou petits.

C. Que doit on observer dans l'usage des Conjonctions ?

B Il faut observer leur Force & leur Regime avec les Modes des Verbes: Car les Unes demandent l'Indicatif & les Autres Le Conjonctif.

C. C'est ce que j'ai remarqué & Principalement avec la Conjonction Conditionnelle (Si)

B. Vous avez sans doute aussi pris garde à l'usage du mot (Sinon).

C. Je pense de l'entendre: N'est ce pas une Conjonction Composée de (Si) & de l'Adverbe (Non) ?

B. Justement, & tout ce changement ne se fait qu'à cause de l'Adverbe négatif (non)

tits, Tu & ego magni vel parvi sumus.

C. Quid in usu Conjunctionum notandum est ?

B. Vis earum & Regimen cum Modis Verborum observanda sunt: alie enim Indicativum & alie Coniunctivum expectunt.

C. Id notavi & imprimis cum Coniunctione Conditionali (Si)

B. Usum Dictionis (Sinon) procul dubio quoque notasti.

C. Mihi persuasum habeo, quod ejus naturam intelligo; Nonne est Coniunctio composita ex (Si) & Adverbio (non) ?

B. Recte, omnisque ejus Variatio fit propter Adverbium Negandi (non)

C. Il est vrai ; car comme (non) se change en (ne) devant le Verbe) (Sinon) ne se trouve que devant le Nom, le Pronom & la Particule Que.

B. Encore est il presque hors d'usage devant le Nom & le Pronom, eomme : Je ne connoi personne, qui en Veuille, Sinon Pierre, Sinon vous, dites plutôt, Que Pierre, que Vous.

Que peut on dire de nôtre ami, sinon, que, c'est un honnête homme, c'est à dire, Si ce n'est, que c'est un &c.

C. De ce que Vous venez de dire, Il paroît que, lors qu'il suit vn. Verbe, on est

C. Sic res se habet, quemadmodum enim (non) mutatur in (ne) ante Verbum, (Sinon) locum non habet, nisi ante Nomen, Pronomen & particulam Que.

B. Est quoque vix in usu ante Nomen & Pronomen, ut: je ne connoi personne, qui en Veuille, sinon Pierre, sinon Vous, Neminem, præter Petrum, Vos, novi, qui de eare cupiat. dic potius, que Pierre, que Vous.

Que peut on dire de nôtre ami, sinon que c'est un honnête homme? Quid de nostro amico dici potest, nisi eum honestum esse, id est, si ce n'est, que c'est un &c.

C. Ex dictis tuis apparet, dum Verbum sequitur, mutandam esse Phrasim.

obli-

oblig
hral
B. S
trouve
que je
vous n
en alev

*C. J
terois
vous
chant
Conjon
Afinq
ne m
pas e
embar
B. S
de se
qu'ave
diferen
deman
Etif, e
que V
point d
Vous id
que vor
rez.

obligé de changer la
hase.

B. Si vous ne me
trouvez pas à l'heure,
que je vous ai marquée,
vous n'ayez qu'à vous
en aler.

C. Je me conten-
teroie de ce, que
vous avez dit tou-
chant l'usage de la
Conjonction (Que) si
Afinque & Parceque
ne me paroissent
pas encore un peu
embarrassés.

B. *Afin que* & *Afin*
de se disent : bien
qu'avec un Regime
diferent : *Afinque*
demande le Conjon-
ctif, comme : *Afin*
que Vous ne m'accusiez
point d'ingratitude, je
Vous donnerai tout ce,
que vous me demande-
rez.

B. Si vous ne me
trouvez pas à l'heu-
re, que je vous ai
marquée, vous n'a-
vez qu'à Vous en
aler, nisi me statu-
tâ horâ reperias, a-
bito.

C. *Mihi sufficeret,*
id quod dixisti de usu
Conjunctionis (Que)
Nisi, (Afin que) &
(Parce que) mihi ali-
quo modo obscura vi-
derentur.

B. *Non solum Afin*
que, sed etiam Afin
de dicuntur, licet re-
gimine diverso: Afin-
que Coniunctivum re-
git, ut: Afinque Vous
ne m'accusiez point
d'ingratitude, je
vous donnerai tout
ce, que Vous me
demanderez, Ne me
ingritudinis accuses,

C. Don-

C. Donnez moi un Exemple avec *Afin* de.

B. Je vous écris afin de vous apprendre mon sentiment &c. Il se trouve même quelques endroits, où dans la même Periode de l'usage de l'une & de l'autre se rencontre, comme : Je vous suis venu trouver, afin de vous faire connoître mon bon droit, & que mes ennemis ne m'accusent pas d'injustice.

C. Que dites vous de Parce que ?

B. C'est une Conjonction, qui signifie (à cause que) comme : Nous sommes

omne quod postulaveris dabo.

C. Dato exemplum cum (Afin de.)

B. Je vous écris, afin de Vous apprendre mon sentiment &c. *Tibi, scribo, ut meam de ea re sententiam aperiam. Dantur quoque loca, ubi in eadem Periodo usus utriusque valet, ut : Je vous suis venu trouver, afin de Vous faire connoître mon bon droit, & que mes ennemis ne m'accusent pas d'injustice. Te conveni, ut ius meum tibi comperitum faciam, & ut mei inimici me iniustitia non accusent.*

C. Quid sentis de Parce que ?

B. Est Conjunctio, quæ idem significat ac à cause que, ut: Nous sommes misérables, mes

mes m
que no

C.
gerez
de ne
pas lu
tres R
se tro
Gramm
j'aurai
dier.

B. C
pour
ennuie
leurs,
dire le
dire de
vous a

18.

Des

C. N
traiter
sions ?

B. Le
se mett
devant

mes miserables, Parce
que nous avons peché.

parce que nous a-
vons peché. *Miseri
sumus, quia peccavi-
mus.*

C. Vous m'obli-
gerez grandement
de ne vous étendre
pas sur quelques au-
tres Remarques, qui
se trouvent dans la
Grammaire, & que
j'aurai le soin d'étu-
dier.

C. *Rem mihi gratam
facies, si non attingas
alia, quæ continet
Grammatica, & quæ
ipse inquiram.*

B. Ce sera donc
pour ne vous pas
ennuier, & d'ail-
leurs, pourquoi per-
dre le tems, ou vous
dire des choses, que
vous avez déjà vuës?

B. *Id igitur fiet, ne
tibi sum molestus, &
alia ex parte, cur tem-
pus tereremus dicendo
ea quæ vidisti, & de
quibus non dubitas?*

18. Entretien.

Des Prepositions.

C. N'alez Vous pas
traiter des Prepo-
sitions?

B. Les Prepositions
se mettent toujours
devant les Noms, les

18. Colloquium.

De Præpositionibus,

C. Nonne de Præ-
positionibus acturus
es?

C. Præpositiones
semper, Nominibus,
Pronominibus, Ar-
Pro-

Pronoms, les *Articles*
& les *Verbes*.

C. Ne les divise-t-on pas en *Separables* & *Inseparables* ?

B. Les *Inseparables* se trouvent devant les *Verbes*, ou devant quelques *Noms*, qui en sont dérivés, auxquelles elles sont tellement jointes, qu'elles en font une partie, comme : *Conseiller, entreveuë &c.*

C. Quel est l'usage des *Separables* ?

B. Les *Separables* se mettent devant les *Articles*, devant les *Noms*, & les *Pro-noms*, comme : *Avec, Pour, sur*. Exemple, *sur la table, pour Dieu, avec moi.*

C. Ne les divise-t-on pas encore en *Simple* & *Composées* ?

B. Les *Simple* gouvernent le *Nominatif*

ticulis, & Verbis præponuntur.

C. Nonne in *Separables* & *Inseparables* dividuntur ?

B. *Inseparables* præponuntur *Verbis, aut Nominibus, quæ ab ipsis derivantur, quibus ita conjunguntur, ut unam cum ipsis dictionem constituent, ut : Conseiller, consulere, entreveuë interlocutio.*

C. *Quis usus est Separabilium?*

B. *Separables, præponuntur Articulis, Nominibus & Pronominibus, ut : Avec cum, pour pro sur super, ut : sur la table, super mensa, pour Dieu, pro Deo, Avec moi, me cum.*

C. Nonne dividuntur adhuc in *Simple* & *Compositas* ?

B. *Simple* *Nominativum, non Ac-*
& non

& no
quoi
des
Aute
Comp
l'Ab
C.N
qui g
autre
B. I
deux
nent
me:
quant
nous
cent à
P.
ou J
Jusqu
& jus
re.
C. Q
pouvé
ner,
positio
verne
& no
veu e
me cl
B. I
On i

& non l'Acusatif, qui qu'en dise un des nos meilleurs Auteurs. Et les Composés demandent l'Ablatif.

C. N'y en a-t-il pas, qui gouvernent un autre cas?

B. Il n'y en a que deux qui gouvernent le Datif, comme: Quant à moi, quant à elle, quant à nous. qui commencent à vieillir.

L'Autre est Jusque ou Jusques, comme: Jusques à cette heure & jusqu'à cette heure.

C. Quelles preuves pouvez vous donner, que les Prepositions Simples gouvernent le Nominatif & non pas l'acusatif: veu que c'est la même chose en François?

B. Eh Voici une: On ne dit jamais,

cusativum regunt, ut dicit quidam non infimè nôta Author. Et Compositæ Ablativum.

C. Danturne aliqua, quæ alium casum regant?

B. Duae sunt, quæ Dativo inserviunt, ut: Quant à moi, Quant à elle, Quant à nous, Quantum ad me Quod ad eam attinet, quantum ad nos.

Alia est Jusque ou Jusques, ut: jusques à cette heure, vel jusqu'à &c. ad hanc horam usque.

C. Quomodo probas, quod Præpositiones Simples, Nominativum & non Acusativum regant, quandoquidem idem sit apud Gallos?

B. Sic probò: nunquam dicitur, l'homme l'homme.

l'homme ou la femme, pour *Que*, contre *Que*, ou avec *Que*: mais Pour *Qui*, contre *Qui*, avec *Qui*.

Le Relatif (*Qui*) est au Nominatif & (*Que*) à l'Accusatif.

C. Vous avez raison: mais peut être que l'Auteur n'y a pas pris garde.

B. Pardonnez moi, Il aime mieux dire que ce Relatif (*Qui*) souffre une exception à cause de la Preposition, qu'il soutient regir l'Accusatif, que de se dire.

C. Il est donc bien opiniatre.

B. Cela vient de ce qu'il pretend que le François doit suivre le Latin, Comme j'ai remarqué avec étonnement que le même Auteur fait regir

me ou la femme, pour que, *Vir vel femina pro qua*, *Vermis* Pour *Qui*, avec *Qui*, contre *Qui*.

Relativum (*Qui*) est Nominativi Casus, & (*Que*) Accusativi.

C. Rectè, sed *Author ille proculdubio id non observavit?*

B. *Econtra, mavult dicere illud Relativum (*Qui*) pati exceptionem propter Prepositionem, cui Accusativum attribuit, quam pallinodiam canere.*

C. *Hâc in re igitur est suæ opinionis tenax?*

B. *Ex eo sequitur, quod pretendat Linguæ Gallicæ imitandas esse Linguæ Latinæ Regulas, quodque non nisi obstupescens notavi, eundem*

la

la Pre
cusatif
alegu
des L
se con
exem
en sui

19

Suit

C. N
d'exc
Regle
vez a
chant
des P
ples &
B.
n'en
une
positi
regit
tif: &
ont tr
& Ho
teut d
tif,

la Preposition (En) l'Accusatif & l'Ablatif, aleguant les raisons des Latins, quoi qu'il se contredise par les exemples qu'il cite en suite de sa Regle.

Authorem, Præpositionem (En) Accusativum & Ablativum habere, Latinorum rationibus innixum, licet Exemplis ab ipso allatis sibi ipsi contradicat.

19. Entretien

Suite des Prepositions.

C. N'y a-t-il point d'exceptions dans les Regles que vous avez aportées touchant le Regime des Prepositions Simples & Composées ?

B. Les Composées n'en souffrent qu'une dans la Preposition d'Avec qui regit le Nominatif: & les Simples en ont trois Loin, Prés & Hors, qui se mettent devant l'Ablatif.

19. Colloquium.

Continuatio de Præpositionibus.

C. Nonne dantur Exceptiones Regulis allatis, quantum ad regimen Præpositionum Simplicium & Compositarum ?

B. Compositæ unam tantum patiuntur in Præpositione d'Avec quæ Nominativum postulat: Inter Simples tres reperiuntur, quæ excipiuntur, nempe, Loin Prés, Hors, quæ Ablativum exigunt.

C. Don-

C. Donnez m'en des exemples.

B. Je viens d'Avec mon frere, nous sommes Loin d'esperance & de crainte : Vous êtes près de la ville : Ce que vous dites est hors de raison.

C. Ne prend on pas Loin en ce sens pour un Adjectif & ne signifie-t-il pas éloigné.

B. Il est vrai, & même Loin est quelquefois Adverbe, comme : s'en aller fort Eoin, demeurez vous Loin d'ici ?

C. Comment peut on connoitre les Prepositions & les distinguer des Adverbes ?

C. Eorum exempla suggere,

B. Je viens d'Avec mon Frere, venio ex consortio fratris mei nous sommes Loin d'esperance & de crainte procul sumus a spe & timore : Vous êtes Prés de la ville, non procul ab urbe es, ce que vous dites est Hors de raison id quod dicitur est Præter rationem.

C. Nomme hoc sensu capitur Loin pro Adjectivo éloigné remotus.

B. Verum est, aliquandoque pro Adverbio, ut: s'en aller fort loin procul abire, demeurez vous Loin d'ici ? habitas ne hinc procul ?

C. Quomodo Præpositiones ab Adverbiis dignoscuntur ?

B. Les

B. Les véritables *Prepositions* ont toujours un cas après elles, ce que n'ont pas les *Adverbes*.

C. J'ai aussi vû que les *Prepositions* se mettent quelquefois au lieu des *Articles*, de sorte qu'elles servent d'*Articles* & de *Prepositions*.

B. Cette Remarque regarde plutôt les Latins, que les François, qui lors, que nous employons les *Articles* du *Genitif*, & du *Datif*, mettent des *Prepositions*.

C. Cela se voit clairement dans la *Grammaire* au Chapitre des *Adverbes* du *Lieu*, où le *Datif* se met pour les *Prepositions* (*in*) ou (*ad*) des Latins, & le *Genitif* (*pour*) (*e*) ou (*ex*) (*a*) ou (*ab*).

B. Il est vrai & ce

B. *Vera Præpositiones semper post se casum regunt, Adverbia vero, non.*

C. *Notavi etiam Præpositiones aliquando pro Articulis usurpari, ita ut Articulorum simul & Præpositionum instar sint.*

B. *Ille Observatio potius Latinos quam Gallos spectat, qui Genitivo nostro & Dativo substituunt Præpositiones.*

C. *Illud apparet evidenter in Grammatica Capite de Adverbiis Loci, ubi Dativus loco Præpositionum (in) vel (ad) Latinarum usurpatur, & Genitivus pro, (e) vel (ex) (a) vel (ab).*

B. *Verum est maxime*
E que

que l'on doit principalement observer, c'est de ne confondre pas les *Articles* & de ne mettre pas le *Defini* devant un *Nom Propre* ou un *Pronom Conjonctif* : ni l'*Indefini* devant un *nom Appellatif* déterminé.

C. J'ai aussi remarqué que plusieurs confondoient les *Particules (En) & Dans*.

B. Vous dites fort bien *Particules*, parce que ces mots ne sont pas seulement *Prepositions*, mais aussi *Adverbes*.

C. Eclaircissez moi ces choses.

B. *(En) & (Dans)* se prennent pour des *Adverbes du Temps*, avec cette différence toutefois, que *(En)* signifie le temps qu'on emploie à faire

me observandum, ne non confundantur Articuli, & ne Definitus præponatur Nomini Proprio aut Pronomini Coniunctivo: neque Indefinitus Nomini Appellativo determinato.

C. *Notavi quoque plurimos confundere particulas (En) & (Dans.)*

B. *Recte Particulas vocas, quoniam hæc Dictiones non solum Præpositiones sunt, sed etiam Adverbia.*

C. *Ea mihi nota redde.*

B. *(En) & (Dans) Loco Adverbiorum Temporis usurpantur, cum hoc tamen discrimine, quod (En) Tempus, quod in re quadam agenda impenditur significat.*

que
me
me
quêt
que
ros
n'au
qua

C.
que
tôij
qu i
auqu
doit
on voi
jours,

B.
nant
rer
Prepo
C.
leur
B. I

quelque chose, comme : *Le Roi Guillaume a fait plus de conquêtes En quatre mois, que les plus grands Heros de l'Antiquité n'auroient pû faire En quatre Lustres.*

C. N'est il pas vrai que Dans regarde toujours le *Futur* & qu'il marque le *tems* auquel une chose se doit faire, comme : *on vous verra dans huit jours, dans un mois.*

B. Il reste maintenant de les considérer dans l'état de *Prepositions.*

C. Quelle est donc leur différence ?

B. Elles signifient

gnificet, ut : Le Roi Guillaume a fait plus de Conquêtes en quatre mois, que les plus grands Heros de l'Antiquité, n'auroient pû faire en quatre Lustres Rex Guilhelmus plures sibi devicit Provincias quatuor mensium spatio, ac maximi Heroës Antiquitatis quatuor Lustrorum.

C. Nonne (Dans) *Futurum semper notat, tempusque quo, vel quando aliquid faciendum designat ? ut : on vous verra dans huit jours dans un mois. Videberis post octo dies, post mensem.*

B. *Nunc illas tanquam Præpositiones videre superest.*

C. *Quenam igitur earum differentia.*

B. *Præpositionem (in)*

la Preposition (in) des Latins , avec cette difference que (Dans) fait voir que la chose est enfermée dans le lieu , qu'elle marque ; ce que ne fait pas (En,) comme l'exemple de la Grammaire le montre tres-bien, *les Poissons sont dans la mer, & les navires en mer.*

C. Je verrai le reste à loisir.

B. Encore un peu de patience, j'acheve en deux mots.

C. Je Vous écoute.

B. Les *Interjections* sont des mots qui font un sens d'eux-mêmes, & qui servent à exprimer la violence de quelque passion, comme : *Helas, Courage &c.*

C. Ne peut on pas placer les *Furemens*,

significant cum hac differentia, quod (Dans) rem esse in loco quem designat inclusam denotet, id quod non facit (En) ut Grammaticæ exemplum notat optime : Les Poissons sont dans la mer, & les navires en mer. pisces sunt in mari.

C. *Cætera per otium videbo.*

B. *Ut paululum adhuc maneas, quæso, absolvo.*

C. *Attendo.*

B. *Interjectiones sunt dictiones quæ per se sensum constituunt, quæque inserviunt affectui cuidam exprimendo, ut : helas, Courage.*

C. *Nonne Juramenta Interjectionibus & les*

& les emportemens entre les *Interjections* ?

B. Justement. De main nous ferons la Conclusion par une recapitulation succincte de ce que vous avez entendu, & par l'Ordre que l'on doit garder dans la *Construction*.

*in*feri possunt ?

B. *Cur ni ? Cras Conclusionem faciemus per succinctam recapitulationem eorum, quae audivisti, atque per Ordinem in Constructione servandum.*

20. Entretien

ou

Conclusion.

B. Vous avez pû voir, Monsieur, le soin, que j'ai pris de n'être pas long.

C. Votre Methode me plait, je vous prie d'achever, comme vous avez commencé, & de me proposer quelque Exemple, pour voir si je pourai vous rendre raison des *Par-*

20. Colloquium

feu

Conclusio.

B. *Videre licuit, Domine, quâ cum applicatione studuerim brevis esse.*

C. *Tua Methodus mihi arridet, ut finias sicut incepisti, rogo utque mihi proponas exemplum quoddam, quo cognoscas, utrum tibi rationem redditurus sis de Partibus Orationis.*

E 3 ties

ties de l'Oraison.

B. Vous dites bien, vous avez été satisfait.

Les Veritables Chrétiens, qui souffrent genereusement pour la cause de leur Dieu, & pour la Verité, méritent d'être estimés & loués de tout le monde.

C. (Les) est un Article du Nombre Pluriel, du Genre Commun au Nominatif.

Veritables, est un Nom Adjectif au nombre Pluriel.

Chrétiens, est un nom Substantif, du Genre Masculin, Pluriel, au Nominatif.

B. *Qui souffrent genereusement.*

C. *Qui est un Pronom Relatif au Nominatif & Pluriel.*

B. *Bene dicis, tibi (satisfiet).*

Veri Christiani, qui ob Dei sui causam & Veritatem genereose patiuntur, ab omnibus laudandi & pretio habendi sunt.

C. (Les) est Articulus Numeri pluralis Communis Generis in Nominativo.

Veritables, est Nomen Adjectivum Numeri Pluralis.

Chrétiens, est nomen Substantivum Generis Masculini, numeri Pluralis, in Nominativo.

B. *Qui souffrent genereusement.*

C. *Qui est Pronomen Relativum in nominativo & Pluralis numeri.*

Souffrent, Verbe au
Tems Present de la
troisième Personne
du Pluriel.

Generalement, est
un Adverbe de Qua-
lité.

B. Pour la cause de
leur Dieu.

C. Pour est une Pre-
position Simple qui re-
git le Nominatif.

La est un Article
du Genre Feminin,
Singulier.

Cause est un nom
Substantif, Feminin
Singulier.

De, est un Article
Indefini au Genitif.

Leur, Pronomen Pos-
sessif Singulier.

Dieu, Nom Substan-
tif Masculin Sing.

B. Et pour la ve-
rité.

C. Et Est une Con

Souffrent, Verbum
presentis temporis,
tertia personæ plura-
lis.

Generalement,
est Adverbium Qua-
litative.

B. Pour la cause
de leur Dieu.

C. Pour est Præpo-
sition Simplex No-
minativum regens.

La est Articulus Fe-
minini Generis, Singu-
laris Numeri.

Cause est nomen
Substantivum femi-
nini Generis Singula-
ris.

De, est Articulus
Indefinitus Genitivi
casus.

Leur, Pronomen
Possessivum Singu-
lare.

Dieu, nomen Sub-
stantivum Masculi-
Sing.

B. Et pour la ve-
rité.

C. Et est Conjun-
E 4 jon-

jonction Copulative.

Pour la: comme, ci-dessus.

Verité nom Substantif féminin Singulier.

B. Meritent d'être estimés & loués.

C. Meritent Verbe present de l'Indicatif de la troisième Personne du Pluriel.

D'être, Verbe Auxiliaire dans le Gerondif.

Estimés Participle Passif Pluriel Masculin.

Et Loués, comme, ci-dessus.

Etre estimés, Verbe Passif à l'Infinitif.

B. De tout le Monde.

C. De Article Indefini de l'Ablatif.

Tout Pronom Impropre.

Le Article.

Etio Copulativa.

Pour la: ut supra.

Verité Nomen Substantivum fæminini Generis Sing.

B. Meritent d'être estimés & loués,

C. Meritent, Verbum præsentis Indicativi tertiæ Personæ Pluralis.

D'être Verbum Auxiliare in Gerundio.

Estimés Participium Passivum Pluralis Masculini Generis.

Et Loués, ut supra.

Etre estimés, Verbum Passivum in Infinitivo.

B. De tout le monde.

C. De Articulus Indefin. Ablativi casus,

Tout Pronomen Improprum.

Le Articulus.

Monde

Monde nom Substantif Masculin.

B. l'Ordre que les François gardent dans la construction est naturel, ce qui fait que ce qui regit & qui fait l'action se met devant ce qui la reçoit & qui est regis.

C. N'est ce pas le

I

Nominatif qui gouverne le Verbe qui marche à la tête de nôtre Escadron?

B. Oûi, & la pre-

2.

miere de la Negation le suit immédiatement.

3.

C. Le Pronom Personnel va après la Ne-

4.

gation, & le Pronom Relatif en suite.

5.

B. Le Verbe Auxiliaire, si le tems

Monde nomen Substant. Masculin.

B. Ordo, quem in Constructione observant Galli, nativus est, ita ut id, quod regit, actionemque facit, præponatur ei, quod regitur.

I.

C. Nonne Nominativus, qui Verbum regit primum in Acie nostra nostra tenet locum?

B. Sic est, & pri-

2.

ma pars Negationis immediate sequitur.

3.

C. Pronomen Personale Negationi post-

4.

ponitur; deinde Pronomen Relativum.

5.

B. Verbum Auxiliare, si Tempus sit in

E 5

est

est au Preterit Com-
posé est la Cornette:
& la deuxième Ne-
6.

gation vient après.

7.

C. *l'Adverbe*, si
je ne me trompe,
marche après la se-
conde *Negation* de-

8.

vant le *Participe*, qui
fait avec le *Verbe Au-*
xiliaire le *Tems*
Composé.

B. Si le *Verbe* regit

9.

un *Cas*, c'est ici sa
place, & pour l'ar-
riere-garde, vient

10.

la *Preposition* avec le

11.

Cas, qu'elle gouver-
ne.

C. Pour un plus
grand éclaircisse-
ment, je vous prie de
me donner un ex-
emple.

Præterito Composi-
to, est tanquam *Ve-*
xillifer: Et *Secunda*
6.

Negatio sequitur.

7.

C. *Adverbium*, ni
fallor *secunda* *Nega-*
tioni *postponitur* *ante*
8.

Participium, quod
cum *Verbo* *Auxilia-*
ri *tempus* *Compositum*
conficit.

B. Si *Verbum* *post*

9.

se *Casum* *babeat*, *lo-*
cum *hic* *invenit*, &

10.

in *fine* *venit* *Præpo-*

11.

sitio *cum* *Casu*, *quem*
regit.

C. *Ad* *majo* *rem* *il-*
lius *notitiam*, *ut* *mibi*
exemplum *formes*, *pe-*
to.

I 2 3 4
 B. Nous ne Vous en
 5 6 7 8
 avons pas encore pu
 9
 apporter de certaines

10 11
 nouvelles avant le re-
 tour du Messager.

C. Monsieur, vous
 m'avez tellement
 satisfait, que je Vous
 en demeurerai obli-
 gé toute ma vie.

B. Je n'ai fait
 qu'une partie, de
 ce que je Vous doi,
 j'espere que j'aurai
 l'honneur de Vous
 continuer mes ser-
 vices, & de Vous
 entretenir plus a-
 greablement, que je
 n'ai fait jusqu'à pre-
 sent.

B. Nondum Vo-
 bis certa illius nova
 adferre potuimus
 ante Tabellarii redi-
 tum.

C. Domine, mihi
 adeò satisfacisti, ut
 totà vità meà tibi ob-
 strictus mansurus sim.

B. Non nisi illius
 quod tibi debeo par-
 tem feci, me habitu-
 rum fore hōnorem tibi
 mea obsequia continu-
 andi spero, tecumque
 majori cum voluptate
 confabulandi.

Seconde partie

des

ENTRETIENS

Familiers, où il est traité de la Civilité, qui se pratique aujourd'hui parmi le beau Monde.

Premier Entretien.

A. Il n'y a rien de plus ordinaire, que de donner de beaux noms aux choses, qui, d'elles mêmes, ne sont qu'indifférentes.

B. Il est constant que la plupart des choses sont masquées, & que les visages les plus florissans, ne sont bien souvent, qu'un composé de plâtre & de vermillon.

A. Cet abus do-

Alterà pars

COLLOQUIORUM.

Familiarium,
ubi agitur

De Urbanitate,
quæ nunc inter
Homines Politos obtinet.

Colloquium Primum.

A. Nihil familiarius est, quam res indifferentes tantum, præclaro nomine indigitare.

B. Verum est, maximam rerum partem larvâ esse indutam, faciesque rubicundiores, sæpissimè compositum quoddam ex gypso & minio esse.

A. Error ille in mine

mine
les Eff
les Co
croion
res,
pour
Avar
Menag
B. C
ne se p
dans la
est le
ractère
te hor
A.
qui do
tielle
qui se
dans le
souven
tôme :
voions
ple du
pe, pres
pour le
B. Ser
ble qu
dont or
cas, fut
que la b
cet air

mine bien plus sur les *Esprits*, que sur les *Corps*; Et si nous croions les *Temeraires*, ils passeront pour *Genereux* & les *Avares* pour bons *Menagers*.

B. Cette méprise ne se peut pas faire dans la *Civilité*, qui est le véritable Caractère d'un honnête homme.

A. Cette *Qualité* qui doit être essentielle à tous ceux qui se distinguent dans le monde, n'est souvent qu'un *Fantôme*: & nous les voyons, à l'exemple du chien d'*Esope*, prendre l'ombre pour le corps.

B. Seroit il possible que la *Civilité*, dont on fait tant de cas, fût autre chose que la bonne grace & cet air qui paroît,

Animas potius quam Corpora imperium exercet: Et si Temerariis credas Generosi, Avaris, Oeconomi habebuntur.

B. *Abusus hic ab Urbanitate remouendus, quæ verus honesti viri character est.*

A. *Qualitas illa, quæ omnibus illis, qui inter homines excellunt propria esse debet, non sæpe aliud est, quam Phantasma: Ipsosque instar Canis Esopi, umbram pro corpore arripere videmus.*

B. *Possetne Urbanitas, quæ tanti fit, aliud quid esse, quam venustas, & iste agendi modus qui nonnullorum hominum,*

comme naturel dans les actions de quelques Personnes, & qui par un don particulier de la nature agréent en tout ce, qu'ils font, & qui ne déplaisent jamais quoi qu'ils puissent entreprendre ?

A. Ce n'est rien moins que cela : car comme c'est fort peu de chose, d'agréer seulement aux yeux du corps sans plaie en même tems aux yeux de l'ame; il faut aspirer à un charme plus solide, qui marque plutôt l'excellence de celle-ci, que la beauté de celui-là.

B. Je goûte Vos raisons, puisque les Personnes qui sont mal-partagées de la Nature passeroient pour des monstres

actionibus tanquam innatus apparet & qui speciali quodam nature dono in omnibus actionibus suis probantur nec unquam in suscipiendis negotiis cuiquam displicent ?

A. *Nihil minus est, nam uti res admodum exigua est velificari oculis corporis nisi eodem tempore quis oculis anime studeat, ad ornamentum solidius enitendum est, quod potius excellentiam huius notet, quam illius pulchritudinem.*

B. *Tuas percipio rationes, quandoquidem homines, quibus natura fuit noverca, monstrabarentur in vita Civili, cum tamen ingenio*
dans

dans
qui to
dant t
se pe
aussi a
les P
mieux
A. D
la ver
est la
l'Honn
chacun
dans f
dans s
bien,
Science
à place
ritable
nous c
ou dire
B. D
qu'il f
pour m
rique c
ence.
A. I
choses
tout ce
roit fa
quelqu
tention

dans la vie Civile, qui toutefois possédant une belle ame se peuvent rendre aussi agreables, que les Personnes les mieux faites.

A. Disons donc que la véritable Civilité, est la Modestie & l'Honnêteté que chacun doit garder dans ses Paroles & dans ses Actions; Ou bien, que c'est une Science, qui enseigne à placer dans son véritable lieu, ce que nous devons faire, ou dire.

B. Dites moi, ce qu'il faut observer pour mettre en pratique cette belle Science.

A. Il y a quatre choses, sans quoi tout ce qu'on pourroit faire, & de quelque bonne intention qu'il part,

pollentes æquè ac speciosissimi aliorum gratiam possint inire.

A. *Dicamus igitur, quod vera Urbanitas sit Modestia & Honestas quæ cuilibet tum in Verbis tum in Actionibus servanda sunt, aut quod sit Scientia, quæ facienda aut dicenda justo constituit loco.*

B. *Dic mihi quid observandum sit, ut in praxin redigam egregiam hanc scientiam?*

A. *Quatuor sunt, quæ si desint, quodcumque fiat, quocumque ex animo prodeat, oculos, animosque offendet.*

seroit

seroit incivil & desagreable.

La Première est, de se comporter chacun selon son âge & selon sa condition.

La Seconde, de prendre toujours garde à la qualité de la Personne, avec qui on a affaire.

La Troisième d'observer le tems.

Et la Quatrième de prendre garde au lieu, où on est.

B. N'est ce pas aussi cette Civilité qui nous mene à la connoissance, uon seulement des autres; mais aussi de nous-mêmes ?

A. Vous en jugez fort juste : car c'est de cette excelente Science, que nous aprenons la Modestie, qui consiste dans l'Humilité, sans quoi tout ce qu'on puisse

Primum, ut quilibet se gerat iuxta suam aetatem & statum.

Secundum, ut semper observetur Personæ dignitas qua cum intercedit negotium.

Tertium us tempore inserviat.

Et Quartum ut locus attendatur, in quo quis versatur.

B. Nonne & illa Urbanitas est, quæ non solum nos in aliorum, sed etiam nostrum ipsorum notitiam ducit ?

A. Optime sentis, nam ex hac excellenti scientia discimus Modestiam, quæ consistit in Humilitate, qua destitutus quicquid faciat aut suscipiat, non evadet honestus.

faire

faire ou entreprendre, on ne peut être honnête Homme.

B. Les éfets le font assez connoître, puis qu'il n'y a rien, qui rebute d'avantage, que l'Orgueil & la Vanité.

A. Au contraire, on prend en bonne part les defauts mêmes, qui se remarquent dans les Actions des Personnes, qui sont Humbles, Modestes & Charitables: au lieu que de quelque Politesse un Homme fier & superbe acompagne ce qu'il fait, tout déplaît, tout des-agrée.

B. A Vous ouir, la Modestie fait toute la Civilité.

A. Lors qu'elle est acompagnée du discernement des choses, en elles-mêmes

B. *Res ipsa clarè loquitur, quandoquidem nihil sit, quod magis noceat, quam Superbia & Vanitas.*

A. *Econtra equi bonique consulantur defectus ipsi, qui in actionibus Humilium, Modestorum & Charitativorum studentium notantur, cum tamen quacunque Venustate homo superbus factum suum prosequatur prorsus ab ipsa oculorum approbatione abhorret.*

B. *Vt audio Modestia totam constituit Urbanitatem.*

V. *Dum rerum Honestarum & inhonestarum discretionem habet comitem hon-*

honnêtes, & des honnêtes, ce qui se rencontre dans les Personnes de bon Sens & d'Esprit, qui peuvent connoître la différente *Qualité* de chaque chose.

B. Ne faut il pas aussi observer ce que la *Coutume* a établi pour honnête, & éviter ce qu'elle condamne comme des-honnête?

A. Cet Usage s'établit tant par le consentement général des honnêtes gens, que par la bien-seance même, il se l'est proposée comme son *Modelle* pour la suivre dans les choses, qu'elle nous suggère être bonnes ou honnêtes, & pour imiter la pudeur dans celles, qu'elle juge indecentes.

quod invenire est in *Viris ingenio, præstantibus, qui diversam cuius-libet rei Naturam callent.*

B. Nonne etiam observandum est illud quod *Consuetudo, ut honestum constituit, & evitandum id quod inhonestum destituit?*

A. Cum *Usum illum tam ex consensu unanimi Honestorum, quam ex ipso decore procedentem sibi proposuerit, tanquam Exemplar sumum ut sequatur in rebus, quas nobis suggerit esse bonas honestaque, & ejus ab indecentibus aversionem imitetur.*

B. N'est

B. N.
mis de
re. pou
plus ag
A. Il
si ridic
fecter,
ple, un
sante, in
se, un ce
grave &
& des
l'on n'
nature.
B. Qu
faites V
ons, qu
commu
bêtes,
peuvent
me, tou
éternuer
A. P
ne s'en
ser, la
veut qu
d'une fa
ins ap
bêtes qu
ble.
B. Qu

B. N'est il pas permis de se contrefaire pour se rendre plus agreable ?

A. Il n'y a rien de si ridicule, que d'affecter, par exemple, une Voix languissante, une parole grassese, un certain marcher grave & de theatre, & des gestes, que l'on n'a point de la nature.

B. Quel jugement faites Vous des actions, que nous avons communes avec les bêtes, & qui ne se peuvent cacher comme, tousser, cracher, éternuer ?

A. Puisque l'on ne s'en peut dispenser, la Bien-seance veut qu'on les fasse d'une façon, la moins aprochante des bêtes qu'il est possible.

B. Que dites Vous

B. Nonne licitum est adulterare gestus ad se acceptiorem præstandum ?

A. Nihil aded ridiculum, quam affectare V. g. : Vocem languidam & loquelam pinguem, incessum quemdam Caronis & Theatri, gestusque quos à natura quis non habet ?

B. Quid sentis de Actionibus, quas cum bestiis communes habemus & quæ abscondi nequeunt, ut: Tussire, Ipuere, Sternutare ?

A. Quandoquidem ab illis abstinere non valeamus, Honestas postulat ut fiant modo bestiiis absimili.

B. Quid sibi videtur de

de ceux qui font voir ce qu'il semble; que la Nature a voulu cacher ?

A. On les doit estimer pour les plus mal-honnêtes de la terre : car on ne doit en aucune façon découvrir ni *effective-ment*, ni par *Gestes*, ni par *Paroles*; ce qui doit demeurer couvert & caché.

B. Que vous semble-t-il de certaines choses, qu'un commun consentement a introduites parmi nous, comme d'ôter le chapeau, pour saluer quelcun, ou lui témoigner nôtre respect, de lui donner le pas à une Porte, le haut-bout à Table, & le haut du Pavé, ou, la droite dans la Rue ?

A. Ces choses sont tellement de l'essen-

de illis, qui ostendunt, id quod Natura absconsum voluit?

A. *Inhonestissimi habendi sunt, non enim quis debet quocumque modo neque Re ipsa, neque Gestibus, neque Verbis, id quod involutum esse debet, evolvere.*

B. *Quid sentis de nonnullis rebus, quas consensus communis inter nos introduxit, ut de deponendo pileum causa salutandi vel nostram testandi submissio-nem. de primo ad Iannam ingressu permittendo, ac præcipuum in Mensa locum, & in Platea la-tus dexterum concedendo.*

A. *Ille res ita Urbanitati cogenita sunt,*

ce

ce de la
si quelc
couvre
saluër
sonnes
dre co
l'auroi
premie
mé tres

2.

La Fac
doit c

B. La
est-elle
ance.

A. Ce
ne refl
particul
Vous
de lum
Point,
tant plu
qu'il e
plusieur
vez sca
Familiar

ce de la Civilité, que si quelcun ne se découvre pas pour resaluer jusqu'aux Personnes de la moindre condition, qui l'auroient salué le premier, il sera estimé tres incivil.

ut si quis se non detegat, ad homines etiam minime fortis, qui prius salutarunt, resalutandos, plane Urbanitatis expers habetur.

2. Entretien

de

La Façon, que l'on se doit conduire avec quelcun.

B. La Familiarité est-elle de la bien-séance.

A. Ceci merite une reflexion toute particuliere, & pour Vous donner plus de lumiere sur un Point, qui est d'autant plus necessaire, qu'il est ignoré de plusieurs, vous devez sçavoir que la Familiarité est une

2. Colloquium

de

Modo, quo quis debeat se gerere cum alio.

B. Est-ne Familiaritas de natura Urbanitatis?

A. Hoc meretur reflexionem omnino peculiarem, & ut melius aperiam super Puncto hoc, quod ignoratur a pluribus, sciendum est, quod Familiaritas sit honesta libertas, quam homines, quibuscum Verba aut Negotia intercedunt,

Hométe, que des Personnes, qui Parlent, ou, qui agissent ensemble, prennent entre elles, laquelle leur fait, par un certain mouvement de volonté reciproque prendre en bonne part, ce, qui les choqueroit, étant pris à la rigueur.

Tout le Commerce des Hommes est ou d'Egal à Egal, ou, de Supérieur à Inférieur, ou d'Inférieur à Supérieur.

Il faut aussi considérer, si ces Personnes ont une longue Habitude & Familiarité, ou Peu, ou Point du tout.

B. Expliquez moi ces choses par ordre.

A. d'Egal à Egal, la connoissance fait toute la difference, si elle est grande, la

dunt, sibi usurpant, quæ efficit ut certo quodam motu voluntatis reciproca, capiant in bonam partem, quod ipsos offenderet, si caperetur strictè.

Totum Commercium Hominum est, vel Æqualis cum Æquali, vel Superioris cum Inferiori, aut Inferioris cum Superiori.

Bene etiam perpendendum est an Homines isti diu an vix, an autem nullo modo se usi sint familiariter.

B. Ea omnia ordine mihi enodes.

A. Æqualis cum Æquali notitia omnem constituit differentiam, si sit magna, Familiaritatem fami-

Familia
Bien-se
c'est u
s'il n'
du tou
Legeret
B. Je
te.
A. D
Familia
jours
seance
me ob
l'Inferi
çoit.
B. Co
A. d'
perieur
té est u
moins
mande
B. Vo
tisfait
pes Gen
fois je
qu'étar
certain
Regles
bien p
bles, &
plus ai

Familiarité est une *Bien-seance*, si petite, c'est une *Incivilité*, & s'il n'y en a point du tout, c'est une *Legeteté* d'esprit.

B. Je Vous écoute.

A. De *Superieur*, la *Familiarité* est toujours dans la *Bien-seance* & elle est même *obligeante* pour l'*Inferieur*, qui la reçoit.

B. Continuez.

A. d'*Inferieur* à *Superieur*, la *familiarité* est une *effronterie*, à moins d'un commandement exprés.

B. Vous m'avez satisfait sur ces *Principes Generaux*, toutefois je suis persuadé, qu'étant réduits à de certains *Chefs*, Les *Regles* en seront bien plus intelligibles, & le *Detail* bien plus aisé.

ritas est *Honestas* quædam, si exigua, est *Inurbanitas*, & si *Nulla sit*, *Levitas ingenii* est.

B. *Tibi aurem præbeo.*

A. *Superioris*, *Familiaritas* est semper accepta, imo & favet *Inferiori*, qui eam recipit.

B. *Perge.*

A. *Inferioris cum Superiori familiaritas* est *impudentia nisi expressum sit mandatum.*

B. *Mihi satisfecisti super his Generalibus Punctis*, nihilominus mihi persuasum est, si ad certos quosdam *Canones redactæ* essent, multò intelligibiliora, & *Speciliaz* multò *faciliora* forent.

A. M.

A. M. Vous allez être obéi, & pour Commencer par un Inferieur avec son Superieur, dont la connoissance est mediocre, je le menerai chez un Grand par tous les Lieux & dans tous les Tems qu'il peut converser avec lui.

A. *Tua voluntati morem geram, & ut initium sumam ab Inferiore cum Superiore, cujus notitia est mediocris, eum ducturus sum ad Magnatem per omnia Loca, omnique Tempore quo ejus Consortio gavisus fuerit.*

3. Entretien.

De ce qu'on doit observer chez un Prince, en entrant dans les Antichambres.

B. Peut on heurter, lors que l'on veut entrer chez une Personne de la premiere Qualité?

A. Oüi, mais une fois seulement, & tout doucement.

B. Si l'on est en Carosse, ou en Chaise, que doit on faire?

3. Colloquium.

De Observandis apud Principem, ingrediendo Atrium.

B. *Licet ne fores pulsare, dum quis vult ingredi ad Personam summa in dignitate constitutam?*

A. *Quidni, sed semel solummodo, & submisse.*

B. *Si quis sit in Carpentio, vel in Sede portatili, Quid acturus est?*

A. A

A. à moins que d'en avoir un commandement précis du Prince, il faut mettre pie-à terre, & laisser son Carosse ou sa Chaise à la porte.

B. Et lors que l'on est dans l'Antichambre, & que l'on veut entrer plus avant, comme dans les Chambres ou dans le Cabinet.

A. Il faut grater à la porte & si l'huissier demande le nom, il le faut dire simplement sans y ajouter le nom de Monsieur.

B. Est il permis de se couvrir dans les Antichambres ?

A. C'est contre la Civilité d'y demeurer couvert, & de ne saluer pas en entrant, Ceux, qui sont dans la Chambre.

B. Peut on y entrer

A. *Nisi sit expressum Principis mandatum, descendendum est, & Carpentum aut Sedes ante portam relinquenda.*

B. *Cum in Atrio quis est, ac in ulteriora conclavia penetrare desiderat?*

A. *Fores pulset modestè, & si janitor nomen petat, simpliciter proferat non addendo (nomen) (Dominus.)*

B. *Licet ne esse tecto capite in prioribus Cubiculis?*

A. *Urdanitati repugnat, ibi esse capite cooperto, & ingredi non salutatis illis, qui in Cubiculo sunt.*

B. *Licet ne ingredi,*
F sans

sans être introduit.

A. Si l'on est étranger, c'est une éfronterie d'entrer seul & sans ordre : Mais, sur tout il faut garder de s'envelopper dans son manteau, principalement chez le Roi, où l'on s'exposeroit à quelque afaire.

B. Que faut il observer en parlant à un Supérieur ?

A. La Civilité veut, qu'on lui parle la tête nue, si ce n'est qu'il commande de se couvrir, & c'est une incivilité de lui dire qu'il, se couvre de même, que de se couvrir soi-même lors que l'on parle à un Egal, ou, à un Inférieur, sans lui dire qu'il se couvre (j'entens d'une personne Indépendante) Ce que

sine duce aut introductente?

A. *Si sit Peregrinus absque impudentia id fieri nequit & sine mandato ingredi. Sed maxime sibi caveat, ne se pallio involvat, precipue in Regum penetralibus, ubi quis alias se periculo exponeret.*

B. *Quid agendum, dum sermo est cum Superiore!*

A. *Urbanitas postulat, ut ei loquamur capite aperto, nisi imperet ut se tegat, & in urbanitas est, ei dicere, ut se tegat, aut se ipsum tegere, dum alloquitur Aequalem, aut Inferiorem, nisi ei dicatur ut se ipsum coopertum teneat, (de Independente sit dictum) nulla tamen adhibitâ autoritate neque mandato, si illi, quos l'on*

Pon
uſei
de co
ſi ceu
de ſe
âgés
qu'on
pou
m'en,
laiſſon
ſoions c
B.
lé des
en eſt
dans l
y peu
vert?
A.
poſer
vrit, lo
vert du
Reine eſ
bien qu
eſt leur
me,
luënt e
Lit de l
perſonn
procher
eſt ſans
ſ'il y e

L'on doit faire sans user d'autorité, ou de commandement, si ceux, que l'on prie de se couvrir, sont âgés & méritent qu'on les ménage, on pourra dire: Croiez m'en, je Vous en prie, laissons là les façons, & soions couverts.

B. Vous avez parlé des *Antichambres*, en est il de même dans les *Chambres* & y peut on être couvert?

A. Ce seroit s'exposer que de se couvrir, lors que le Couvert du Roi ou de la Reine est mis, aussi bien qu'au lieu, où est leur Lit, & même, les Dames saluent en entrant, le Lit de la Reine, que personne ne doit approcher, lors qu'il est sans *Balustre*, & s'il y en a, il faut

rogamus, ut se tegant, sint grandioris ætatis mereanturque, ut cum eis honeste agatur, poterit quis dicere Crede mihi, quæso, omitramus ceremonias, simulque tecto capite.

B. *Locutus es de Atriis, Itane se res habet, in Cubiculis? Licet ne ibi tectum esse?*

A. *Quis exponeret se, si tectus esset dum Mensa Regia est strata, æque bene ac in loco ubi Regis & Reginae cubile est, quin imò Matrone ingrediendo Lectum Reginae saluant, ad quem nemo accedere debet, dum est sine Cancellis, & si sint, cavendum est, ne quis assideat.*

bien se garder de
s'assoier dessus.

Il faut aussi se gar-
der de s'apuyer sur le
dos du *Fauteuil du Roi*.

B. Quelles sont
les Ceremonies, à
quoi les Dames sont
obligées ?

A. Outre la Reve-
rence, qui doit être
Profonde & Grave ;
mais courte & suc-
cincte, il y a le *Mas-
que, la Robe, & les
Coëffes*, avec quoi el-
les peuvent témoig-
ner leur respect : Ce
seroit une incivilité
d'entrer dans la
Chambre, le *Masque*
au *Visage*, la *Robe*
trouffée & les *Coëffes*
abatues, si ce n'est une
claire.

*Cavendum quoque ne
quis dorso Sedis Re-
giæ cubitis incumbat.*

B. *Quænam sunt Ce-
remonia, quibus Do-
minæ sunt obstrictæ ?*

A. *Præter Reveren-
tiam quæ Profunda &
Gravis, sed Brevis &
succincta esse debet,
Larva, Toga, & Ve-
la sunt, quibus testari
queant respectum suum:
Inhumanum foret Cu-
biculum ingredi, Lar-
vato Vultu, Togâ
elevatâ, & Velo de-
jecto, nisi clarum &
subtile sit.*

4. Entretien.

De la Conversation.

A. C'est dans la Conversation, Monsieur, que le Caractère d'Un honnête homme se fait voir dans son véritable jour.

B. J'en suis persuadé: car qui peut lier bien à propos une Conversation, ou s'y introduire adroitement, lors que quelque grande affaire le veut, & s'en démenter heureusement, peut passer pour un homme, qui sçait le monde.

A. On se gardera donc d'entrer éfrontément dans un lieu, où il y a des Personnes en affaires, si l'on n'y est obligé, si l'on ne le peut sans attirer

4. Colloquium.

De Conversatione.

A. Conversatio, Domine, honesti Viri Characterem evidenter demonstrat.

B. Illud mihi persuasum habeo; nam ille, qui prudenter potest conversationem initiare, aut se ei insinuat, dum magnum quoddam negotium illud postulat, feliciterque ad finem perducere, habebitur talis, qui novit quomodo agendum sit atque vivendum.

A. Cavebit igitur quis impudenter locum ingredi, ubi Homines sunt inter quos negotii aliquid est, nisi urgeat necessitas, alioquin omnium oculos in se con-

les yeux de toute la
Compagnie sur soi.

B. Que pensez vous
de ceux, qui crient
de loin aux Person-
nes de Connoissance
Monsieur, Madame,
Vôtre Serviteur.

A. Ce sont des é-
tourdis, qui n'ont
pas la patience de
s'approcher douce-
ment pour faire leur
Compliment d'un
ton de voix posé &
modeste.

B. Que dites Vous
de Ceux, qui tirent
par le manteau, ou
par la robe, les Per-
sonnes, à qui ils veu-
lent parler.

A. Si c'est une Per-
sonne distinguée c'est
une grande incivilité,
il faut attendre que
l'on soit vû, & se re-
tirer un peu, si l'on
remarque que la Per-
sonne parle bas, en par-
ticulier à quelcun, jus-

verteret.

B. *Quale iudicium
fers de illis qui e longin-
quo clamant ad homines
sibi notos, Domine
Domina, Tuus ser-
vus.*

A. *Illi incauti sunt,
impotenti existentes ani-
mo ut accedant lente ad
salutationes suas exhiben-
das voce moderatâ
& modestâ,*

B. *Quid sentis de illis,
qui pallio trahunt aut
togâ illos, quibus cum
sermo miscendus est.*

A. *Si Homo sit no-
ta alicujus, magna
est inhumanitas, ex-
pectandum est, dum
possit quis videri, pa-
rumque recedere, si
animadvertatur ipsum
submissâ voce loqui,
donec suos finierit Ser-*

qu'à

qu'à ce qu'elle ait achevé de parler: Mais, si quelque affaire pressée & principalement pour les Interets y oblige, on fera en sorte, que l'on soit vû, & on tâchera de s'en aprocher avec respect, pour lui dire ce qu'on souhaitera, qu'elle sçache.

B. Apprenez moi, de grace, ce qui se doit pratiquer dans la Conversation, & de qu'on se doit garder.

A. Il faut marcher, en entrant, modestement sans porter la vuë çà & là, & se bien garder de prendre la place, de ce lui, qui se seroit levé par Civilité, ni de s'asseoir en presence des personnes, à qui nous devons du respect, & qui se tiennent debout, & même de

mones, Verum, si aliquod urgens negotium & precipue eius gratiam, adigat efficiet, ut videatur, conabiturque cum respectu accedere, ut eorum quæ exoptat, certiore illum reddat.

B. Doceas me, quæ ea, quæ in Conversatione servanda & vitanda sunt.

A. Ingressi modo pedestri ibit, sursum deorsumque oculos non convertet, cavebitque ne locum illius, qui surrexit urbanitatis ergo occupet, neque sedeat in presentia Personarum, quibus submissionem debet, & qui stant, quin imò non sedebit, nisi jubeant.

s'asseoir, si elles ne le commandent.

B. Si l'on trouve le discours commencé, ne peut-on pas demander, de quoi l'on s'entretient, qui a fait ou dit ceci, ou cela?

A. Nullement, & sur tout, si l'on s'aperçoit que l'on parle en mots couverts.

B. Est-il bien-seant de parler en une langue, que le reste de la Compagnie n'entend pas?

A. Au contraire, c'est une grande incivilité, aussi bien que de chucheter à l'oreille de quelcun, & sur tout l'on se gardera de rire après avoir parlé bas.

B. Estant obligé de dire nôtre sentiment, répondra-t-on simplement par *Oui*, ou *Non*?

B. *Si sermo sit inchoatus, licet ne interrogare qua de materia agatur, ut: Quis fecit aut dixit hoc vel illud?*

A. *Neutiquam, & precipue, si quis videat quod involucris sermonem involvant.*

B. *Decet ne sermonem instituire, in lingua, quam Cateri non callent.*

A. *Magna est inhumanitas. eque ac in aurem loqui de aliquo, & præ omnibus cavendum est a risu, postquam submissâ voce sunt mixti sermones.*

B. *Cuius id quod sentimus, dicere tenemur, an per (ita), aut, (non) respondere quis poterit?*

A. On

A. On y ajoûtera, Monsieur, Madume, &c. & si l'on ne peut tomber d'accord à ce que l'on a dit, on ne contredira pas par le non : mais en disant ; Vous me pardonnerez, Madame ; je vous demande pardon, Monsieur.

B. J'ai entendu que l'on se doit garder des Comparaisons ridicules, comme : c'est une tête de veau Monsr. c'étoit une grosse bête, Madame, j'ai vû celui, de qui vous parlez, c'est un sot, il a quelque chose de votre air : Ou en parlant en présence d'un bossu, ou d'un begue : je m'étonne de la vanité de ce vilain bossu, & de la sottise de ce begue, qui peut à peine parler & a plus de babil qu'un Avocat.

A. *Addet, Domine, Domina, & se quis dictis consentire non valeat, non contradicet per (non) verum dicendo; Ignosce mihi, quaeso, Domina, Domine.*

B. *Percepi quod ab Equivocis comparationibusque ridiculis cavendum sit, ut: Est caput vitulinum, Domine; erat crassa bestia Domina: vidi illum de quo loquens, stultus est, tibi similis est: vel presente Gibboso aut Balbutiente sermonem instituendo miror de vanitate illius absurdi Gibbosi & de stultitia istius Balbutientis, qui vix potest loqui, & plus verborum habet, quam Advocatus.*

A. Ce que vous venez de dire est évident : car l'on doit s'abstenir de tout ce qui peut choquer quelqu'un, comme en parlant à une Dame, qui fait la jeune, lui dire : *Il y a long tems, Madame, que j'ai l'honneur de vous connoître.* Mais ce que je vai vous apprendre n'est pas moins incivile, bien qu'il ne le paroisse pas : parce qu'il n'y a rien de plus familier, que d'ajouter le nom ou la qualité de la Personne à qui l'on parle, en disant, *Il est vrai Monsr. Nicaise, vous avez raison Madame la Marquise.* Il faut seulement dire, *Monsieur, Madame.*

B. Que vous semble de ce Compliment ; *Vous vous moquez, Monsieur.*

A. *Id quod jam dixi est perspicuum, cavendum enim ab omni eo quod alteri displicere potest, ut: Alloquendo Matronam, quæ juvenulam se jactitat, non dicet: Dudum est, Domina, quod mihi honor sit te cognoscendi: Verum id quod jam tibi dicturus sum non minus inhumanum est, licet non videatur, quia nil familiarius est, quam nomen vel qualitatem Personæ cum qua quis loquitur, addere, dicendo: Verum est, Domine Nicasi, Domina Marchio, solum dicendum est, Domine, Domina.*

B. *Quid tibi videtur de hac loquendi formula, Tu jocularis, Domine?*

A. On

A. On le tournera autrement, & l'on pourra dire: *Epargnez, je vous en prie, votre serviteur &c.*

Il faut aussi bien prendre garde en parlant de quelque dis-grace, de ne la pas faire tomber sur la Personne à qui l'on parle, comme vous faites le sot, & on vous donne sur les oreilles.

B. En voila assez pour cette fois, remettons le reste à demain, s'il vous plait.

A. *Alio modo dicis: Parce tuo famulo &c.*

Cavendam quoque, loquendo de infortunio, ne tribuatur Personæ, cum qua quis loquitur, ut: Tu stultum agis, & tibi vellicantur aures.

B. *Hac vice sufficit, rem in crastinum, si placet, rejicemus.*

5. Entretien

De la Conversation.

2.

A. Nous en demeurâmes hier sur les Disgraces, que l'on doit éviter, de

5. Colloquium

De Conversatione

2.

A. *Sermoni nostro finem imposuimus cum de Offendiculis quæ evitanda sunt sermo*

F 6

mé-

même ne devons nous pas nous donner des Louanges en contant quelque aventure, & principalement lors qu'elle s'est passée en la compagnie d'un Grand, l'on ne dira point : *Nous fimes ceci ou cela*, Mais : *Monfr. le Comte fit &c.*

B. J'ai observé qu'en jouant avec une Personne d'une qualité distinguée deux contre deux, l'on ne dit pas ; *Nous avons gagné*, mais : *Monfr. a gagné.*

A. Vous avez raison, aussi ne dit on pas simplement ; *Monfr. le Vicomte m'a donné &c.* Mais, *Monfr. le V. m'a fait l'honneur de me donner &c.* Ou en parlant à lui-même. *Vous avez eu la bonté de m'accorder cette*

effet: Eodem modo nobis Laudes tribuere non debemus, narrando aliquem casum, & precipue dum res perpetrata est presente quodam Magnate, non dicitur: Hoc, vel illud fecimus; Verum Dominus Comes hoc fecit.

B. *Observavi quod binis contra binos, ludentibus, si Nobilissimus, sit non dicatur; Vicimus, verum, Dominus vicit.*

A. *Sic est, nec etiam simpliciter dicitur: Dominus Vice-Comes mihi dedit: Verum Dominus &c. mihi exhibuit honorem id mihi dandi, aut eundem alloquendo; Habuisti bonitatem mihi hanc gratiam facienda. & non, mihi grace.*

grace & non pas de
me faire ce service,
si ce n'est entre des
Personnes égales.

B. Peut on se ser-
vir de l'Imperatif en
parlant à une Per-
sonne de qualité &
dire, faites &c.

A. Il vaut mieux
tourner la Phrase &
dire, Il faudroit, à
mon avis, faire : Ce
seroit se moquer que
d'entreprendre cela &
non, vous vous mo-
quez de &c.

B. Vous, m'avez
dit qu'il n'étoit
point de la bien-sean-
ce de se donner des
Louanges ; Cela
s'entend-il aussi des
Proches, & un Mari
ne peut il pas faire,
gloire des belles
qualités de sa Fem-
me devant une Per-
sonne distinguée ?

A. Il en faut parler
modestement, & hon-

hoc obsequium præ-
standi nisi inter Perso-
nas æquales.

B. Licet ne Impera-
tivo uti, mobilem allo-
quendo, sique dicere:
fac &c.

A. Præstat, in phris-
sim mutare & dicere:
Præstaret meo judi-
cio, facere: Risu
dignum foret id sus-
cipere & non, Tu in-
rides, hoc &c.

B. Mihi dixisti sibi
Laudes dare, hone-
stum non esse: Hocne
etiam de Parentibus
intelligitur, Maritus
que de Virtutibus Uxo-
ris gloriari potest coram
Homine natalibus cla-
ro.

A. Moderatè hône-
steque loquendum est,

nétement sans applaudir aux Louanges, que d'autres leur donnent, & sur tout il se faut bien garder de nommer la Femme par la qualité qu'elle a, ou par quelque terme sot & badin, comme si un Baron disoit, Madame la Baronne, mon cœur, m'amour.

B. La Femme peut-elle appeler son Mari par son Nom, ou par celui de Monsieur seulement ?

A. Si c'est en présence des Personnes d'une Qualité médiocre, & s'il est de basse condition, elle doit dire mon Mari, ce qui toutéfois se pratique rarement mais fort mal parmi les bourgeois de Paris.

B. Que dites vous de ceux qui caressent

Laudibus ab aliis tributis non applaudendo, & imprimis cavendum est, ne quis Uxorem suam nominet qualitate, qua insignitur, aut vocabulis quibusdam Stultis & Ludicris, ut si Baro diceret, Domina Baro, Corculum meum &c.

B. Uxor potest (ut opinor) Maritum suum nomine suo vocare, aut solo, Domini.

A. Si id fiat presentibus Personis qualitatis mediocris, infimæque sit Conditionis, dicit, Marite mi, id quod tamen raro fit, sed pessime inter Cives Parisienses.

B. Quid tibi videtur de illis, qui Uxoribus leur

leur
le me
A.
dans
ceux
leurs
Mons
Mad
mon
qui
qu'à
sans.
ceux
medi
ceux
plus h
vent
Mons
dame la
B. E
faire
manda
tierce
est a
nous ?
A. C
imper
il n'y
for qu
doigt la
qui l'o

leur Femme devant le monde ?

A. Ce sont des Bâdins, aussi bien que ceux, qui parlant de leurs Proches disent; *Monsieur mon Pere, Madame ma Tante, mon Papa, Maman,* qui n'appartiennent qu'à de petits enfans. J'entens de ceux d'une qualité mediocre, car pour ceux qui sont de la plus haute, ils peuvent se servir de *Monsr. le Prince, Madame la Duchesse.*

B. Est il permis de faire des recommandations par une tierce Personne, qui est au dessus de nous ?

A. Cela est un peu impertinent comme il n'y a rien de plus sot que de montrer du doigt la personne de qui l'on parle.

suis blandiuntur coram aliis.

A. *Ridiculi sunt, æquè ac illi, qui de Parentibus suis dicunt, Dominus Patrens meus, Domina mea Amita, mon Papa, Maman, qui infantulorum termini sunt: de iis intelligo, qui mediocris sunt sortis, nam quoad illos qui sunt illustris, dicere queunt; Dominus Princeps, Domina Dux.*

B. *Per alios nobis superiores, salutare licet?*

A. *Id ex parte impudens est ut etiam nil scurrilius est, quam digito personam, de qua est sermo ostendere.*

B. Si

B. Si une Personne de Qualité demande quelque chose en Présence d'autres Personnes, qui sont au dessus de nous, y peut on répondre?

A. Oui, si elle s'adresse directement à nous, autrement il faut attendre & laisser répondre les Personnes les plus qualifiées.

B. Si vne Personne pour qui nous devons avoir du respect avoit de la peine à trouver ce qu'elle veut dire & que l'on presume de le mieux sçavoir, est il permis de lui rompre le discours?

A. Il vaut mieux d'attendre qu'elle nous le demande, comme: si elle disoit *Le Roi Jaques a été chassé de devant l'on ne dira*

B. Nobili cuidam, presentibus aliis nobis excellentioribus, scilicet respondere licet?

A. Quidni, si directe ad nos verba facit, alias expectandum & permittendum est, ut alii nobis superiores respondeant.

B. Si quispiam, cui reverentiam & honorem debemus, laboraret in exprimenda ea re, quam dicere vult, nosque presumamus id melius scire, licet ne ei discursum interrumpere?

A. Donec illud a nobis postulet expectare prestat: ac si diceret: Rex Jacobus fuit fugatus à Civitate. . . . nec dicendum, Londonderrri, nisi id exi-
point

point
derr
desir
core
de
Pers
elle
com
nan
pour
disoi
mier p
devan
B. C
me je
civilis
repet
m'ent
m'ent
mém
nuic
en co
chose
dit-il
A.
garde
à une
vient
ce que
est vra
si Mad

point de London derri, si elle ne le desire. Il est encore moins permis de corriger cette Personne quoi qu'elle se méprenne, comme si en prenant François Premier pour Charle Quint, elle disoit : François Premier prit Charles-Quint devant Pavie.

B. C'est aussi, comme je pense, une incivilité de dire, & repeter souvent, vous m'entendez bien, ou, m'entendez vous, de même qu'il est ennuyeux de reiterer, en contant quelque chose, ces paroles, dit-il, dit-elle.

A. Sur tout on se gardera bien de dire à une Personne, qui vient de parler, si ce que vous racontez est vrai, je, si Madame dit vrai c'en

gat : minusque adhuc licet corrigere, licet hallucinetur, ut si Capiendo Franciscum Primum pro Carolo Quinto, diceret : Franciscus Primus Carolum Quintum ad urbem pataviam captivum fecit.

B. Inhumanum quod est, ut arbitror, dicere saepeque repetere, Intelligis-ne bene? aut me bene intelligis? pro ut etiam tædiosum est, aliquid narrando, reiterare hæc verba, inquit ille, ait illa.

A. Imprimis cavendum erit, ne quis ulli, qui jam aliquid narravit, dicat, si id quod narras verum sit, ego si Domina vera profest

est fait : mais bien ,
selon ce que Monsieur
raconte , que Madame
dit &c.

B. Nous passerons
plus outre , quand il
Vous plaira , j'ai
quelque petite affaire
qui m'appelle.

A. à demain donc ,
Monsieur , je demeure
Vôtre Serviteur.

rat , actum est , sed ,
juxta id quod Domi-
nus , vel Domina di-
cit. &c.

B. *Pergemus , quan-
do Vobis libuerit , est
mibi aliquid negotii ,
quod me avocat.*

A. *In crastinum igi-
tur , Domine sum tuus
famulus.*

6. Entretien.

De la Conversation.

3-

A. On se gardera
bien de *sommeiller* ,
de *bâiller* , ou de *s'a-
longer* , quand quel-
qu'autre parle. de
même que l'on ne
doit point *parler du
tems* , ni de l'heure , si
l'on ne veut persua-
der que l'on s'en-
nuie & que la com-
pagnie n'agrée pas.

B. Que dites Vous

6. Colloquium.

De Conservatione.

3.

A. *Non Dormitan-
dum erit , oscitan-
dum , aut corpus ex-
tendendum dum aiius
verba facit : prout de
tempore neque de
horâ loquendum est
si quis nolit persuadere
quod cum fastidio in-
terfit & quod Con-
sortium displiceat.*

B. *Quid de iis judi-
de*

de ceux, qui montrent beaucoup d'enjouement, qui solent tressaillir avec l'un & avec l'autre qui trépignent des pieds & qui jouent des mains ?

A. Cela sent son Ecolier, les Personnes de Qualité se montrent toujours modestes, & principalement parmi les Dames, sans s'amuser à patiner & à porter la main tantôt à un endroit & tantôt à un autre.

B. Quelle estime doit on avoir pour ceux, qui dans la colère, ou autrement, se prennent une dent avec l'ongle pour marquer du mépris en disant, je ne m'en soucie non plus que cela, ou qui font narque avec les doigts ?

A. Ces choses n'appartiennent qu'aux

cas, qui magnum latentium specimen ostendunt, qui, cum hoc vel alio stultescunt, pedibus, digitisque ludunt.

Ac Illud Scholarem redolet, Nobiles se semper modestos præbent, & præcipue inter Dominas, non manibus palpantes, aut eas nunc in hunc nunc in alium locum inferentes.

B. Quid sentiendum est de illis, qui ex candescunt aut aliter, sibi ungue dentem arripiunt, ad despectum ostendendum, dicentes; non pluris hoc vel illo, facio: Vel qui digitis Nargue faciunt.

A. Hæc sunt signa eorum, qui ex face Per-

Personnes de la plus basse condition.

B. Peut on quitter la Peruque, ou se depouiller en une Compagnie.

A. Ceux qui entendent leur monde ne le feront pas, ils se garderont aussi de rogner les ongles, de se grater quelque part, & même de prendre leurs pantoufles, pour se mettre à leur aise.

B. Je connoi des Personnes, qui à la veuë de quelque Bijou font de grandes exclamations, & s'empressent de porter la main dessus pour le mieux considerer.

A. Ces Personnes font voir qu'elles n'ont jamais rien vü & ils se rendent par là ridicules, ainsi

plebis sunt.

B. Licet ne Comam fictitiam deponere, aut se aliis indumentis spoliare in Consortio.

A. Qui noverunt quomodo vivendum sit, id non facient, nec ungues decurrant, nec se scalpent, imò nec crepidas assument, ut commodius esse possint.

B. Novi, qui in conspectu Monilis cujusdam in exclamaciones ingentes prorumpunt, manusque precipitanter in illud injiciunt, ut attentiori animo inueantur.

A. Ejusmodi Homines, se nihil unquam vidisse ostendunt, & ita se ridiculos perhibent, prout faciunt illi,

que

que font ceux qui se montrent froids ou indifferens lors que la chose est d'importance.

B. Il y a encore beaucoup de choses à dire sur ce sujet, Monsieur, comme: De ne point faire perpetuellement le Jernie en Compagnie, ou se plaindre de quelque chose.

De ne point regarder par dessus l'épaule de quelcun, qui lit ou qui écrit.

De ne point s'approcher trop près de ceux qui content de l'argent, ou d'un coffre ouvert.

De ne point demeurer dans un Cabinet, lors que le Maître se trouveroit obligé d'en sortir.

De ne point lire en presence des Personnes de Qualité

qui se indifferentes & frigidus præbent dum res alicujus momenti se offert

Multa adhuc dicenda sunt hac de re, Domine; Non enim convenit continuo Jerniam agere in Consortio de re aliqua conquerendo:

Non aspiciendum est per Numerum legentis aut scribentis.

Non nimis prope accedendum ad eos, qui pecunias computant, aut ad cistam apertam.

Non manendum in Musæo dum Dominus exire tenetur.

Non legenda presentibus Homiibus insignis Conditionis quel-

quelque papier que l'on nous viendrait rendre, à moins que d'y être obligé par un ordre exprés.

De ne point regarder les livres d'une Personne que l'on doit respecter.

B. Continuez, Monsieur, je Vous écoute.

A. Il est de la Civilité de recevoir debout & decouvert celui, qui nous veut parler, quand ce ne seroit qu'un Laquais: Sur quoi l'on remarquera, qu'en parlant à une personne de qualité, qui a des valets de pied, de ne lui pas dire: Un de vos Laquais, Monsieur, &c: mais, un de vos Valets de Pied: & à une Dame: Votre Demoiselle, Votre fille, ou femme de

charta aliqua aut epistola, que nobis traditur, nisi illud jubeat.

Non inspicendi alicujus libri, & imprimis Personæ quæ nobis honoranda est.

B. Perge Domine, te audio.

A. Honestum est, stante pede & capite aperto excipere, illum, qui nobiscum vult loqui, & si foret famulus: (& hac in re notabitur, quod loquendo cum Generoso quodam cui sunt famuli, ut ei non dicatur: Unus ex tuis famulis, Domine, sed Unus eorum, qui tibi à pedibus sunt: & Matronæ, Tua Domicella aut a Camera, & non tua ancilla.

cham-

chamb
Vôtre
B. I
civilit
un en
lier, c
noître
tend
scours
tire po
A. I
soin e
que
la ch
mém
aussi
Assem
monies
Noces
de En
Auten
diés o
pas, &
git d
même,
quoi q
vent
rence:
Noces
pouse.
En

chambre , & nos pas ,
Vôtre Servante.

B. Peut on sans incivilité se mêler dans un entretien particulier , ce qu'on reconnoitra lors qu'on entend changer de discours , ou qu'on se retire pour parler bas.

A. Il n'est pas besoin de Vous dire que Non , puisque la chose parle d'elle même ; Vous sçavez aussi que dans les Assemblées de Ceremonies comme de Noces , de Batême , & de Funerailles , Les Auteurs & les Convies ont toujours le pas , & lors qu'il s'agit de la Ceremonie même , Les Auteurs , quoi qu'Inferieurs doivent avoir la preference : Comme aux Noces , l'Epoux & l'Epouse.

En un Batême , les

B. Licet ne sermo-
ni peculiari se immiscere , quod apparebit , dum discursus seu sermo mutatur , aut ad submissè loquendum retrocedit quis

A. Non opus est tibi negando respondere , quandoquidem res ipsa loquatur , Te quoque non fugit quod in Conventibus Ceremoniarum , ut Nuptiarum , Baptismi , & Exequiarum Authores & Convivæ semper primum occupent locum , dumque de Ceremonia ipsa agitur , Authores licet inferiores præferendi sunt , ut in Nuptiis Sponsus & Sponsa.

In Baptismo Suscep-
Com-

Comperes & les Comperes,

Et dans un Enterrement les Parens du mort.

B. Qu'y a-t-il à observer à la Comedie?

A. Si les Loges sont joignant le Theatre, les meilleures places sont les plus éloignées, & si elles sont reculées, c'est tout le contraire.

B. J'ai goûté tout ce que Vous venez de me dire.

A. Je ne m'y suis pas étendu, comme vous avez vû, le reste se pourra dire une autre fois.

B. Je vous atens donc la semaine qui vient sur les neuf heures, s'il Vous plait.

A. Monsieur, Vous me verrez comme vous le souhaitez.

Et in Exequiis, Defuncti Consanguinei.

B. Quid in Comædia observandum?

A. Si Cubicula sint juxta Theatrum, præcipua loca sunt remotiora, si autem remota sint, contrarium obtinet.

B. Omne id, quod dixisti percepi.

A. Non prolixus admodum fui, ut vidisti, quod superest aliâ vice dicetur.

B. Te igitur præstolor hebdomade sequenti, circa nonam, si lubet.

A. Dominus, juxta bene placitum me visurus est.

7. Entretien.

De La Conversation.

4.

B. Monsieur Vous m'obligez grandement.

A. Vous me voyez, Monsieur, comme je Vous ai promis.

B. Me voici aussi prêt à Vous écouter.

A. La crainte, que j'ai eu de Vous ennuyer m'a fait passer fort legerement sur beaucoup de choses, que Vous ne serez pas fâché d'entendre.

B. Vous ne m'ennuyerez jamais.

A. Pour commenter par l'abord d'une Personne seule,

7. Colloquium.

De Conversatione.

4.

B. Domine, me admodum tibi devinctum reddis.

A. Me vides, Domine, ut tibi pollicitus sum.

B. En me quoque ad tibi aurem præbendam, expeditum.

A. Timor, quem habui ne tibi molestiam crearem, non permisit ut diutius me extenderem super multis rebus, quas cum gaudio fortasse audies.

B. Nunquam mihi molestus eris.

A. Ut initium facerem ab unius Personæ Accessu, non est a-

G

il ne

il ne faut pas la détourner, si elle étudie, ou qu'elle écrive : mais attendre qu'il ait achevé, ou qu'il témoigne de nous vouloir parler.

B. Ne peut-on pas s'asseoir, lors que l'on est entré.

A. Si on on le veut il faut obeïr mais avec respect & prendre le bas bout, du côté de la part, par où l'on est entré.

Le fauteuil est le Siege le plus considerable, la chaise à dos après, & ensuite le placet ou la chaise pliante.

B. Où se faut il placer, se peut on mettre où l'on veut?

A. L'on se mettra vis à vis de la personne qualifiée, pour

vertenda, si studiis incumbat, aut scribat, sed expectandum est donec absolverit aut indicium det se nobiscum sermonem institueret velle.

B. Licet ne post ingressum sedere.

A. Si velit, obediendum est, sed urbane, locusque inferior eligendus est, qui est jannua proximior, per quam ingressus quis est.

Fauteuil, est sedes prima, La chaise à dos, secunda, & postea le Placet vel la chaise pliante.

B. Quis locus eligendus, potest ne quis talem ac vult locum eligere?

A. Locus erit eligendus à regione hominis primæ notæ, ad ei te-

lui

lui
l'on
coul
fois
fron
corp
cette
plus
B.
faites
qui d
veris
deme
sent lo
ne fon
avec l
les ôta
mettra
chapea
illent
& se
me s
plein
nes.
A. To
ses sen
honnér
que de
premier
sans at
la Perso

lui témoigner que l'on est prêt à l'écouter, sans toutefois se tenir de front: mais tourner le corps un peu de côté, cette posture étant plus respectueuse.

B. Quel jugement faites vous de ceux qui demeurent couverts sans commander, qui croisent les genoux, qui ne font que badiner avec leurs gands en les ôtant & les remettant & avec leur chapeau, qui se fouillent dans le nez & se gratent comme s'ils étoient pleins de vermines.

A. Toutes ces choses sentent le malhonnête aussi bien que de prendre, le premier, la parole, sans attendre, que la Personne qualifiée

standum, quod paratè sumus ad ipsi aurem præbendam, non tamen a fronte, sed corpus a liqua ex parte ad latus vertendo, quoniam illa corporis dispositio humilior est.

B. *Quid de illis, qui tecto capite sunt absque mandato sentis, qui crura complicant qui cum Chyrotecis ludunt, eas deponendo & induendo, & cum pileo, qui nares, purgant, & se ungibus scalpunt, ac si pediculis scaterent.*

A. *Omnia illa rusticum redolent aequè ac prius sermonem inchoari, non expectando donec nobilis primus locutus fuerit.*

ait parlé le premier.

B. Peut on cracher sans incivilité sur le pavé, dans le Cabinet d'un Grand?

A. Ceux qui entendent leur Monde crachent dans leur mouchoir, en se detournant, & ne regardent pas après avoir craché, ce qu'ils ont fait, comme quelques uns, qui s'imaginent, sans doute, qu'ils crachent des perles, ou des diamans.

B. Si l'on voit que la Personne Qualifiée est en peine de trouver son mouchoir, n'est ce pas l'obliger que de lui presenter le sien.

A. Au contraire, à moins qu'elle ne le demande, bien qu'il fût net, ce seroit une incivilité,

B. *Potest ne quis absque rusticitate spuerem pavimentum in Museo Magnatis cujusdam.*

A. *Illi, qui honestè se gerere noverunt, in strophium suum spuunt, vultum avertendo, nec postquam sputum egerint aspiciunt, quemadmodum nonnulli, qui procul dubio sibi imaginantur Uniones & margaritas spuerem.*

B. *Si quis videat quod nobilis sollicitus sit de strophio, nonne humanum est suum ei offerre?*

A. *Econtra, nisi postulet, licet purum, rustici esset. Eodem modo ac Tabaco, uti, si Persona, cui submissi*
de

de même que de prendre du Tabac, si la Personne pour qui nous devons avoir du respect, n'en presente familièrement, & en ce cas, il en faut prendre, ou en faire semblant.

B. Peut on cracher dans le feu, & se saisir des pincettes pour l'atiser ?

A. Si la P. Q. fait mine de le vouloir faire, il faut le prevenir, & se mettre en devoir de le servir en acomodant le feu, & ne se lever pas le premier sans nécessité, ou si la Personne pour qui on doit avoir du respect, ne se leve & en ce cas il ne faut pas demeurer assis.

B. Que dites vous des Italiens, qui parlent plus des mains que de la langue ;

esse debemus, primus non utatur, aut familiariter offerat & hoc in casu, oportet uti, aut simulare.

B. *Sunt, qui in ignem spuunt, forcipesque arripiunt ad ignem excitandum.*

A. *Si Persona Illustris, se id facere velle ostendat, prevenienda est, & ei inservire debet, ignem disponendo, nec primus surgat non urgente necessitate, aut nisiis, qui nobis est venerandus, surgat, & hoc in casu surgat quoque.*

B. *Quid censes de illis, qui Italorum more, potius manibus, quam lingua loquuntur.*

De ceux qui atachent les boutons en parlant à force de les tirer? De ceux qui donnent des coups de poing pour marquer leur Amitié & d'obliger les autres à les traiter à la pareille & à leur faire demander quartier?

A. Ce sont des Veritables badins; il faut éviter tous les gestes & toutes les grimaces d'habitudes, comme de se mordre les levres, de cligner les yeux, & de se faire craquer les doigts en se les tirant: Comme il est mal-seant d'avoir une contenance fiere & de digneuse.

B. Est il bien seant de rire à gorge déployée pour quoi que ce soit, ou rire incessamment & sans sujet?

A. L'un & l'autre

tur? De iis, qui *confabulando nodos evellunt, eos trahendo?* De iis qui *pugnorum ictibus eos prosequuntur in Amicitia signum, coguntque alios ipsis par pari referre, & ut veniam deprecentur efficere?*

A. *Veri histriones sunt, cavendum est ab omnibus gestibus, & consuetis gesticulationibus, ut: sunt, sibi labia mordre, oculos claudere digitisque strepitum edere eos trahendo, uti non, decet vultum superbum & inflatum præferre.*

B. *Decet ne cachinnos edere, aut continuo & absque ratione effusè ridere?*

A. *Utrumque non est*
nc

ne se fait que par ceux qui ne sça- vent pas leur monde

B. J'en connoi pourtant quelques uns qui ne font ja mais mieux connoitre qu'ils sont hommes que par là & qui faute de raison pour se montrer tels, ils le font voir par leur ris reiteré.

A. Ils sont sans doute du sentiment de ce Philosophe, qui soutenoit que l'homme seul a le ris en partage.

B. Je me trouve obligé de rendre visite à quelques amis, demain, j'aurai l'honneur de vous revoir.

usui, nisi illis qui ignorant rectum vivendum.

B. Cognitos tamen habeo, qui nunquam melius se homines esse pate-faciunt, quam risu continuo: quia rationis defectu, frequenti cachinno, humanitatem suam exponunt.

A. Sunt procul dubio discipuli illius Philosophi, qui illius erat sententiae solum hominem videre.

B. Sunt amici invisi, cras mihi honor erit te iterum videndi.

8. Entretien

8. Colloquium

De la Conversation

De Conversatione

5.

5.

A. Quoi que la coutume ait introduit de dire à ceux, qui éternuent. Dieu vous benie, & même que les superstitieux en font un point de la Religion, ce n'est toutefois, qu'une pure folie qui mérite d'être siflée, il suffit de se découvrir & de faire une profonde reverence.

B. Que dites vous de ceux qui font gloire d'éternuer avec éclat ?

A. Ils se montrent aussi fots, que ceux qui appellent leurs domestiques à haute voix comme s'ils étoient en un bois

A. Licet mos obtinerit, ut si quis sternutet, dicatur, Deus te benedicat: imò superstitiosi id Religionis punctum dicant, mera nihil-ominus stultitia est, qua meretur explodi, se detegere ac profundam exhibere reverentiam sufficit.

B. Et quid de illis, qui magno cum strepitu sternurare gloriantur ?

A. Equè rusticos se præbent, ac illi qui suos domesticos altà voce accersent, ac si in sylva quadam degerent pleno gutture vociferant.

criant à pleine tête
Quentin, la Flûte,
 venez ici au lieu de
 les aller appeler eux-
 mêmes doucement :
 car il est incivil &
 mal-seant de crier,
 comme des étourdis
 les uns après les au-
 tres, & s'entredire
 de la sorte, ce que
 l'on a à dire.

B. N'est-il pas bien
 seant d'être atentif
 & de prêter l'oreille à
 ce qu'une Personne,
 pour qui on a de
 l'estime, sans lui
 donner la peine de
 repeter la même
 chose ?

A. C'est une espe-
 ce de mépris que de
 faire autrement, de
 même que de l'inte-
 rompre ou de lui con-
 tredire, si ce n'est
 après lui avoir de-
 mandé excuse.

B. Quel est vôtre
 sentiment touchant

rantes, *Quentin* la
 Flûte *veni huc*, non
autem ipsi-met aut per
alios voce modestâ ap-
pellent : *Urbanitati*
enim adversum & in-
decorum est clamare in-
fanorum instar, & ita
illis nota facere ea,
quæ sunt impertienda.

B. *Nonne admodum*
honestum est se atten-
tum ostendere, au-
temque præbere ver-
bis illius, quem magni-
facere debemus, ne ean-
dem rem repeterere cog-
tur.

A. *Aliter se gerere*
inhonestum est, uti
etiam ei contradice-
re, aut eum inter-
rumpere, nisi petitâ
ab eo prius veniâ.

B. *Quale fers judi-*
cium de Complimen-

les Complimens ?

A. Les plus courts sont les meilleurs & j'estime qu'il vaut mieux répondre avec des Reverences qu'avec de longs discours.

B. Quel jugement faites vous de ceux qui jurent ?

A. Je soutiens que les juremens sont de tres-mauvaise grace dans le discours & même ceux, qui ne sont d'aucune signification, parce qu'ils sentent le chartier, & que l'un & l'autre perdent le respect.

B. Que dites vous des Contentions, des Rodomantades ou Gasconades & des Contradictions choquantes ?

A. Je dis qu'elles

tis ?

A. *Brevissima sunt optima, illiusque sum opinionis, quod præstet respondere Reverenter, quam longis & prolixis sermonibus.*

B. *Quid de Juramentis ?*

A. *Nemo mihi persuadebit, quod juramenta sint toleranda, & contra sustineo, quod inter sermones admodum inhumana sint, imò etiam illa que nullam in se continent emphasim aut significationem, quoniam aurigam redolent, & quod utrumque dedecore afficiant.*

B. *Quenam est de Contentionibus, Jactationibus ac Contradictionibus ledentibus sententia ?*

A. *Aio parem cum vout.*

vont de pair avec les Blasphemes, & qu'elles ne sont pratiquées, que par des Personnes qui entendent mal leur monde, aussi bien que ceux qui se donnent des Louanges par Comparaisons.

B. Si quelcun par Equivoques ou autrement comme par paroles couvertes, qui marquent quelques ordures & qui laissent la moindre idée de saleté, se veut mettre bien dans l'esprit de quelcun, ou jouir une Compagnie, croiez vous que c'est le vrai moyen de Parvenir ?

A. Il ne seroit pas besoin d'en donner des Regles, non plus que pour les paroles ouvertement sales, si plusieurs n'en abusoient :

Blasphemii's obtrudere gradum, ejusmodique futilia non usurpari nisi ab illis, qui honestè vivere ignorant, æque bene ac illi qui Comparativè sibi laudes arrogant.

B. Si quispiam Equivoce aliove modo, ut verbis obscuris sordes aliquas involventibus, ac minimam spurcitiæ ideam relinquentibus, alicujus animum sibi conciliare cupiat Confortiunque lætitiâ afficere, arbitraris ne id verum esse medium scopum attingendi ?

A. Illius Canonibus opus non foret, ut nec verborum apertè obscænorum nisi plurimi ea re abuterentur.

Que si l'on se trouve en une Compagnie, où cela arrive, il faut bien se garder d'en rire: mais faire semblant de n'y avoir pas pris garde.

B. Je ne doute pas que la trop grande Curiosité envers les Personnes qui sont au dessus de nous & même envers les pareilles ne soit Choquante.

A. Il est vrai si l'on ne se sert de quelques termes respectueux, comme: Vous vous trouverez, sans doute, Madame à cette entrevûe.

B. Je connois quelques uns, qui lorsqu'ils parlent, élevent tout d'un coup, la voix, & en parlant leur arrosent le visage de leur salive & leur crachent au nez.

Si autem quis intersit consortio, ubi id accidit, a risu abstinendum est, sed ad id non attendisse simulari.

B. *Nullus dubito quin nimia curiositas erga Personas, nobis superiores ut etiam erga nobis similes injuriosa sit.*

A. *Verum est, nisi termini quidam urbani usurpentur, ut: Procul dubio, huic Ceremix Domina interit?*

B. *Notos nonnullos habeo, qui dum loquuntur, vocem subito attollunt consabulandoque vultum saliva aspergunt eorum quibuscum sermonem miscent, aut in nasum spuent.*

A. C'est

A. C'est assurément une incivilité bien grande, il faut parler à l'oreille de celui à qui on veut communiquer un secret, & non pas à la bouche.

B. Faut il que la visite que l'on rend soit courte, ou longue?

A. Je suis pour la courte, de peur qu'elle ne devienne incommode, telle ment qu'il faut prendre son tems de sortir lors que la Personne Qualifiée demeure dans le Silence, ou qu'elle fait connoître qu'elle a affaire ailleurs.

B. Si cette Personne fait mine de quelque Civilité au sortir de sa Chambre qu'est il de faire?

A. Il ne faut pas faire semblant que

A. *Maxima est in urbanitas, in aurem & non in os illius loqui debemus, quem secreti-cujusdam participationem reddere cupimus.*

B. *Dum quispiam est invisendus, protrahet ne visitationem?*

A. *E contra brevem esse arbitror, ne longa incommoda evadat, ita ut tempus sit eligendum quo quis commode exeat, nempe dum Persona alioris ordinis silet, aut sibi alio ab eundum esse notum faciat.*

B. *Quid agendum, si in exitu e cubiculo urbanitatem quandam demonstrat.*

A. *Notum non faciet, se animadvertere quod*

l'on s'en aperçoit, & que l'on se veuille attribuer cet honneur, en continuant son chemin sans regarder derriere soi, ou bien en s'arétant, comme pour le laisser passer, & montrant par là que l'on croit qu'elle a affaire autre part.

B. Pour ne pas tomber dans la faute que vous venez de des-approver, je passerois pour incivil, si je ne vous priois pas de finir cet entretien.

A. Il est vrai que fort peu de choses se trouvent sur ce chapitre, que nous n'ajons touchées, je me réserverai donc jus qu'après midi, que je dirai quelque chose de la Table.

B. Cela se pourra faire en dînant & en

sibi illum honorem exhibere velit, pergendo & non retrospectando, aut manendo, ac si eum transire permitteret, hoc modo ostendens se credere eum alibi negotium habere.

B. *Ne in errorem quem condemnasti, incidam, inurbanus habere, si ut huic colloquio finem imponas, te non rogarem.*

A. *Verum est, pauca superesse, quae non tetigerimus, differam igitur in pomeridianum tempus, quo non nihil de Mensa dicturus sum.*

B. *Id fiet inter prandium; & interea tem-
aten-*

ate
me
fai
jard

B.
telle
ce r
brûl
pren
vous
cette
A.
plus
vie qu
mang
comm
mond
ne s e
mais
s'y pr
me il
c'est i
s'éloi
quel
me l'a

atendant que l'on
mette le couvert,
faisons un tour de
jardin.

*poris, quo mensa ster-
netur, deambulemus in
horto.*

9. Entretien

De la Table.

B. Vous m'avez
tellement contenté
ce matin, que je
brûle d'envie d'a-
prendre ce, que
vous avez à me dire
cette après dinée.

A. Il n'y a rien de
plus nécessaire à la
vie que le boire & le
manger, aussi est-il
commun à tout le
monde, & Personne
ne s'en peut passer
mais un chacun ne
s'y prend pas, com-
me il faudroit, &
c'est ici que l'on doit
s'éloigner autant
que l'on peut, com-
me j'ai dit, de la fa-

9. Colloquium

De Mensa.

B. *Tantum hoc mane-
voluptatem hausi, ut
quod mihi à meridie
dictum vis audiendi de-
siderio ardeam.*

A. *Nil cibo potique
magis necessarium est
vitae ita quoque singulis
communia sunt, nemoque
ipsis carere potest: ve-
rum quilibet ut decet
non utitur, & hoc in lo-
co est quod quis debeat
recedere in quantum
potest, ut dixi, à natu-
râ, brutis imitatâ.*

çon la plus appro-
chante des bêtes.

B. Je vous promets
la même attention,
que je vous ai prêtée
auparavant ; com-
mencez seulement.

A. Comme dans
tout ce que j'ai dit &
que je dirai, il faut
distinguer les Per-
sonnes, & mettre
différence entre cel-
les de *Qualité*, ou
qui sont au dessus de
nous, & celles, qui
nous sont *Inferieures*,
je me raporte à ce
que j'ai dit dans le
premier entretien,
sans qu'il soit besoin
d'en faire une redi-
te, qui, sans doute,
seroit ennuyeuse.

B. C'est ce que j'ai
déjà observé, & à
quoi je prendrai gar-
de en tout ce que
vous me direz.

A. Etant retenu à
manger auprès, d'u-

B. *Eandem attentio-
nem, quam antea tibi
præbui, polliceor, ini-
tium fac.*

A. *Quemadmodum,
in omni eo quod dictum
& dicendum est, ho-
mines distinguendi sunt,
Nobilesque vel qui
nobis sunt Superiores,
ab Inferioribus sepa-
randi: me ad id de quo
actum est primo collo-
quio refero, ne opus sit
repetitione, quæ procul
dubio tediosa foret.*

B. *Id jam percepî,
animoque adero in omni
eo, quod mihi dicturus
es.*

A. *Cum quis a no-
bili invitatus est; manus*

ne personne de Qualité, l'on ne , lavera pas avec elle , si elle ne le veut absolument , & l'on ne permettra pas que la serviette , dont on se sera essuyé , demeure entre les mains d'une Personne plus Qualifiée.

B. Peut on se mettre le premier à table ?

A. Si l'on est obligé de prendre le premier place à table , on la prendra au bas bout , ayant la tête découverte jusqu'à ce que l'on se soit tout à fait assis , & que les autres soient couverts : sans s'appuyer sur la table , mais il faut se tenir droit sur son siège.

B. Je ne doute pas que ce ne soit une incivilité de devorer les viandes des yeux , aussi bien que de porter

cum eo non lavabit , nisi imperet , nec permittet , ut mantile quo absterse fuerint manus , in aliquis superioris manibus maneat.

B. Licet ne primum in mensa locum occupare ?

A. Si quis ad id cogatur , in inferiori parte locum capiet , capite detecto , donec omnes loca elegerint , ac tecti sint , mensa non innitendo sed erecte sedendo in sede sua.

B. Nullus dubito , quin maxima sit rusticitas oculis cibos devorare , æque ac manum patella primo im-

la

la main au plat le premier.

A. Oui bien pour servir les autres, auquel cas on présentera toujours les meilleurs morceaux, & l'on se réservera le moindre; en quoi il seroit bon de savoir trancher les viandes pour s'aquiter bien de ce devoir, & d'en connoître les meilleurs endroits.

B. Est il donc permis de trancher ou de servir à la table d'une Personne de Merite sans son commandement?

A. C'est assurément une incivilité; mais on peut sans incivilité s'en excuser si l'on ne s'en croit pas capable. C'est à faire au maître de la maison de trancher, ou à celui qu'il prie de le faire,

ponere.

A. Si id fieret ut aliis inserviat, cur ni? Et hoc in casu optima frustula erunt offerenda, minimumque sibi servandum. Quare consultum foret cibos præcidere ac optimas partes novisse, ad melius eo fungendum officio.

B. Licet ne cibos rescare eosque offerre in alterius mensa, eo non jubente?

A. Procul dubio in humanitas est, imò, si quispiam illius capacitatem non arbitretur, absque inhumanitate se excusare potest. Officium est Heri, aut illius, quem rogat ut faciat, amputare, qui postquam fecerit, ei qui

qui
aquit
ra,
strib
B.
quel
leurs
chaq
A.
Chap
un po
Poitr
leur e
isses &
après
dans
lie, v
P. M
B. L
chose
aux ro
A. L
de bo
astüre
les so
en Ce
la terr
en ceu
l'air,
ceptez
dont

qui après s'en être
aquité le lui présente-
ra , afin qu'il le di-
stribuë à sa volonté.

B. Aprenez moi
quels sont les meil-
leurs endroits de
chaque pièce.

A. Si c'est d'un
Chapon apreté dans
un potage de Santé , la
Poitrine est le meil-
leur endroit , les Cu-
isses & les ailes vont
après : Car la Cuisse
dans la Volaille bouil-
lie , vaut mieux que
l'*Sile*.

B. Est ce la même
chose dans les oise-
aux rotis ?

A. Les Connoisseurs
de bons morceaux
assurent que les *Al-*
les sont preferables
en Ceux qui grattent
la terre , & les Cuisses
en ceux qui Volent en
l'air , si vous en ex-
ceptez la Perdrix ,
dont l'*Sile* est le

offeret , ut ad bene-
placitum tradat.

B. *Notas fac mihi
optimas cujuslibet cibi
partes.*

A. *Si sit Capo in
jusculo coctus & ut
vulgo , un potage de
Santé , Pectus opti-
mum censetur , crura
& alæ sequuntur: Crus
enim in Volatili cocto
præstantius est Alâ.*

B. *Illud ne in tostis
avibus obtinet?*

A. *Qui ea in re ex-
pertissimi sunt , asse-
runt Alas esse præferen-
das in illis quæ terram
scalpunt , Crura au-
tem in illis quæ per æ-
rem volant Perdicæ
exceptâ , cujus Alâ
prævalet.*

meil-

meilleur morceau.

B. Comment faut il servir les Pigeons rotis ?

A. Entiers, ou ils se coupent de travers par la moitié.

B. Que dites vous des Coqs d'Inde, des Oies, des Chapons, & des Canards ?

A. On en leve d'abord les Cuisses, & en suite les Ailes : mais le Blanc qui se coupe en long se peut servir de meilleur grace.

B. Dites, s'il vous plait, deux mots de la grosse viande.

A. De la Piece de Bœuf, l'endroit le plus entrelardé est le meilleur: du Veau, le Rognon & le Ris se present par honneur : Quant à la Longe on la coupe par le milieu, à l'endroit le plus charnu.

B. *Quomodo Pulli columbarum affati sunt tradendi?*

A. *Integri, vel per medium refecati.*

B. *Quid de Gallis Indicis, Anseribus Caponibus & Anseribus?*

A. *Primo Crura abscinduntur, deinde Ala: Verum Pectus vel le Blanc que in longas secatur partes, honestissime offertur.*

B. *Duo, aut tria, quæso verba dicas, de Cibis rudioribus.*

A. *Ex Carne Bubula, locus præceteris pinguedine mixtus in deliciis est: Ex Vitulina, Renes & Glandes Mamillares Honoris ergo presentantur. Quantum ad Coxam per medium abscinditur, eo loco,*

B. Vous

B. Vous venez de parler des *Volailles* & de la grosse viande : Que dites vous du *Lievres*, du *Levraut* & du *Lapin*.

A. Les plus friands morceaux, se trouvent aux *Cotés de la queue*, le *Rable*, les *Cuisses* & les *Epaules* les suivent : mais du *Cochon de Lait*, la *Peau* & les *Orcilles*, sont les plus estimées des *frians*.

B. Venons aux *Poissons* & voyons quels en sont les plus frians endroits.

A. Je ne suis pas tout à fait du sentiment des *Traiteurs*, qui en estiment sur tout la *Tête*, & ce qui en approche, si ce n'est de ceux qui n'ont qu'une épine qui va tout du long, comme de la *Sole*

ubi plus carnis habetur.

B. De *Volatilibus* & de *carne rudiori*, sermonem habuisti : Quid ais de *Lepore*, *Lepusculo* & de *Cuniculo* ?

A. *Frustra delicatissima ad Caudæ alas inveniuntur*, *Lumbus*, *Crura* & *Scapulæ sequuntur* : *ast ex Nefrende Cutis* & *Aures plurimi sunt delicati palati hominibus.*

B. *Ad Pisces veniamus*, ac videamus quænam eorum sint delicatissimæ partes.

A. *Non idem sentio cum Commessoribus, qui præ aliis Caput æstimant, quodque est proximum, nisi eorum qui unicam spinam habent a Capite ad Caudam se extendentem, ut est Solea, cuius mediæ pars est delicata & dont*

& dont le milieu est le meilleur, que l'on ne prend pas avec le Couteau, mais avec la Fourchette pour le presenter sur une Assiette.

B. Faut il peler les fruits pour les presenter.

A. Il est indifferant, il faut suivre la Coutume du lieu où on est.

Quant aux Olives, il les faut prendre avec la Cuihier, & non avec la Fourchette, si l'on n'a envie de faire rire le monde.

B. Comment sert on les Gateaux & les Tartes de Confitures ?

A. On les Coupe sur les plats, où on les a servis & se prennent avec le plat du couteau pour les

catissima, que non Cultro sed Furca assumitur, ut in Orbe presentetur.

B. *Sunt ne fructus denudandi, ut offerantur ?*

A. *Idem est, non deflectendum est a Consuetudine loci, ubi quis degit.*

Quantum ad Olivas Cochleari sumere oportet & non Furca, nisi velit quis ad risum compellere videntes.

B. *Quis mos est presentandi Placentas & confecturis compositas.*

A. *In patellis Mensa appositis dividuntur, & cultro capiuntur, ut in orbe offerantur.*

pre-

presenter sur une
assiette.

B. Est il bien seant
de tendre son assiette
pour être servi des
premiers?

A. Au contraire il
faut attendre qu'on
vous serve pour le
presenter incontine-
ment à celui, qui est
plus qualifié, si le
maître même ne vous
l'a présenté, car en
ce cas il faut le gar-
der.

B. A qui appartient
il d'inviter les Con-
viés à manger?

A. Au maître de la
maison seulement, ce
qu'il doit faire civi-
lement & de tems
en tems, sans avoir
incessamment l'oeil
sur la Personne, de
peur que l'on ne
crût d'être observé
& pour parler gene-
ralement, l'on ne

B. *Nome rusticum
est Orbem suum por-
rigere, ut primus quis,
de eo quod optat sibi
inserviatur?*

A. *E contra expetan-
dum est, donec inser-
viatur, & hoc facto.
Offerendum est illi qui
majoris est notæ,
nisi Dominus ille id
tibi obtulerit, quo in
casu servandum est.*

B *Cujus est Convivas
ut comedat hortari?*

A. *Id competit Ho-
spiti, quod faciet Ur-
baniter & de tempore
intempus, non continuo
oculos defigendo in Con-
vivas, ne quis sibi ima-
ginaretur se observari,
& ut loquar generali-
ter, non debet quis de-
tineri alios bibentes &
comedentes inspiciendo.*
doit

doit pas être attentif à voir manger & boire les autres. C'est le bon vilage qui les doit animer & persuader que c'est du coeur qu'on les traite.

B. Ne faut il pas presser les Convies de boire & suivre la coûtume, qui veut qu'on les oblige de faire raison autant & plus qu'ils en peuvent porter ?

A. C'est une méchante coûtume, qui ne se pratique que trop souvent.

B. Peut on servir avec sa cuillier ce qu'on demande ?

A. Il en faut demander une autre si vous vous êtes servi de la vôtre ou si celui qui vous a prié de le servir ne vous a envoyé la sienne avec son assiette.

Est vultus amarus qui animum dat persuadetque convivas ex corde excipi.

B. Nonne Convivæ sunt cogendi ad frequentem potum, juxta consuetudinem, quæ postulat ut pro viribus viro respondeant.

A. Pessimæ notæ mos est, qui nimium invault.

B. Si quid postuletur, an proprio cochleari inserviendum est ?

A. Si purum non sit proprium, aliud petet, nisi suum cum orbe miserit ille, qui te rogavit ut ei inservias.

B. Faut

B. Faut il se découvrir à table en présentant quelque chose.

A. On le fera la première fois, si c'est une personne d'une qualité distinguée ; mais si l'on vous présente quelque chose, vous l'accepterez en vous découvrant, si c'est une personne supérieure.

B. S'il se trouve de la cendre ou quelque ordure sur l'assiette ou sur le plat, est il permis de l'ôter en soufflant dessus ?

A. Ce seroit une incivilité, il faut le netoyer avec le couteau ou avec quelque autre chose.

B. Monsieur, si vous le trouvez bon nous remettrons le reste à un autre jour ; Vous

B. *Dum quis in mensa aliquid offert, deponendus est-ne pileus?*

A. *Primâ vice, si præclarus sit: ast si aliquid tibi offeratur, accipendum est capite aperto, dum scilicet te Nobilior est.*

B. *Licet ne flatu suo, sordes aut cineres ab orbe removere?*

A. *Inhumanum foret: cultro, aut alio quopiam modo purganda sunt.*

B. *In alium diem, cetera rejiciemus, si tibi placuerit, Procul dubio defatigatus es Domi*
 H devez

devez être las & j'ai peur d'abuser de vôtre bonté.

A. Je ferai tout ce qu'il vous plaira, je ne me lasserai jamais lors qu'il s'agira de vous rendre quelques services.

ne, atque vereor ne tuâ abutar humanitate.

A. *Ad omnia me expeditum reperies, nunquam defatigabor, quoties se se offeret occasio, mea tibi præstandi obsequia.*

10. Entretien

Suite de la Table.

A. Je Vous laissai hier à Table pour en sortir aujourd'hui.

B. Quoi que nous nous y soions arêtes long-tems, nous n'avons pas pourtant fait fort bonne chere.

A. La meilleure chere qu'on puisse faire est celle de l'Esprit.

B. Cela est tres certain : & c'est aussi

10. Colloquium

Continuatio de Mensa.

A. *Heri Mensa accumbentem reliqui ut ab ea hodie surgamus.*

B. *Licet diu accubuerimus, genio tamen non indulsumus.*

A. *Optima deliciae sunt illae, quae Spiritum & non corpus spectant.*

B. *Id certissimum est & ideo adigor te rogare*
ce

ce qui me fait presentement prendre la liberté de Vous prier de reprendre le fil de vôtre discours.

A. Il n'y a que les incivils ou les Personnes sujettes à leurs bouches, qui demandent quelque friandise ou delicateſſe à Table, & qui choisissent les meilleurs morceaux, quand on leur en presente le choix. Il faut s'excuser & répondre: *ce qui vous plaira.*

B. Peut on sans incivilité refuser de prendre de quelque viande que l'on presente, en disant, je ne mange point de fromage, je n'aime point de viande où il y a du poivre, de l'oignon.

A. Cela n'appartient qu'aux Person-

re ut discursum tuum prosequaris.

A. *Non nisi inculti, aut gula suæ mancipia, qui, delicias in Mensa exigunt, atque optima frustra eligunt dum ipsis fit electionis copia. Adferenda est excusatio, id quod tibi placet, respondendo.*

B. *Licet ne cibum oblatum recusare absque inhumanitate, his verbis aut similibus: non vescor caseo, non delector cibo, cui insunt cepæ, peper. &c.*

A. *Illud ineptum est, humaniter accipientes,*

nés, qui n'entendent pas leur monde: Il faut prendre civilement ce qu'on presente, & le laisser sur son Assiette, si l'aversion est invincible sans faire semblant de rien, mais donner son Assiette à un valet pour desservir lors qu'on n'y prend pas garde.

B. Je sçai fort bien que c'est contre la bien-seance de mettre le premier la main au plat & de ne pas attendre que les autres aient pris.

A Il faut se contenter de prendre à l'endroit qui est vis à vis de nous sans fouiller par tout le plat pour en choisir le morceau le plus friand, ni étendre le bras sur le plat, qu'on a devant soi pour

dum est, quod offertur, ac in Orbe relinquendum, si Antipathia sit invincibilis, nihil ejus demonstrando. Verum Orbis porrigendus est famulo, ut illum auferat, dum id non observatur.

B. *Me non latet, contra bonos mores, primum patella manum admovere & non expectare donec acceperint.*

A. *Quo in loco cibos sibi presentes carpere debet, delicatissimum non inquirendo frustulum in patella, neque brachium extendendo super patella e regione stante ut in alia sibi ad palatum eligat.*

plus

à tein
plus
B.
sans
de ra
racil
pour
A.
se p
bruit
pas a
lité,
mang
chose
& l'a
traire
que d
se, q
noire
autren
roient
de.
B. N
coûtu
mang
sur son
le sou
tendre
froid
A. C
s'écou

atteindie à un autre plus éloigné.

B. Est il permis sans choquer la Civilité de racler les plats ou ratiffler son assiette pour la dessecher ?

A. Comme cela ne se peut faire sans bruit, il ne se fait pas aussi sans incivilité, la modestie en mangeant est une chose fort louable, & l'autre au contraire est une marque de gourmandise, qui le fait connoître à ceux qui autrement n'y auroient pas pris garde.

B. N'est ce pas une coutume louable de manger son potage sur son assiette, sans le souffler mais d'attendre qu'il soit refroidi ?

A. Oüi : car si l'on s'étoit brûlé, l'on

B. Potest ne quis absque inhumanitate orbem patellasque detergendi causâ radere ?

A. Ut id absque strepitu fieri non potest, absque inhumanitate quoque non fit, comedendo modestia est laudanda, aliud econtra gula indicium est, que illis innotescit, qui alias eam non observassent.

B. Nonne jusculum suum in orbe comedere laudabile est, & expectare donec fit frigidius ?

A. Quid-ni: si enim se combusserit aliquis,

H. ; seron

ertur,
quen-
athia
hile-
Ve-
endus
m au-
objer-

later,
nores,
manum
n expe-
verint.

oco ci-
es car-
llicatis-
virando
tella,
exten-
tella e
in alia
eligat.

plus

seroit obligé de le souffrir sans le faire paroître, si ce n'est que l'on y fût forcé, & alors il faudroit avec adresse mettre la Cause de cette disgrâce sur son assiette, le couvrant de sa main, & la donnant par derriere à un laquais.

B. Peut on mordre dans son pain ?

A. Non, il le faut couper & mettre en suite le couteau sur la Table lors que l'on veut porter à la bouche ce que l'on aura coupé.

B. Je ne trouve pas bien-seant de ronger les Os, ou de les casser pour en tirer la moëlle.

A. Il en faut ôter la viande & l'ayant mise sur son assiette,

il pari debet, nec illud notum facere, nisi coactus, & tunc prudenter causa illius infortunii orbi suo est imponenda, eam manu sua tegendo, ac subito illam famulo a tergo porrigendo.

B. *Dentibus aut cultro panis est ne dividendus ?*

A. *Cultro ? qui deinde Mensa est imponendus, dum panis scissus ori admoventur.*

B. *Ossa corrodere honestum esse quoque non duco, aut ea perfringere ut inde medulla extrahatur.*

A. *Caro ex eis est amovenda, que orbi imposita furca & non la*

la po
avec
car
mai
pos
civil
d'et
er f
à sa
salir
à se
les h
enco
vil.
B.
a qu
qui
leur
cent
cear
qui i
les d
cité
lies
fance
lier
po n
teau.
A.
peuv
avec

la porter à la bouche avec la fourchette : car de le faire avec la main, ce seroit s'exposer à plusieurs incivilités, comme d'être obligé d'essuyer souvent les doigts à sa serviette & de la salir, ou de les essuyer à son pain, ou de les lecher, ce qui est encore le plus incivil.

B. Je sçai qu'il n'y a que les Personnes qui n'entendent pas leur monde qui saucent leurs morceaux dans le plat, & qui impriment avec les doigts leur rusticité dans le sel, au lieu de prendre de la sauce avec la cuiller, & du sel avec la pointe de son couteau.

A. Ces personnes

manu ori ingeretur, si enim manu heret digitos mantili detergere cogetur quod sordidum foret aut pani affricare, quod inhonestum, aut lambere quod adhuc inurbanius.

B. *Frustra sua patella intingere nunc rusticum esse novi, uti rusticitatem suam digitis sali imprimere, id quod fiet vel cultri cuspide vel cochleari,*

A. *Pari gressu incedunt illi, ac qui aperte nares emungunt, licet*

mouchent à decouvert, quoi que dans leur Mouchoir, qui s'esluent la lueur du visage qui se grattent, qui rotent, & se tirent souvent du fond de l'estomach avec éclat, qui font des ordures insupportables, dont on doit s'abstenir, ou le faire, si secrettement que l'on ne s'en aperçoive pas.

B. N'est il pas aussi indecent de manger une demi-heure après les autres à force de faire la petite bouche, que de devorer les viandes plutôt, que de les manger, en se hâtant ?

A. Il vaut mieux quitter le premier que le dernier : mais la mediocrité est toujours louable. Il se faut garder de fai-

in Sudario suo, qui mantili vultus sudorem abstergunt, qui se unguibus scalpunt, qui cæna redundante eruant, sæpeque ex fundo stomachi cum strepitu sonitus extrahunt, que sunt fordes intolerabiles, a quibus est abstinendum, aut si non possit, ita in secretis peragenda, ut aliis non pateant.

B. Nonne aque ridiculum est modestum se simulare edendo, & protrahere prandium, ac cibos devorare ?

A. Præstat ut primus quis desinat quam ultimus, licet medium tenuerint beati. In cibis criticum agere est turpe : Sermocinationes

re le Critique sur les viandes : car les discours trop frequens sur la mangeaille sont les marques d'une Ame sensuelle & d'une education basse.

B. Peut on demander à boire le premier & tout haut, chez une Personne de qualité.

A. Cela sent son étourdi, de même que de boire à sa Santé en s'adressant à elle même : si toutefois une autre a commencé cette santé, il y faut faire raison, sans appeler la Personne à témoin, en disant : *Madame c'est à Votre Santé & je la porte à Monsieur: mais, Monsieur c'est à la santé de Madame.*

B. Est-il bien-se-

enim nimis frequentes de cibis, animum gula deditum notant & educationem foetidam.

B. *Licet ne : ut potum quis primus & alta voce exigat ?*

A. *Inurbanum est, ut etiam in Magnatis cujusdam Sanitatem propinare, eum alloquendo. Si autem alius eam inceperit, ei respondendum est, cum in testem non vocando, dicens, Domina propino in Sanitatem vestram, eamque Domino offero: Verum, Domine, propino in Sanitatem Matronæ.*

B. *Offerendo Sanitatem Patris, Uxoris, H 5 Santé*

Santé du Pere, de la Femme, ou de quelque autre Parent, d'ajouter le nom & de dire: *Monsieur, à la santé de Madame Votre Femme.*

A. Il faut nommer la Femme par la Qualité de son Mari, & dire à la Santé de Madame la Marquise.

Si l'on nous porte la Santé d'un autre, ou bien la nôtre, il est bien seant de demeurer decouvert, jusqu'à ce que celui, qui nous la porte ait bû, & puis s'incliner modestement sur la table: La seule inclination suffit envers ceux qui ne sont pas d'une qualité si éminente.

B. l'Ordre des Affiettes doit suivre, celui que nous avons déjà marqué, je

aut alterius Consanguinei licet ne nomen addere & dicere: Domine, in Sanitatem Dominae Uxoristua?

A. Mariti Titulo designanda est Uxor, ac dicendum: In Sanitatem Dominae la Marquise.

Si nobis offeratur alterius Sanitas aut nostra, aperto capite admittenda, donec is qui eam nobis offert, biberit, deinde corpus modestè in mensam inclinandum: Sola inclinatio sufficit illis, qui mediocres sunt qualitatis.

B. Orbium ordo eum sequetur, quem jam notavimus, ut scilicet Primatibus & impri-

veux

veux dire, que les plus Qualifiés & principalement les Dames, soient servies les premières.

A. Il n'y a rien de plus juste & s'il est question de se *curer les dents*, on ne le fera pas durant le repas, mais bien après, ce qui ne se fera pas avec un couteau ni avec une fourchette & encore moins avec les Ongles.

B. Lors que quelcun parle à un autre, qui à même tems porte le Verre à la bouche, faut il continuer son discours.

A. Il faut attendre qu'il ait bû: Il est aussi tres mal seant de faire du bruit en buvant & de pousser un grand soupir après avoir bû.

B. Est il permis de

mis Dominabus primo inserviat.

A. *Nil certius est: Etsi dentes sint purgandi, id Cœna aut Prandii tempore non fiet, sed post. Nec Culatro aut Furcâ fiet, & longè minus Unguibus.*

B. *Vitrum ori admoventem alloqui non decet, sed expectare debet donec biberit.*

A. *Donec biberit, expectabit: Si quis bibendo strepitum edat, magnumque suspirium postquam biberit, emittat, indicenter agit.*

B. *Vitrum quod ante*
H 6 pren-

prendre le verre de devant un autre, & de le lui presenter après y avoir mis le nez.

A. C'est une incivilité aussi bien que de presenter du fruit, dont on auroit déjà mangé.

B. Peut on sans choquer la bien-séance sortir de table avant que la Compagnie se leve?

A. Oui en se decouvrant & faisant une profonde reverence.

B. Que faut il observer lors que quelcun veut régaler un qui est au dessus de lui?

A. Il doit donner tel ordre auparavant à ses Domestiques, que tout se face sans confusion & sans troubler la joie, que si cela ne se pouvoit

alium est sumere; eique postquam biberit, offerre, inhumanum est.

A. *Uti etiam fructus offerre, ex quibus pars comesta fuisset.*

B. *Licet ne e mensa surgere ante Alios?*

A. *Cur-ni sed detecto capite profundâque exhibita reverentiâ.*

B. *Quid observandum, dum vir præclarus excipiendus est!*

A. *Cuncta ita disponenda sunt inter Domesticos, ut absque confusione fiant, quod si id fieri nequeat, resque ut optat, non succedat, paucis se excusabit ver-*
& que

& que la chose n'a
lât pas comme il le
souhaite, il en de-
mandera, en peu de
mots, pardon à ses
Conviez: car de s'em-
porter contre ses Va-
lets, comme de les
injurier, ou de les
fraper en presence
de ces Personnes, ce
seroit leur manquer
de respect.

B. Quelle est la
posture, que l'on
doit tenir après le
repas, en rendant
graces?

A. Il faut se tenir
debout, après quoi,
on fera une profon-
de reverence, à la
Personne la plus quali-
fiée, & en suite à tous
les autres.

Voila Monsieur, la
plus part de ce qui
s'observe aujourd'
hui à la Table, entre
les Personnes qui
sçavent vivre.

bis. In suos enim Domesticos excandescere, ut injuriis afficiat, aut verberibus oneret, presentibus Convivis, inhumanum est.

B. *Quomodo quis se geret à cibo sumpto, Deo gratiarum actionem agendo.*

A. *Stabit, profundamque postea exhibebit reverentiam primo Nobilissimo, & deinde aliis.*

En, Domine, quod in Mensa nunc observatur, inter Honestiores.

B. Vous

B. Vous m'avez tellement satisfait, que je ne me lasse rois, jamais de vous entendre.

A. Votre bonté est si grande, qu'elle trouve les choses qui sont mediocres, tres excelentes. Je m'efforcerais dans la suite de nos entretiens de vous faire voir, en abrégé, ce qui se doit pratiquer en d'autres rencontres.

B. Je vous en demeurerai obligé. Demain, je vous attends.

B. *Nunquam me tuis sermonibus surdum reperires, ita mihi accepta fuere, quæ mihi dixisti.*

A. *Tanta est Humanitas tua, ut res mediocres, excellentissimas reputet. Id, quod in sequentibus tibi notum fieri debeat, paucis facturus sum.*

B. *Tibi obstrictus ero, eras te mansurus sum.*

II. Entretien.

De l'Adjustement.

B. Monsieur, vous me faites hier espérer la suite de vos Entretiens.

A. Je ne suis venu ici, Monsieur qu'à ce

II. Colloquium

De Ornatu.

B. Domine, mihi heri continuationis Colloquiorum tuorum spem dedisti.

A. *Eo animo, Domine, me vides, proposui del-*

dessein , je me suis
proposé de vous dire
quelque chose de la
Neteté si nécessaire
& si esentielle aux
honnêtes gens.

B. Cela merite une
attention toute par-
ticuliere , aussi vous
promets je la mien-
ne toute entiere.

A. La Propreté est
une certaine Conve-
nance des habits à la
Personne car si l'on
veut passer pour
propre il faut con-
former ses habits à
la Condition , & à son
Age : de même que
la bien-seance est la
Conformité des Acti-
ons & des Paroles à
l'égard des autres &
de nous mêmes.

B. Apprenez moi ,
de grace , ce que c'est
que cette Complai-
sance ou Conformité ,
que d'autres apel-
lent Sympatie ?

*enim tecum paucis agere
de Munditiâ adeo ne-
cessaria , ac honestis
essentia.*

B. *Id specialem me-
retur attentionem , tibi
meam quoque polliceor
integram.*

A. *Puritas est qua-
dam vestium Conve-
nientia cum Persona :
nam si quis concinnus
haberi velit , ut vestes
Staturæ , Conditioni ,
Ætati que adaptet , ne-
cesse est : Prout Hone-
stas est Conformitas
Actionum & Ver-
borum . respectu alio-
rum , nostrumve .*

B. *Quid ista sit Con-
formitas , quam alii
nomine Sympathix
insigniunt doctum fac
me , quaeso .*

A. C'est

A. C'est un Rapport tant extérieur qu'intérieur à la Joie, ou à la Tristesse de la Personne, qui le peut exiger de nous, tellement qu'elle demeure persuadée, que nous entrons également avec elle dans le bien ou le mal qui la touche, de là on peut connoître qu'il faut vouloir ce qu'un autre veut, pourveu qu'il ne soit ni mauvais ni injuste.

Pour l'extérieur j'entens que les habits, la mine, le visage & les gestes soient tellement composés qu'ils fassent voir le sentiment de notre cœur, aussi bien que nos Paroles & nos Actions, ne faisant pas comme certains ridicules, qui font les sérieux dans la com-

A. Relatio tam exterior, quam interior ad Gaudium, vel ad Dolorem Personæ, que id a nobis exigere potest, ita ut aperte cognoscat nos cum illa in bono & malo ejusdem esse opinionis. Inde videre est quod oporteat velle quod alter vult, dummodo nec malum, nec injustum sit.

Quantum ad exterius, ut vestes, vultus gestusque, ita sint composita, a deo ut cordis affectum notum faciant, æquè ac Verba & Actiones: non vestigius nonnullorum & ridiculorum insistendo, qui serios lacerantibus & hilares lugentibus se exhibent.

pagnie de ceux qui sont en joïe, & les enjoués avec ceux, qui sont en deuil.

B. Vous avez commencé à parler de la Propreté, continuez, je vous en prie.

A. Elle fait une grande partie de la Bien-seance, puis qu'elle fait connoître le foible de l'Esprit d'une Personne: car voyant sur elle des habits ridicules, on juge de là que la personne l'est aussi.

B. Que faut il observer pour garder la bien-seance dans la Propreté?

A. Il en faut éviter l'excès, ou le trop de Negligence, qui est une marque de Paresse & de Saleté: car outre que celui qui se présente devant une

B. *De Puritate sermonem institisti, perge, quaeso.*

A. *Absoluit maximam urbanitatis partem, quandoquidem utramque mentis extremitatem patefaciat, videntes enim vestes risu dignas in homine, eum ejusdem farinae esse judicamus.*

B. *Quid observandum ad decenter & concinne vivendum?*

A. *Extrema sunt vitanda: nimia negligentia, indicium est Pigritiae & Sorditiei: praeterquam enim is, qui ita neglectum se sistit alicui, eum offendat, nullus etiam ei Per-*

Personne ainsi negligé, la des-oblige, il lui manque aussi de respect.

B. Que fera-t on donc pour remedier à ce desordre ?

A. Il faut suivre la Mode, qui est la plus grande, sans-en affecter ni trop, ni trop peu, qui en sont les extremités, & qui sont passés les Personnes qui y tombent pour ridicules.

B. Ne doit on pas garder la Modestie, qui s'oppose à la Mode ?

A. Elle n'a point ici de lieu, c'est une Maîtresse absoluë, à laquelle la Raison même est obligé de se soumettre : car si quelcun s'opiniait à porter aujourd'hui un Pourpoint à petites bas-

honor exhibetur.

B. *Quid igitur agendum ut recte omnia fiant ?*

A. *Mori probatissimo insistendum, extrema illius fugiendo, quæ hominem ridiculum exhibent.*

B. *Nonne servanda est Modestia quæ pugnat contra Modum ?*

A. *Hoc in loco, Non. Modus est Rex, cui Ratio ipsa subicitur Nam si aliquis hodie Thoracem cum exquisitis alis gestaret ac Caligæ largas cum nunc Toga longa ac Caligæ angustæ gerantur, nonne se risui exponeret in*
ques

ques
à la C
on po
corps
tes, n
pas f
ruiés
Cour
prend
& en
saine
B. N
confo
bits à
ge & a
A. I
peu
gard a
on v
Person
choses
que les
lors qu
dem
relles,
des les
tes, c
veuc
te Pet
B. Il
petit

ques & des Chaussées à la Candale, qu'on porte le Juste-au-corps, & les Culottes, ne se feroit il pas sifler dans les ruës ? C'est de la Cour que l'on doit prendre le Modèle & en suivre la plus saine partie.

B. Ne doit on pas conformer les Habits à la Taille, à l'Age & à la Condition ?

A. Il y en a fort peu qui prennent garde au premier: car on voit les Petites Personnes porter les choses aussi grandes, que les plus grands, lors que la Mode les demande en general telles; Et les Grandes les porter Petites, quand la Mode veut qu'on les porte Petites.

B. Il est vrai qu'un petit Homme cou-

plateis? *Ex Aula mos ille capiendus, & illius pars sanior est imitanda.*

B. *Nonne Vestes Staturæ, Etati & Conditioni conformes esse debent?*

A. *Pauci sunt qui ad primum attendunt, videntur enim Pigmæi ut vestibis æque amplis & magnis, ac illi, qui proceræ sunt staturæ, More id generaliter exigente; Magni autem Exiguus, volente quoque More, ut Parvæ gerantur.*

B. *Certum est, quod Vir exiguus pileo maverit*

vert d'un chapeau à larges bords fera dire à ceux qui le voient ; *Voilà un chapeau qui passe*, au contraire un grand homme portant un petit chapeau paroitra comme s'il étoit coiffé d'un bonnet.

A Quant à l'Age il n'y a rien de plus forte que de voir les vieillards couverts en jeunes gens : & pour la Condition, il est aisé à juger, que si un Ecclesiastique se vête en Cavalier il fait voir qu'il n'est pas dans son bon sens.

B. J'ai souvent ouï dire que la Propreté est dans la Netteté, qui paroît dans les Linges lors qu'ils sont blancs & dans les habits, quand ils sont nets, ce qui fait trouver les pauvres honnêtes & propres.

quo indutus, daturus sit ansam, ut eum videntes dicant, En pileum qui transit : E contra Persona procera stature pileo exiguo utens, videbitur ac si mitrâ tecta esset.

A. Quod ad Etatem, attinet, nil absurdius est Senes juvenum instar indutos videre : & ad Conditionem, facile judicare quis poterit, quod si Ecclesiasticus se ut Miles induat se iudicio carere, ostendat.

B. Concinnitatem in nuditia quæ in Lintheis, dum pura & alba sunt, & in Vestibus dum sine sordibus, consistere sapissime audiivi, idque pauperes honestos efficere.

A. Pour

A. Pour le corps, il en faut, sur tout avoir un soin particulier; se tenir la Tête nette aussi bien que les Dens & les Yeux, les Cheveux & la Barbe selon la mode & l'âge: car il faut se rogner le Ongles & se laver les Mains & les Pieds, particulièrement l'été pour ne pas faire mal au cœur à ceux avec qui l'on converse.

B. Il s'en va midi, Vous dînez s'il vous plait avec moi & après-dîné, comme vous me l'avez fait esperer, nous acheverons nos Entretiens.

A. Je sçai Monfr. que Vous allez, pour quelques jours aux champs, ce qui fera que j'acheverai en peu de paroles.

A. *Quoad Corpus, Illius maxima cura habenda est, Capite acque ac Dentibus & Oculis, puris, Crinibus autem & Barbâ juxta Modum & ætatem: Oportet enim Ungues decurtare, Manus abluere & Pedes, imprimis æstivo tempore ne nausea meveatur illis quibuscum intercedit commercium.*

B. *Meridies instat, mecum, si placet, pransurus es, & a prandio juxta promissum, finem colloquiis imposituri sumus.*

A. *Me non latet, Domine, te ad aliquot dies profecturum rus, itaque paucis finem imponam.*

12. Entretien.

Du Jeu. & Conclusion.

A. Nous avons vû ce qui étoit de la Propreté Voions ce que l'on doit observer dans le Jeu.

B. Je ne me pique pas au Jeu parce que je ne l'aime pas, si ce n'est que la Compagnie m'y oblige.

A. Si vous êtes de cette humeur & que vous y demeuriez constant, Vous ne vous en repentirez jamais: il est vrai que vous n'avez pas occasion de fuire le jeu de peur de faire paroître quelque foiblesse, au contraire, je suis persuadé que le jeu Vous seroit bien avantageux.

B. Je n'aime pas le jeu, parce que je suis

12. Colloquium.

De Lusu & Conclusion.

A. *Ad Concinnitatem spectantia vidimus quid in Lusu sit observatu dignum, videndum est.*

B. *Lusu non delector, & nunquam utor nisi cogente Consortio.*

A. *Si in ea permanas sententia, te nunquam penitebit, verum est te non habere ansam lusum fugiendi, ne natura defectum ostendas, econtra mihi persuasum habeo quod lusus tibi gloria foret.*

B. *Non lusu delector, quoniam semper advertou-*

toij
re
gue
A.
que
mai
plus
de
poi
poi
foib
con
de
deve
B.
si j
de d
joué
éran
ér a
ne,
de r
moig
vie d
chan
c'est
raçte
balle
A.
sieur
trop

toujours mal-heureux & que je ne gagne jamais.

A. Ce n'est pas ce, que je veux dire, mais, comme les plus dissimulés ont de la peine à ne se point trahir, & à ne point faire voir leur foible, Vous, qui, au contraire n'avez rien de semblable, vous devez aimer le jeu.

B. Il est vrai, que si j'étois incommode dans le jeu, je ne jouerois jamais; car étant obligé de jouer avec une Personne, qui est au dessus de moi, je ne témoigne aucune envie de gagner, sachant fort bien que c'est le véritable Caractère d'une ame basse.

A. Il est vrai, Monsieur, mais aussi le trop de Negligence

sa fortunâ ludo.

A. *Ea non est mea sententia, verum ut cautissimi vix cavere possunt ne se prodant, vitiaque sua patefaciant Econtra, cum nihil simile timeas, lusi incumbere posses.*

B. *Verum est, quod si in lusu incommodus essem nunquam ludere vellem nam cum cogor ludere cum aliquo quo inferior sum nullum tenor desiderium lucrandi, persuasus illud evidenter esse caracterem hominis plebei.*

A. *Verissimum, Domine, sed etiam nitro in lusu negligendum*
1 2 dans

dans le jeu & l'affec-
tation de se laisser
perdre à dessein est
la marque d'un Fan-
faron, qui passera
pour ridicule, ou
fera croire, que l'on
ne contribuë pas af-
sez au divertisse-
ment de la Personne,
avec qui l'on jouë.

B. Quel est vôtre
sentiment de ceux
qui ne font que ba-
diner dans le jeu,
comme siffler ou tam-
bouriner des doigts
ou des pieds en fai-
sant mine de rever
dans le Jeu ?

A. Cela est aussi
ridicule & incivil
que les postures du
corps sortes & gro-
tesques dans les Jeux
d'exercices.

B. S'il y a quelque
diferend au jeu & que
l'on soit obligé de
defendre sa cause, le
peut on faire avec

*tia & affecta perditio
indicium est Jactabu-
di qui ridiculus habe-
bitur, aut periculum
faciet, quod satis non
contribuat voluptati
Personæ, qua cum
luditur.*

B. Quid judicas de
illis, qui non nisi stulte-
scunt inter lusum,
sibilando, vel tym-
panistam agendo di-
gitis aut pedibus, ac si
de lusu cogitarent.

A. Id æque ridicu-
lum & inurbanum est,
ac habitus corporis
rustici & peregrini in
exercitiis Lusibus.

B. Si inter ludendum
nonnulla intercedat
controversia, ita ut
de sua causa defenden-
da agatur, fiet ne per-
opi-

opi
A
por
faire
mer
voix
pro
mer
B.
que
pro
dans
Dieu
qu'o
spéc
trou
feme
A.
tant
pluse
les h
évite
pagni
B. s
gligé
jeu,
mand
A. l
en de
& hon
on n'a

opiniatreté.

A. Cela est insupportable, il le faut faire tranquille ment, sans élever la voix ; mais en le prouvant évidemment.

B. Je ne doute pas, que vous ne des a prouviez le Jurement dans le Jeu puis que Dieu y est offensé, qu'on y perd le respect, & que l'on trouble le divertissement.

A. Cela est pourtant fort familier à plusieurs mais aussi les honnêtes gens évitent-ils leur compagnie.

B. Si quelcun a négligé de mettre l'enjeu, le peut on demander ?

A. Il le faut faire en des termes doux & honnêtes, comme on n'a pas mis au jeu, il

tinaciter ?

A. *Id est intolerabile, sed modeste fieri debet, non vociferando, sed evidenter probando.*

B. *Juramenta in Lusu à te condemnari non dubito, Deus enim ita offenditur & voluptas turbatur.*

A. *Id nihilominus plurimis est usitatissimum, sed nunquam honestis, qui ab eorum consortio declinant.*

B. *Si quispiam neglexerit imponere pecunias, licetne postularè ?*

A. *Verbis mitibus & honestis id fieri debet, ut: aliquis non imposuit, mihi hoc vel*

me manque autant. Et si l'on perd, il est de la civilité de payer avant qu'on le demande; car il est genereux de paier ce, que l'on doit au jeu.

B. Peut on quitter le jeu, quand on veut?

A. Si l'on gagne, il ne faut pas quitter le jeu le premier, principalement, si la Personne qualifiée avec qui on jouë, n'aime pas à perdre, il faut attendre, qu'elle se soit r'aquitée: au contraire si l'on perd, il est permis de se retirer doucement, sans témoigner du chagrin.

B. S'il arrive quelque Personne de qualité, qui témoigne de vouloir jouër?

A. Il est tres honnête de lui ceder la place, & pour met-

illud deest; E contra si quis iacturam faciat, honestum est non postulanti dare, generosum enim est in lusu solvere id quod debetur.

B. Licet ne, ut lubet, a lusu desistere?

A. Vincenti non licet, præcipuè si Nobilis cum quo agitur, non libenter perdat, expectandum est donec se liberum reddiderit, sed qui perdit potest recedere, nullum iacturæ indicium dans.

B. Interveniente Magnate quodam cui lusus arridet?

A. Honestissimum est ei locum cedere & ut huic materiae finis sit, tte

tre fin
re, i
bien t
ster, q
pat ra
des P
comm
vaut r
eviter
ses sui
ler &
son jeu
lemen
une Da
de la
prend
bonne
meure
spect &
me de
B. Se
venez
vous al
A. N
au con
cherai
les occa
rendre
B. Fa
noitre,
par une

tre fin à cette matie
re, il n'est pas de la
bien seance de conte-
ster, quoique ce soit
par raillerie, avec
des Personnes in-
commodes au jeu; il
vaut mieux, pour
eviter mille facheu-
ses suites de dissimu-
ler & de continuer
son jeu, & principa-
lement, si c'est avec
une Dame: car il est
de la prudence de
prendre tout en
bonne part & de de-
meurer dans le re-
spect & dans le cal-
me de l'esprit.

B. Selon que vous
venez de me dire
vous allez me quitter.

A. Non, Monsieur,
au contraire je cher-
cherai incessamment
les occasions de vous
rendre mes devoirs.

B. Faites moi con-
noître, s'il vous plaît
par une petite Reça-

non decet contestari
licet ioco fiat, & præ-
cipuè cum Personis, quæ
difficilioris in lusu sunt
indolis, præstat ad mille
incommoda evitanda,
dissimulare, lusumque
continuarè & maxime
cum Domina. Pru-
dentis enim est omnia
æqui bonique consulere.
& in animi mansuetu-
dine & respectu ma-
nere.

B. Prout jam dixisti,
me brevi derelinques.

A. E contra, Do-
mine, continuo ansas
queram tibi mea obse-
qui præstandi.

B. Notum mihi fac,
quæso, paucis quomodo
commode uti queam.

pitulation comment on se peut servir avantageusement, de ce que vous venez de me dire.

A. Il faut remarquer que tout ce, qui a été ici avancé ne se doit pas entendre cruëment, ni à la lettre: mais, qu'il se doit pratiquer avec discernement.

Il n'y a rien de plus constant, qu'il faut être civil par tout, & porter du respect à tout le monde; mais bien d'avantage à un, qui est au dessus de nous, qu'à un qui nous est égal, & encore plus à celui, qui est d'une qualité eminente, & ainsi de degrez en degrez jusqu'aux Teres Couronnées.

B. Comme vous me faites remarquer, le Jugement y est si ne-

A. Notandum est, omne, quod dictum est, non ad litteram & crude intelligi debere: Verum id cum judicio ad praxin redigi debere.

Nil certius est, quod oporteat humanum esse ubique, omnesque honorare, sed multo magis superiorem, quam æqualem, & iterum magnatem, & ita gradatim usque ad Regias Personas.

B. Ut videre queo, Judicium, adeo est de necessitate, ut importu-
ces-

cessaire , qu'étant pris à contre-tems , les plus Civils passeront pour incivils & ridicules.

A. La raison veut que l'on cede le pas à une Personne de qualité & qu'on lui donne le haut du pavé : si toutefois l'on se rencontroit en un endroit bourbeux , où le premier seroit obligé de fluier la plus grande partie de l'ordure , ce seroit une chose tres-incivile , que de la faire passer devant.

Si étant à table elle demandoit du pain ordinaire , dont on auroit déjà coupé quelque tems auparavant , l'on ne lui pouroit présenter civilement le premier morceau , qui seroit sec , & se réserver le deuxième ,

*nè re captà , Urbanif-
simi tanquam inurban-
ni & ridiculi habendi
sunt.*

A. *Rationi consentaneum est , ut dextrum
latus priorque locus
nobiliori tradatur , si
tamen locus luto reple-
tus , in quo primus
maximam ejus partem
pati teneretur , se se
offerret , inhumanum
admodum foret , prio-
rem locum humanitatis
ergo præbere.*

*Mensa accumbenti
priorem panis partem ,
ex quo jam antea ali-
quid abscissum fuisset
dare inhumanum foret.*

qui seroit plus tendre & plus frais.

B. Vous m'avez fait remarquer qu'étant à table, on ne doit pas se découvrir, & toutefois, je suis de ce sentiment qu'étant avec une Personne distinguée on doit ôter le Chapeau, si elle boit à nous.

A. Cela seroit, sans doute, incivil & c'est principalement en ces endroits que l'on doit montrer que l'on a de l'esprit.

B. Etes vous donc de ce sentiment que ce que vous venés de dire n'est pas si constant, que l'on ne doive observer, les Tems, les Lieux, & les Personnes ?

A. Comme toutes choses se changent avec le tems, je ne pretens pas que ces Regles soient immu-

B. *Audivite dicentem, quod in mensa se detegere non liceat, sum tamen persuasus quod cum Nobili id non fiat, & quod si ille nobis propinet, caput sit aperendum.*

A. *Absque inurbanitate id fieri nequiret, & his in locis ostendum est se ingenio polere.*

B. *Judicas ne igitur, quod id quod jam dixisti non ita firmum sit, ut Tempora, Loca & Personæ observari non debeant.*

A. *Quemadmodum omnia tempore mutantur, non suslineo hos Canones fore immutabiles videre licet in*
ables,

ables
dans
Traités
celui ci
tout-à
à celles
valu en
Comm
mis de
pain au p
à table,
terre en
Personne
& mém
jetter à
L'on avoit
che, & n
ce seroit
des inciv
me avec
qui est
fort civil
& divier
Il n'y a
fois de p
que quar
Ceremonie
geroient
ne laisser
meurer d
lors qu

ables, on peut voir dans beaucoup de Traités semblables à celui-ci des loix tout-à-fait opposées à celles-ci, & qui ont valu en leur tems. Comme, il étoit permis de tremper son pain au plat, de bâiller à table, de cracher à terre en presence des Personnes, qualifiées, & même l'on pouvoit jeter à terre, ce que l'on avoit tiré de sa bouche, & maintenant, ce seroit la dernière des incivilités: de même avec le tems, ce qui est aujourd'hui fort civil, changera & deviendra incivil.

Il n'y a rien touté-fois de plus constant que quand toutes les Ceremonies se changeroient, la Civilité ne laissera pas de demeurer dans le fond, lors qu'elle aura

plurimis ejusmodi Statibus huic similibus Leges omnino his oppositis, quæque suo tempore valuerunt, ut: Panem patellæ intingere licitum erat, in mensa oscitari, in terram spuere præsentibus magnatibus. ut & in terram projicere id, quod ex ore ejectum fuerat: Nunc verò magna foret inurbanitas: Ita, Tempore, id quod hodie admodum urbanum est, mutabitur & inurbanum evadet.

Nihil tamen certius est, quam licet omnes Ceremoniæ mutarentur, Urbanitatem tamen in se mansuram esse cum Charitate Christiana comitem habuerit.

pour

pour guide la Modestie
& l'Humilité acompa-
gnée de la Charité Chré-
tienne.

B. Voila comme , je
pense , ce que l'on peut
dire sur ce sujet.

A. Vous vous étiez ,
peut-être attendu , Mon-
sieur , à quelque chose
de plus particulier & de
plus relevé , que ce que
vous venez d'entendre :
mais ne m'étant propo-
sé qu'un abrégé , d'un
sujet si riche & si beau ,
je n'ai fait que l'ébau-
cher tant pour ne point
abuser de votre patience,
que pour ne point
sortir de mon dessein.

B. Je n'en demandois
pas d'avantage, & je suis
persuadé que, qui peut
mettre en pratique toutes
ces Regles ne passera
pas (à mon avis) pour
incivil : Au reste je vous
en demeure bien obli-
gé.

A. Et moi vôtre tres-
humble serviteur.

B. *En, ut arbitror, id
quod super Capite hoc ex-
poni potest.*

A. *Aliquid aliud spe-
cialius forsitan expecta-
verat & sublimius, quam
quod audivisti; verum
quoniam argumentum u-
nius rei adeo ample mihi
propositum habui, illam
etiam tantum ruditer ex-
posui, tam ut tuâ non ab-
uterer patientiâ, quam ut
a proposito non aberrarem.*

B. *Plura non exposce-
bam, ac persuasus sum,
quod qui ad praxin ea
omnia redigere potest, non
habendus sit, me iudice,
inhumanus: Ceterum ma-
neo tibi obstrictissimus.*

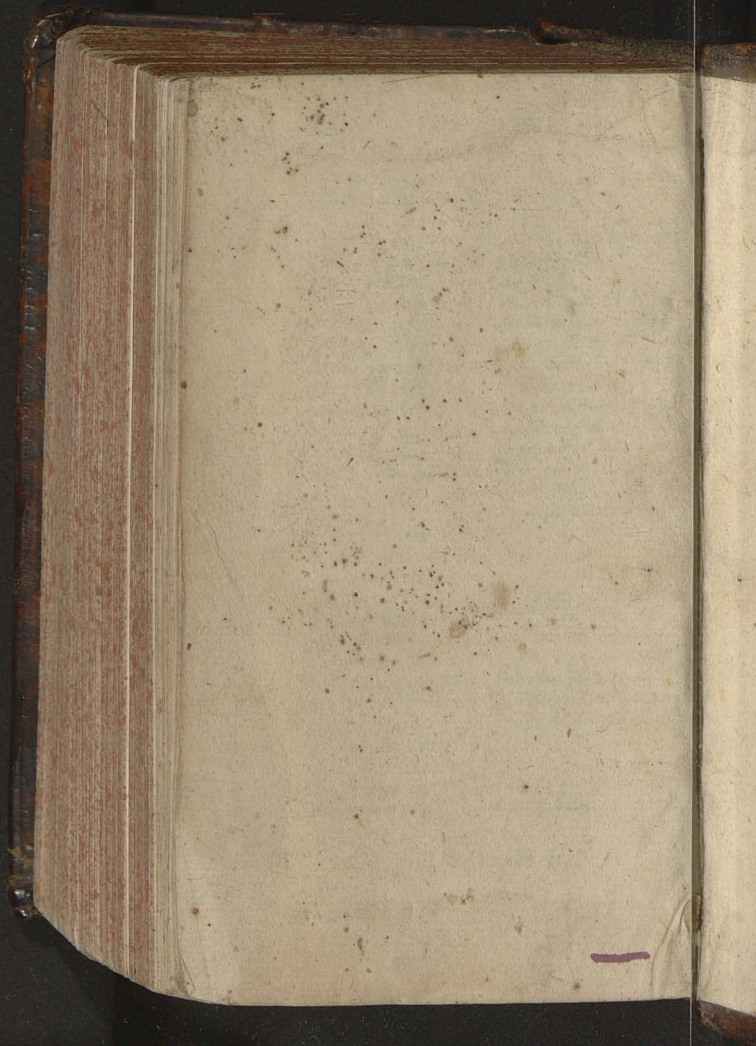
A. *Et ego tuus humil-
limus famulus.*

ut arbitror, id
Capite hoc ex-

quid aliud spe-
sitan expecta-
bilibius, quam
irrisisti; verum
argumentum u-
deo ample mihi
habui, illam
tum ruditer ex-
ut tua non ab-
tentiā, quam ut
non aberrarem.

non exposce-
sus sum,
ad praxin ea
ere potest, non
st, me iudice,
Ceterum ma-
ricchissimus.

ego tuus humil-
issimus.



Biblioteka Jagiellońska



stdr0026977

